

Même s'il renvoie à une obligation légale prévue par l'article L. 3121-21 du code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité constitue surtout un document utile, pour les élus comme pour les citoyens, présentant les actions conduites par le département et les différents aspects de sa situation financière.

S'agissant de 2020, l'exercice a évidemment été marqué par les conséquences de la crise sanitaire. Néanmoins, la conduite des affaires départementales par la mandature qui nous a précédés, et qui est rappelée dans ce rapport, montre parfaitement plusieurs éléments saillants.

Le premier est celui de la place éminente du grand domaine social dans notre périmètre de compétences, lequel, dans la période concernée, a été pleinement mobilisé, tant en termes de dispositifs et d'allocations que d'engagement de nos agents.

Le rapport souligne également l'ampleur et la qualité de nos interventions dans les trois autres secteurs qui constituent notre cœur de métier, à savoir les collèges, les routes et le soutien aux collectivités territoriales et à leurs projets.

Enfin, il est rappelé la qualité de notre situation financière.

Évidemment, dans la période que nous traversons depuis désormais près de 18 mois, et la crise sanitaire qui, malgré nos espoirs, a perduré en 2021, évoquer l'exercice 2020 doit être fait avec une distance bien comprise.

Cependant, tout comme d'ailleurs les premiers mois de 2021, l'année 2020 constitue pour notre mandat qui s'engage, la garantie de fondations solides afin que nous puissions envisager de renforcer et d'améliorer nos politiques au bénéfice de nos concitoyens et de tous nos territoires. Il est d'ailleurs très heureux que ce rapport soit proposé lors de cette session du 1^{er} octobre 2021 alors même que des nouveaux dispositifs et l'approfondissement de plusieurs autres sont soumis à nos délibérations.

En tout cas, ce rapport d'activité est l'occasion de saluer ce qui a été fait par nos prédécesseurs, grâce à l'efficacité des agents de nos services, car jamais l'avenir ne peut se construire sur l'oubli du passé.

David LAPPARTIENT

SOMMAIRE

- Solidarité, action sociale et santé** **Pages 3 à 32**
 - Protection de l'enfance
 - Protection maternelle et infantile
 - Santé
 - Action sociale
 - Insertion et emploi
 - Personnes âgées
 - Personnes handicapées
 - Habitat et logement

- Infrastructures et mobilité** **Pages 33 à 38**
 - Infrastructures routières
 - Infrastructures portuaires
 - Mobilité

- Développement des territoires** **Pages 39 à 54**
 - Accompagnement du développement territorial
 - Aménagement numérique
 - Eau
 - Espaces naturels et activités de nature
 - Aménagement foncier
 - Développement touristique
 - Prévention et sécurité

- Education, culture et sport** **Pages 55 à 66**
 - Collèges
 - Partenariats éducatifs
 - Culture
 - Sport

- Ressources et transferts** **Pages 67 à 80**
 - Ressources humaines
 - Moyens logistiques et gestion du patrimoine
 - Dette et autres mouvements financiers

- Annexe financière** **Page 81**

Solidarité, action sociale et santé



Protection de l'enfance



Protection maternelle et infantile



Santé



Action sociale



Insertion et emploi



Personnes âgées

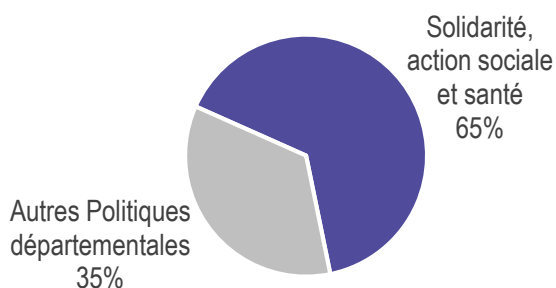


Personnes handicapées

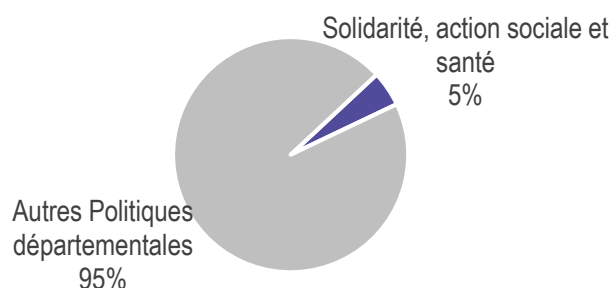


Habitat et logement

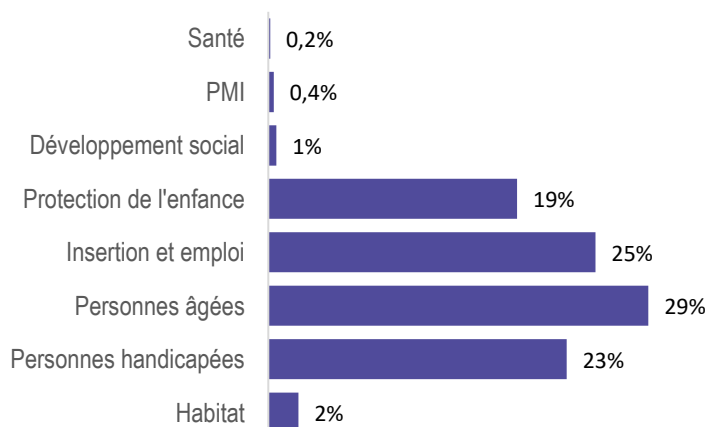
Dépenses de fonctionnement



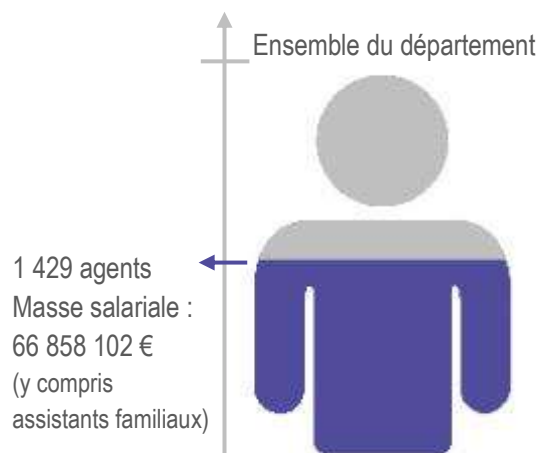
Dépenses d'investissement



Répartition des dépenses (investissement + fonctionnement)



Ressources humaines





La protection de l'enfance

72,77 M€ fonctionnement

Prévention et aides à domicile

Les aides directes

Le département assure le versement d'aides financières directes au titre de l'aide sociale à l'enfance.

Les interventions éducatives à domicile

Les actions éducatives représentent l'intervention de travailleurs sociaux au sein des familles lorsque les conditions de vie et d'éducation du ou des enfants sont compromises. Ces aides visent à soutenir la parentalité. Plusieurs types d'aides peuvent être mis en place, de manière contractuelle ou judiciaire, selon l'adhésion des familles.

D'autres interventions, à visée éducative, telles que l'Aide Educative à Domicile (AED), mesure contractuelle ou l'Assistance Educative en Milieu Ouvert (AEMO), mesure judiciaire, sont mises en place. Ces mesures visent le maintien des enfants dans leur milieu d'origine. Les mesures d'AED sont prises en charge par les services de l'ASE et 4 opérateurs ; les mesures judiciaires sont entièrement déléguées aux opérateurs.

L'action éducative budgétaire

La mise en œuvre de mesures d'accompagnement en économie sociale et familiale est un outil socio-éducatif complémentaire aux aides éducatives de milieu ouvert. Elles sont de 2 types : la mesure d'accompagnement en économie sociale et familiale (22 familles bénéficiaires en 2020) et la mesure d'aide judiciaire à la gestion du budget familial (85 familles bénéficiaires en 2020).

ZOOM...

La politique publique de protection de l'enfance connaît, depuis la loi du 14 mars 2016, de nombreux changements liés aux nouvelles orientations nationales qui doivent trouver un ancrage au niveau départemental. C'est dans ce contexte que le schéma protection de l'enfance 2020-2025 a été réactualisé en juin 2020.

Les priorités départementales dans le cadre de la politique de protection de l'enfance pour 2020-2025 se déclinent selon 3 orientations :

- protéger l'enfant au sein de sa famille ;
- garantir l'intérêt supérieur de l'enfant ;
- adapter l'offre aux besoins.

ZOOM : la mesure unique de milieu ouvert revisitée

Au cours de l'année 2020, des travaux ont été lancés avec les opérateurs associatifs habilités pour repenser la mesure unique de milieu ouvert et permettre une plus grande fluidité des prises en charge des mesures administratives (décidées par les inspecteurs ASE) et des mesures judiciaires (ordonnées par les Juges pour Enfants).

Un suivi hebdomadaire de l'activité est effectué permettant un pilotage ajusté des mesures et de leur orientation par chaque inspecteur, offrant une équité de la mesure quel que soit son lieu d'exercice sur le territoire.

Indicateurs

515 familles ayant bénéficié d'au moins un secours exceptionnel ou d'une allocation mensuelle en 2020

121 jeunes majeurs ayant bénéficié d'au moins un secours exceptionnel ou d'une allocation mensuelle en 2020

313 000 € d'aides directes

653 familles ayant bénéficié de l'intervention d'une travailleuse en intervention sociale et familiale (TISF) pour un total de **52 835 heures**

816 mineurs suivis dans le cadre d'une AED

906 mineurs suivis dans le cadre d'une AEMO

Le service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger (119)

Le service est une entité du groupement d'intérêt public Enfance en Danger, financé à parts égales par l'État et les départements.

Deux missions sont confiées au 119 :

- une mission de prévention et de protection par la mise en place d'une plateforme d'accueil téléphonique qui permet de dépister et de faciliter la protection des mineurs ;
- une mission de transmission : le 119 transmet les informations préoccupantes à la cellule de recueil d'informations préoccupantes (CRIP) aux fins d'évaluation.

La cellule de recueil des informations préoccupantes

L'organisation de la cellule de recueil d'informations préoccupantes a été mise en place le 1^{er} avril 2013. Il est à noter que cette organisation spécialisée et centralisée a été reprise dans les termes de la loi du 14 mars 2016.

Ce service assure :

- le recueil, la primo analyse de toute information émanant de particuliers ou d'institutions aux fins de la qualifier ou non de préoccupante ;
- la réalisation des évaluations sociales spécifiques dans le cadre de l'urgence ou pour des situations particulièrement complexes ;
- la transmission des mandats pour une évaluation sociale ou médico-sociale vers les services sociaux en territoire et/ou la PMI.

ZOOM : l'impact de la COVID sur l'enfance en danger

La crise de la COVID a fortement impacté l'activité au cours de l'année 2020.

Pour la CRIP : le premier confinement a conduit à une baisse importante des informations préoccupantes, celles-ci émanant principalement des établissements scolaires. Les nombreux messages médiatiques ont permis la mobilisation de la société civile et la remontée d'informations préoccupantes auprès de la CRIP par les particuliers (entourage familial élargi, voisinage...).

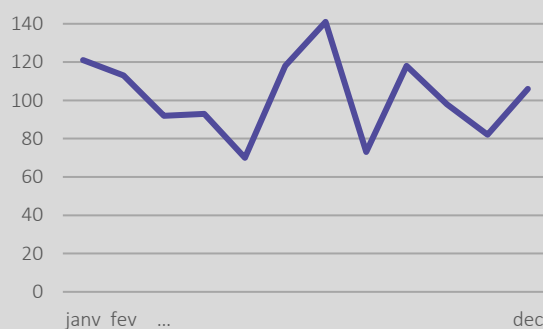
Pour l'aide sociale à l'enfance : toutes les équipes éducatives ont maintenu un lien avec les enfants et leurs familles. Malgré l'impossibilité d'exercice des droits de visite des parents, le premier confinement a permis un apaisement des situations prises en charge. La mise en œuvre des mesures judiciaires de placement s'est poursuivie. Dans le cadre de l'exercice des mesures de milieu ouvert, les éducateurs se sont rendus à domicile pour contrôler la situation des enfants et conseiller les parents dans leur rôle éducatif et notamment le suivi de la scolarité.

Par ailleurs, l'état d'urgence sanitaire est venu contraindre les possibilités d'autonomisation des jeunes par le logement et/ou l'emploi. Les contrats jeunes majeurs ont vu leur nombre augmenter de ce fait au cours de l'année 2020.

Indicateurs

1 225 informations préoccupantes ont été reçues au cours de l'année 2020 par la CRIP, concernant 1 951 enfants.

Informations préoccupantes reçues par la CRIP au cours de l'année 2020



Parentalité et prévention collective

La préservation du lien parents-enfants

En prévention des mesures éducatives, différentes actions favorisent la préservation du lien parents-enfants. En cas de conflit parental lié à une séparation du couple, des espaces de rencontres parents-enfants (la Courte Echelle et Cerf-volant) permettent, dans un lieu neutre, d'organiser le maintien ou la reprise de relation entre un enfant et le parent dont il est séparé. Pour les adolescents, la maison des adolescents permet de faire tiers médiateur entre parents et enfant afin d'apaiser les relations.

L'accueil parent-enfant

C'est un axe important de la prévention individuelle. Aux côtés du centre parental de Ploërmel, rattaché au centre départemental de l'enfance (CDE), trois structures associatives prennent en charge des familles ou mères isolées : Le CHRS Safran à Lorient, le CHRS Kerann à Vannes et La Tilma à Vannes.

Le changement de statut des enfants

Au 31 décembre 2020, 49 procédures de changement en vue d'un retrait de l'autorité parentale ou d'un délaissement parental étaient en cours. 2 jugements ont statué sur un retrait d'autorité parentale, et des déclarations judiciaires de délaissement parental ont été prononcées en faveur de 15 enfants. Suite à l'une de ces procédures, 13 enfants ont été déclarés pupilles de l'État.

Le service de protection juridique des mineurs a un rôle de soutien dans les démarches de changement de statut des mineurs confiés à l'ASE et accompagne le projet de vie des pupilles de l'État. Le statut de pupille de l'État permet l'adoption de l'enfant, l'adoption étant un projet de vie parmi d'autres pour les pupilles. Dans ce cadre, courant 2020, des bilans de projet de vie ont été menés en faveur de 6 enfants.

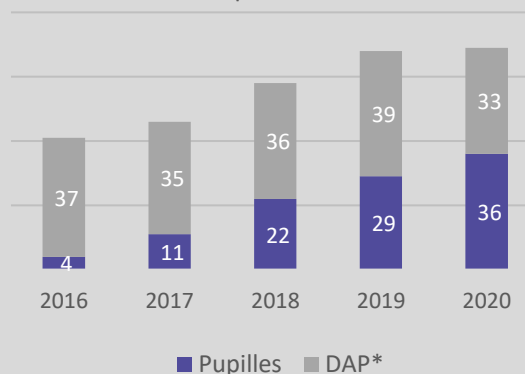
ZOOM : l'administration ad hoc et la tutelle aux biens des mineurs

Certaines situations amènent le Président du conseil départemental à exercer une partie de l'autorité parentale d'un enfant en lieu et place du parent. Pour les enfants victimes, le département peut ainsi être désigné administrateur ad hoc par le magistrat en charge de la procédure (procureur, juge d'instruction...). Il s'agit d'accompagner et de représenter l'enfant victime en justice tout au long de la procédure pénale (des auditions au jugement) et de la procédure civile (récupération des dommages et intérêts). 17 professionnels de l'ASE, formés à la spécificité de cet accompagnement, exercent ce rôle. En 2020, le département a été sollicité pour accompagner 103 enfants dans ce cadre. Au 31 décembre 2020, 177 enfants étaient suivis par le service de protection juridique des mineurs.

Le département peut également être amené à gérer les intérêts patrimoniaux des mineurs. Au 31 décembre 2020, le département assumait cette responsabilité sur le patrimoine de 180 mineurs. Dans ce cadre, le service peut gérer une succession, un bien immobilier ou simplement un compte bancaire. Tout l'enjeu est de protéger le patrimoine du mineur tout en lui permettant d'apprendre à gérer cet argent. Cette gestion se fait sous le contrôle du juge des tutelles.

Indicateurs

Evolution du nombre de pupilles et DAP depuis 2016



* : délégation d'autorité parentale

Enfants confiés

Au 31 décembre 2020, 2 025 jeunes bénéficiaient d'une mesure de placement, dont 262 dans le cadre d'un accueil provisoire (mesure contractuelle, à l'initiative des familles) et 155 pour des jeunes majeurs.

Le placement familial

Il représente le mode de placement principal pour les mineurs confiés à l'ASE. 487 assistants familiaux prennent en charge des enfants à leur domicile, avec une moyenne de 2 enfants par assistant familial. Ce type de placement est largement favorisé dans le cadre du placement de fratries mais pose la difficulté d'en séparer les membres dès que celle-ci est égale ou supérieure à 3 enfants.

Le placement en établissements

312 enfants ont été orientés en internat collectif ou hébergement diversifié et individualisé. Pour sa part, le centre départemental de l'enfance accueille 70 enfants de 0 à 18 ans dans le cadre de l'urgence. Il dispose de 20 places en collectif.

5 opérateurs associatifs sont habilités pour prendre en charge les mineurs et jeunes majeurs :

- L'Association ARASS,
- L'Association Educative Espoir,
- L'Association Saint-Yves,
- L'association Sauvegarde 56,
- Les Apprentis d'Auteuil.

L'accompagnement vers l'autonomie

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le département s'est engagé sur certaines actions pour éviter les sorties dites « sèches » de l'ASE.

Ainsi, chaque jeune bénéficie d'un entretien spécifique à 17 ans pour préparer sa majorité. Il rencontre l'ADEPAPE-Essor (association départementale des anciens enfants placés) et peut choisir une « personne lien » qui l'aidera dans son parcours à la majorité.

Dès 17 ans, les jeunes peuvent également faire l'expérimentation de la vie autonome auprès des FJT sur une période d'un mois. Celle-ci permet au jeune de mesurer ses capacités ainsi que ce qu'il reste à travailler pour son autonomisation et permet d'envisager une place pérenne en FJT à sa sortie. De même, pour les jeunes en difficulté d'insertion socio-professionnelle, des places spécifiques leur sont dédiées auprès d'acteurs de l'insertion, dont le dispositif 3D de la Sauvegarde56 et Remise en Jeu.

ZOOM : le contrôle des établissements

Afin de s'assurer d'une prise en charge de qualité et en sécurité des enfants confiés à un établissement du secteur associatif habilité, le département a mis en œuvre une procédure de contrôle de l'ensemble des établissements.

3 types de contrôle peuvent être effectués :

- *Contrôle annuel : au cours d'une visite organisée avec l'établissement, le contrôle permet d'évaluer les conditions matérielles et éducatives pour l'accueil des mineurs. Afin de parfaire ce contrôle et vérifier la continuité des actions mises en œuvre, une visite inopinée est mise en place quelques semaines après la première visite.*
- *Contrôle sur information : il s'agit d'une visite sur site en urgence suite à la réception d'une information préoccupante au regard de la prise en charge des enfants. Un représentant des forces de l'ordre peut être joint aux professionnels en charge du contrôle. Des décisions multiples peuvent être prises en urgence allant jusqu'à la fermeture de l'établissement en cas de faits graves.*
- *Contrôle de conformité : dès lors qu'il y a création, transformation ou extension d'un établissement, une visite de conformité est mise en place dans les 15 jours.*

Tout au long de l'année, un suivi de l'activité des établissements est effectué sous forme de tableaux de bords remis aux services de la comptabilité du département.

De même, un contrôle budgétaire et financier est réalisé lors de l'élaboration des budgets annuels et comptes administratifs et pour l'élaboration de la synthèse budgétaire annuelle.

Indicateurs

2 025 jeunes bénéficiant d'une mesure de placement en 2020 dont :

262 dans le cadre d'un accueil provisoire

155 jeunes majeurs

Mineurs non accompagnés

L'arrivée des MNA sur le département du Morbihan s'effectue selon deux modalités :

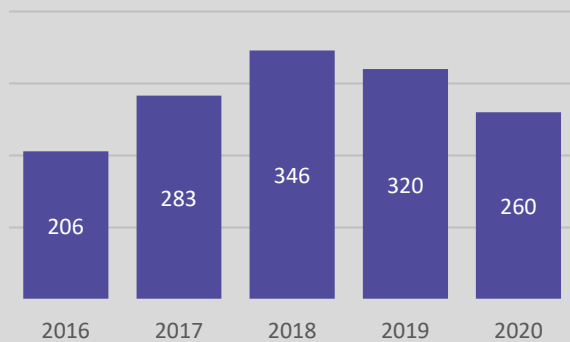
- soit directement dans les locaux de la DGISS ;
- soit par l'intermédiaire de la cellule nationale qui fixe une clé de répartition des mineurs sur l'ensemble des départements. La majeure partie des MNA arrivent de la région Ile de France.

260 MNA étaient suivis au 31 décembre 2020, soit une baisse de 19 % par rapport à 2019. Selon la Cellule nationale de répartition, 92 jeunes devaient faire l'objet d'une nouvelle prise en charge. Seuls 74 jeunes ont été reconnus relevant de la protection de l'enfance. De même, 37 personnes se sont présentées au Département et seules 6 ont été reconnues mineures et prises en charge.

Cette baisse des arrivées est le fait de la crise sanitaire qui a freiné, voire empêché, les mouvements migratoires aux niveaux national et international.

Indicateurs

Nombre de MNA pris en charge au 31 décembre



ZOOM : les procédures de contrôle et d'évaluation de la minorité et de l'isolement des jeunes à leur arrivée

Au cours de la période d'accueil provisoire d'urgence, le groupement ASE-MNA procède aux investigations nécessaires en vue d'évaluer la situation du jeune au regard notamment de ses déclarations sur son identité, son âge, sa famille d'origine, sa nationalité et son état d'isolement.

Formés aux spécificités des différents pays d'origine des jeunes et aux enjeux du parcours migratoire, les professionnels en charge de l'évaluation recherchent les éléments de cohérence ou d'incohérence dans le discours du jeune.

Les services du groupement ASE-MNA peuvent solliciter les services de la préfecture et de police pour contribuer à l'évaluation de l'identité de la personne (empreintes digitales et validité des documents d'identité présentés). Deux fichiers sont alors consultés : le visabio auprès du commissariat de police et l'AEM auprès de la Préfecture.

L'ensemble de ces investigations permettent de constituer un arrêté de prise en charge ou de non-prise en charge au titre de la protection de l'enfance. Si le jeune est reconnu mineur, il est mis à l'abri puis orienté vers une structure associative habilitée par le département (ARASS, fondation d'Auteuil ou Sauvegarde56). Lorsqu'ils sont reconnus majeurs, les jeunes sont dirigés vers les services de l'Etat, à même de prendre en charge les personnes en situation irrégulières.



La protection maternelle et infantile

9,7 K€ investissement
1 634,0 K€ fonctionnement

Prévention et accompagnement des parents et de l'enfant

Centres de planification ou d'éducation familiale

Le département dispose de 5 centres de planification et d'éducation familiale basés dans les centres hospitaliers : groupe hospitalier Bretagne Sud (GHBS) de Lorient, centre hospitalier Bretagne Atlantique (CHBA) sur les sites de Vannes et Auray, centre hospitalier Alphonse Guérin sur Ploërmel et centre hospitalier centre Bretagne (CHCB) sur Noyal-Pontivy. Ces centres proposent des soins en santé sexuelle (contraception, IST, conseil conjugal, demande d'IVG, IVG médicamenteuse).

1397 demi-journées d'ouverture ont permis la réalisation de 6819 consultations médicales, 4 966 entretiens avec une conseillère conjugale et 195 séances d'actions collectives en éducation à la vie affective et sexuelle, essentiellement en milieu scolaire.

Les consultations périnatales

Des consultations pré et postnatales sont organisées au CHBA de Vannes et au CHBS de Lorient, pour permettre l'accès aux soins dès le début de la grossesse, aux personnes en situation de précarité ou de vulnérabilité.

Le département finance du temps médical, la mise à disposition de sages-femmes PMI, ainsi que les frais d'examen complémentaires.

Indicateurs

6 819 consultations médicales dans les CPEF

799 femmes enceintes suivies avec **2 274** visites à domicile ou en CMS réalisées

626 actes de consultations PMI en centre hospitalier

ZOOM : le réseau périnatalité Bien Grandir en Bretagne

Depuis le 1er janvier 2020, à la demande de l'ARS, les 4 réseaux départementaux de périnatalité bretons ont fusionné en un seul réseau régional.

Ce réseau permet de coordonner, appuyer, évaluer et apporter une expertise médicale dans le champ de la santé afin de garantir la sécurité et la qualité des prises en charge périnatales.

En qualité d'acteur de la santé, le service de PMI participe à différentes commissions : épidémiologie, IVG (via les CPEF), environnement psychologique et suivi médical périnatal, santé liée à l'environnement, addictions et violences intra familiales, allaitement maternel et dispositif des enfants vulnérables.

L'accompagnement des femmes enceintes

Un accompagnement est proposé aux familles attendant un enfant. Le but est de permettre l'accès aux soins et le suivi de la grossesse, et de favoriser la disponibilité des parents à l'accueil de leur enfant et le lien avec celui-ci.

L'accompagnement des familles au domicile ou au centre médico-social est réalisé en majorité dans le cadre d'un suivi global, c'est-à-dire médico-psycho-social.

Des liens peuvent être réalisés avec les professionnels médicaux, pour adapter l'accompagnement des familles, avec leur accord, au plus près de leur besoin.

L'accompagnement parental (autour de la naissance)

Dans le cadre de ses missions de prévention, le service de PMI propose aux parents de les accompagner dès la naissance, dans les premiers mois et jusqu'aux 6 ans de leur enfant.

Des liaisons régulières sont réalisées avec les services de maternité, de néonatalogie et de pédiatrie afin d'identifier des besoins particuliers ou des fragilités potentielles et de proposer aux parents un suivi adapté à leur situation dès le retour à domicile. A leur demande, les familles morbihannaises peuvent également bénéficier d'un soutien mis en place par les puéricultrices de PMI à leur domicile ou lors de permanences proches de chez eux.

Les consultations médicales

Dans le cadre de la prévention, des consultations sont organisées sur 35 sites répartis sur l'ensemble du département. Elles permettent la réalisation, par un médecin et une puéricultrice de PMI, d'un examen médical, d'un suivi vaccinal et d'un dépistage précoce du handicap des enfants de 0 à 6 ans.

Ces dernières années, des consultations spécifiques ont été développées afin de répondre aux besoins spécifiques des enfants en terme de santé et permettre ainsi au service de PMI de s'inscrire pleinement dans le parcours santé de prévention de l'enfant. Il s'agit notamment des consultations pour les nouveaux nés vulnérables, des consultations BCG et des consultations à la suite de bilans de santé en école maternelle pour des enfants ayant des besoins spécifiques.

ZOOM : maintenir le lien avec les familles malgré la crise sanitaire

Pendant les périodes de confinement de l'année 2020, les professionnelles de PMI ont gardé le lien avec les familles afin de les soutenir dans le contexte particulier de crise sanitaire et accompagner les situations d'isolement et de vulnérabilité.

Toutes les mères venant d'accoucher ont ainsi été contactées par téléphone par la puéricultrice de secteur. Une visite à domicile a été proposée et souvent acceptée par les familles.

Les consultations et permanences de PMI ont été maintenues dans le respect des règles sanitaires afin de poursuivre le suivi médical de prévention des jeunes enfants et la réalisation de leurs vaccinations.

Les bilans de santé en école maternelle n'ayant pu être réalisés ont fait l'objet d'une proposition de rattrapage en CMS. 117 enfants de 3 à 4 ans ont été vus dans ce cadre, 37 % ont été orientés vers des consultations médicales spécialisées.

En complément de ces consultations, des professionnelles formées proposent des permanences spécifiques sur l'allaitement maternel et la maternologie (approche de soutien et de consolidation du lien mère enfant).

Les bilans de santé en école maternelle (BESM)

Le département est compétent pour organiser des bilans de santé pour les enfants âgés de 3 à 4 ans, notamment dans les écoles maternelles.

Ces bilans de santé constituent un outil important de prévention primaire. En effet, ils contribuent à dépister précocement les troubles et / ou difficultés susceptibles de gêner le bon développement de l'enfant et ses capacités d'apprentissage (troubles visuels, auditifs, de langage, de comportement...).

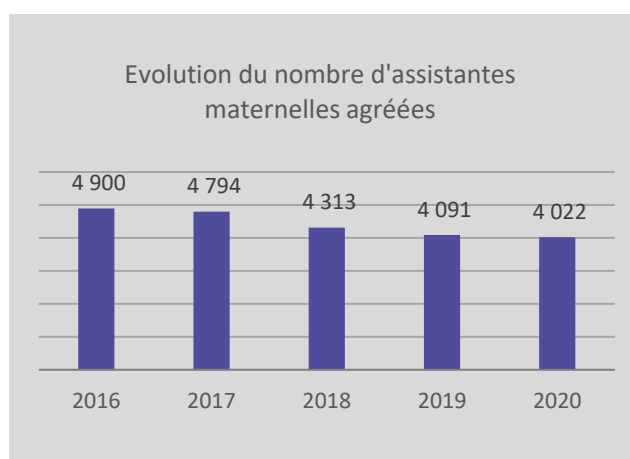
Ils ont également un intérêt en termes de santé publique puisqu'ils permettent d'avoir une image de l'état de santé d'une classe d'âge.

Accueil du jeune enfant et formation des professionnels

L'accueil individuel

Des réunions d'information pour les assistantes maternelles, sont organisées au niveau de chaque territoire. En 2020, il y a eu 306 personnes invitées, 236 personnes présentes, 135 dossiers déposés et 102 agréments délivrés.

Les puéricultrices de PMI assurent le suivi et le contrôle des assistantes maternelles dans l'objectif de contribuer à une qualité d'accueil de l'enfant.



Indicateurs

BSEM réalisés auprès de **3 653** enfants dans **275** écoles en 2020

40 % de diminution par rapport à 2019 en raison de la crise sanitaire

ZOOM sur la vaccination

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le calendrier vaccinal a changé. En PMI, 7 208 vaccins ont été réalisés chez les enfants de 0 à 6 ans dans les consultations sur l'ensemble du territoire.

Les vaccins sont fournis par le département ou apportés par les parents. Ce dispositif permet une bonne couverture vaccinale des enfants Morbihannais.

Indicateurs

108 assistantes maternelles ayant suivi la formation préalable à l'accueil selon les nouvelles modalités de 80 heures précisées par le décret du 23 octobre 2018.

109 assistantes maternelles ont entamé la formation en cours d'emploi 2020-2021

13 956 places d'accueil individuel (15 % de baisse depuis 2016)

36 maisons d'assistantes maternelles (MAM) pour **425** places d'accueil, **8 ouvertures** en 2020 et **9 nouveaux projets** de MAM accompagnés

111 assistantes maternelles exercent en MAM dont 9 en remplacement

14 K€ aide au démarrage des MAM

53 RAM couvrent **246** communes

Les relais et maisons d'assistantes maternelles

Les professionnels en charge de l'agrément et du suivi des assistantes maternelles travaillent en partenariat avec les animatrices des relais pour assurer une cohérence d'action. Le département aide à leur création en versant une subvention de 5 000 €, afin de faire face aux frais de démarrage et, lors de l'extension d'un RAM, en versant 2 500 €.

La formation obligatoire des assistantes maternelles agréés

Le 23 octobre 2018, la publication d'un décret a modifié les objectifs, le contenu, la durée et les modalités de mise en œuvre de la formation obligatoire des assistantes maternelles agréés à compter du 1^{er} janvier 2019.

La formation préalable à l'accueil de 80 heures est réalisée avant tout accueil d'enfant. Elle doit permettre aux assistantes maternelles d'acquies et d'approfondir les compétences et connaissances nécessaires concernant les besoins fondamentaux de l'enfant (bloc 1), les spécificités du métier d'assistante maternelle (bloc 2), le rôle de l'assistante maternelle et son positionnement dans les dispositifs d'accueil du jeune enfant (bloc 3). Une évaluation des acquis de l'assistante maternelle, est réalisée pendant les heures de formation. Cette dernière doit obligatoirement être réussie pour permettre la délivrance d'une attestation de validation, valant autorisation à accueillir un enfant.

La formation en cours d'emploi de 40 heures est assurée dans un délai maximum de trois ans à compter de l'accueil du premier enfant par l'assistante maternelle. Elle doit permettre à l'assistante maternelle d'approfondir les connaissances et compétences abordées lors de la formation préalable, en s'appuyant notamment sur l'expérience professionnelle acquise au titre de l'accueil de l'enfant.

L'accueil spécifique

Le département finance l'action innovante d'accueil à domicile en horaires atypiques portée par l'association d'aide à domicile en milieu rural (ADMR).

Garder le fil pendant le confinement

Les assistantes maternelles ont été très sollicitées en 2020 pour garder notamment les enfants des soignants et des personnels prioritaires.

Le service de PMI s'est organisé pour les accompagner en leur diffusant des informations et des outils pouvant les aider.

Sur les territoires, les puéricultrices ont appelé les assistantes maternelles de leur secteur pour les soutenir dans cette période particulière et des référents COVID ont été nommés pour répondre à leurs questions et demandes.

L'accueil collectif

La politique du département est d'aider au financement d'investissement des projets portés par des associations (les projets communaux sont éligibles au programme de solidarité territoriale). Il est alors appliqué une aide à la création égale à 10 % du montant des travaux HT dans la limite d'un plafond de 300 000 €.

Les créations des établissements d'accueil du jeune enfant sont accompagnées en amont par des professionnelles de la PMI et les médecins en assurent le suivi et le contrôle. Des réunions collectives à destination des porteurs de projet sont animées conjointement avec la CAF.

Indicateurs

114 établissements d'accueil du jeune enfant pour **2 678 places d'accueil** (en augmentation de 9 % depuis 2016)

23 nouveaux projets accompagnés en vue d'ouverture sur 2019 et 2020

70 places créées en 2020

10 établissements ayant bénéficié en 2020 de l'aide financière favorisant l'accueil d'enfants en situation de handicap

26 K€ d'aide au fonctionnement des établissements d'accueil (soutien au handicap)

L'accueil et l'inclusion des enfants en situation de handicap

Le département accorde une aide financière aux structures d'accueil collectif favorisant l'accueil d'enfants en situation de handicap.

Cette participation intervient dans le financement des surcoûts liés à la prise en charge de ces enfants, en complémentarité avec la CAF.

Plusieurs structures sollicitent le département à cet effet, afin de répondre aux besoins d'encadrement par du personnel spécifique qualifié ainsi que pour l'achat de matériels adaptés.

La formation du personnel encadrant

La PMI propose en lien avec la CAF, un dispositif d'accompagnement des directeurs d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) afin de rompre l'isolement des responsables d'établissement, faciliter leur communication et leurs échanges en vue d'améliorer la qualité d'accueil du jeune enfant. Bien que la situation sanitaire n'ait pas permis en 2020 la conduite de ces réunions, les liens avec les responsables d'EAJE ont cependant été maintenus pour accompagner au mieux les équipes dans l'adaptation au contexte.

En parallèle, un cursus de formation s'adresse aux nouveaux directeurs de structures d'accueil de la petite enfance de tout le département, issus d'organismes publics, associatifs ou privés. Il s'agit de proposer à ces nouveaux personnels encadrants, un espace commun de réflexion et de formation visant à renforcer leurs compétences en matière de management, de gestion administrative, budgétaire et juridique. Une session de formation a été organisée sur la période 2019-2020 pour une trentaine de responsables de structures.



La santé

571,5 K€ fonctionnement
dont 168 K€ en lien avec la crise sanitaire
(état d'urgence sanitaire)

Actions de lutte et de prévention gérées pour le compte de l'État

Jusqu'en 2020, le département exerçait des actions de lutte et de prévention sanitaire :

- lutte contre la tuberculose ;
- lutte contre le VIH, les hépatites et les infections sexuellement transmissibles ;
- activités de vaccination.

L'ensemble de ces activités de prévention sanitaire nécessite, de plus en plus, une expertise médicale et hospitalière qui dépasse les compétences d'un département.

Aussi, à l'instar de beaucoup d'autres, le département a fait le choix de se désengager de ces missions. L'ensemble de ces activités a ainsi été transféré au GHBA et GHBS le 1^{er} octobre 2020.

Actions départementales

Les consultations infirmières de prévention actions de santé (CIPAS)

Dans les centres médico-sociaux du département, les infirmières délivrent des informations de prévention et proposent des dépistages aux adultes du Morbihan bénéficiant de minimas sociaux et/ou souhaitant faire un point sur leur santé.

Les orientations vers le service actions de santé sont essentiellement le fait des travailleurs sociaux du département, des missions locales et des organismes de formation recevant du public précaire.

Indicateurs

2 533 consultations ont concerné **1 360** consultants pour le dépistage gratuit du CeGIDD

8 830 vaccins réalisés

393 personnes dépistées dans le cadre de la lutte antituberculeuse

405 personnes suivies par les infirmières au titre des actions départementales de santé en 2020, soit une diminution de 44 % par rapport à 2019

1 425 rendez-vous dont **242 CIPAS**

ZOOM : Poursuite des consultations adultes vulnérables

Les infirmières départementales poursuivent les consultations, mais sans vaccination, pour les publics les plus vulnérables dans le cadre de l'accès aux soins de public de 18 à 65 ans avec ou sans signes de précarité.

Les interventions auprès des usagers des chantiers d'insertion

Les infirmières interviennent auprès des usagers des chantiers d'insertion afin de proposer des accompagnements santé, des suivis individuels.



Développement social

2,4 M€ fonctionnement

Accompagnement social des familles

Compte tenu du contexte, 18 391 familles ont été reçues en 2020 dans les CMS antennes ou permanences des travailleurs sociaux (contre 20 300 en 2019), soit plus de 21 000 morbihannais parmi lesquels plus de 6 200 familles monoparentales et plus de 8 300 personnes seules.

Les travailleurs sociaux interviennent généralement à la demande des familles, parfois à la demande d'un tiers notamment lorsqu'une situation de détresse est repérée.

Interventions dans le cadre des missions de prévention et de protection de l'enfance

Dans le cadre de la prévention, ils accompagnent les parents dans un soutien à la fonction parentale ; ils peuvent leur proposer des actions de soutien éducatif telles que l'intervention d'une travailleuse en intervention sociale et familiale ou la mise en œuvre d'une mesure d'aide éducative à domicile.

Ils apportent leur concours aux missions d'évaluation en protection de l'enfance, en lien avec les services de la PMI lorsque les situations concernent de jeunes enfants. Il s'agit notamment de situations signalées à la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP). En 2020, 716 situations ont fait l'objet d'une évaluation par le service social de proximité sur les 1 176 reçues par la CRIP.

ZOOM ... sur l'organisation du travail en 2020 du fait de la pandémie

Les équipes au sein des CMS et les services centraux se sont adaptées tout au long de l'année pour maintenir un accueil téléphonique et physique et garantir une continuité de service rendu aux morbihannais.

Les pratiques professionnelles ont évolué pendant cette période pour maintenir le lien avec les personnes par le biais du téléphone mais aussi en recevant le public à chaque fois que nécessaire en respectant les conditions de sécurité. Les personnels ont adapté leur organisation de travail entre du temps en présentiel et en distanciel de façon à être présents auprès du public fragilisé du fait de la crise sanitaire.

Le numérique est désormais incontournable dans les pratiques professionnelles. L'équipement a été traité comme un axe prioritaire à développer avec un accompagnement sur les utilisations et les pratiques. Aussi en 3 mois, la DDSI et la DSN ont réalisé le déploiement du matériel numérique auprès de l'ensemble des travailleurs médico-sociaux de la DGISS avec un accompagnement des pratiques métiers et une prise en main des outils.

Par ailleurs, le département du Morbihan est engagé dans la formation initiale et accueille tous les étudiants en travail social. Malgré le contexte sanitaire, l'accueil de 50 étudiants a pu être maintenu et organisé en présentiel afin de remplir les attentes de professionnalisation.

Les actions collectives

Une participation active des participants à la préparation des projets est un gage de réussite pour l'action elle-même mais également pour permettre à la personne de reprendre confiance dans sa capacité à agir.

Malgré le contexte sanitaire, 12 actions orientées santé de l'enfant, violences intrafamiliales et groupes de parole, ont pu être maintenues en 2020.

L'accompagnement social adapté

L'accompagnement social adapté désigne des interventions ciblées en direction d'un public spécifique, telles que l'Accompagnement éducatif et budgétaire (AEB) et la protection des majeurs vulnérables

La protection des majeurs vulnérables

Elle concerne un ensemble de mesures destinées à protéger les majeurs en situation de vulnérabilité :

Les MASP (mesures d'accompagnement social personnalisé) : cet accompagnement est contractualisé avec des bénéficiaires de prestations sociales, confrontés à des difficultés de gestion de leurs ressources qui menacent leur santé ou leur sécurité. Confié au département, cet accompagnement est réalisé par 5 travailleurs sociaux dédiés rattachés au « Pôle prévention des violences et protection des majeurs ». Ces travailleurs sociaux mettent également en œuvre des mesures d'accompagnement en économie sociale et familiale (22 mesures en 2020) décidées par les inspecteurs enfance pour venir soutenir une famille inquiète des effets de ses difficultés financières sur les conditions de vie de ses enfants (MAESF).

Le pôle assure le lien avec les services de justice pour la mise en œuvre de mesures de protection civile ou pour contribuer à l'évaluation des préjudices à l'encontre de personnes vulnérables (suspicion de maltraitance et/ou abus de faiblesse).

Il assure également **le lien avec les services de secours aux personnes** pour apporter la contribution de nos services à la prise en charge des situations de violences intra familiales.

Indicateurs

55 347 rendez-vous avec des travailleurs sociaux

7 737 instructions d'aides

ZOOM ... Sur l'augmentation de l'AEB en lien avec stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Dans le cadre de la préparation de la « convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi » signée avec l'État pour les années 2019 à 2021, il a été décidé d'augmenter de manière significative les accompagnements éducatifs et budgétaires compte tenu des délais d'attente pour bénéficier de cette prestation et de besoins non-couverts pour les jeunes et notamment pour les jeunes parents.

Le nombre d'intervenants en équivalent temps plein passe ainsi de 5,5 à 8 à partir de 2020.

296 personnes ont été accompagnées par les 8 CESF de l'UDAF en 2020 dont 67 ont moins de 30 ans et 32 plus de 61 ans.

Les publics les plus représentés sont les personnes isolées (113) et les familles monoparentales (104).

Indicateurs

84 mesures d'accompagnement social personnalisées traitées (MASP)

1 073 interventions dont **644** visites à domicile

126 dossiers de protection des majeurs examinés en commission de protection adulte

82 sollicitations du parquet, **83** rapports transmis en vue d'une mesure de protection civile et **31** rapports pour signaler des infractions pénales commises au préjudice d'un majeur vulnérable

357 situations signalées dans le cadre du dispositif partenarial d'assistance aux personnes entre le 1^{er} janvier et le 15 juin 2020 (arrêt du dispositif ensuite au profit du recrutement d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie)

Les dispositifs de soutien à l'accompagnement social

Ce programme d'intervention réunit des aides mobilisables par les travailleurs sociaux pour soutenir l'accompagnement de familles en difficulté financière et/ou d'exercice de leurs rôles de parents.

Les aides financières (Fonds unique d'aide)

Afin de soutenir les familles morbihannaises en situation de vulnérabilité, plus de 5 000 aides financières ont été accordées grâce au Fonds unique d'aide départementale (FUA).

Il s'agit majoritairement d'aides pour couvrir des besoins de la vie quotidienne, et principalement des besoins alimentaires.

Outre la mobilisation de ce fonds unique d'aide, les travailleurs sociaux instruisent des demandes d'aides financières dans le cadre de l'accès au logement ou pour y maintenir les personnes en cas d'impayés (FSL).

Ils concourent également à la procédure relative aux expulsions locatives, en transmettant une évaluation sociale permettant d'éclairer la prise de décision.

Pour faire face aux demandes émanant des familles, il a été décidé en commission permanente, d'adapter le règlement du FUA du 1er juin 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

Les actions de prévention précoce

Pour soutenir les parents dans leur fonction parentale, les travailleurs sociaux mobilisent de nombreux partenaires présents dans le champ de la santé et du soutien à la parentalité (associations, maisons des adolescents, lieux d'écoute et de médiation « parents-enfants »).

Quelques permanences sont organisées dans des lycées agricoles et permettent de détecter des situations de fragilité de la fonction parentale et éducative. A ce titre 167 entretiens ont été réalisés auprès de 76 jeunes.

ZOOM ... Sur une action de prévention et d'aide à la parentalité

Depuis novembre 2019, une convention conclue avec l'association Relais Jeunes 56 permet de mettre en place une nouvelle modalité d'intervention auprès des familles.

Sans attendre que la situation familiale se dégrade davantage et avant qu'elle appelle le cas échéant la mobilisation d'une « mesure éducative », les travailleurs sociaux peuvent solliciter avec l'accord de la famille une intervention à domicile pour dénouer une difficulté avec un enfant.

L'année 2020 a permis à 55 familles d'être accompagnées (24 étaient sur liste d'attente en décembre 2020). L'engagement financier du département avec le soutien des crédits de la stratégie pauvreté a permis l'embauche d'une seconde éducatrice, qui en moins d'un mois a déjà reçu 18 familles.

Indicateurs

4 507 familles ayant déposé une demande de FUA

4 128 familles aidées

5 058 aides accordées (1,28 M€)

- Vie quotidienne : 4 152
- Education/formation : 85
- Logement : 377
- Mobilité : 355
- Santé : 54
- Socialisation : 35

Pacte territorial pour le développement social et l'insertion

Le pacte territorial pour le développement social et l'insertion permet avant tout d'associer de nombreux acteurs à la prise en charge des publics en difficulté sur le département (services de l'État, de Pôle emploi, de l'Agence régionale de santé (ARS), de la Caisse primaire d'assurance maladie, de la CAF, de la MSA, de la région Bretagne, associations caritatives, ...).

Avant de développer de nouveaux services, il s'agit d'abord de rendre nos organisations respectives plus lisibles, plus accessibles, de décroiser et d'apporter des réponses globales aux personnes confrontées au risque d'exclusion.

Sans constituer un programme, les orientations du pacte 2014-2020, servent par ailleurs de repères pour les interventions financières des signataires ainsi que pour celle du Fonds social européen (FSE).

ZOOM ... sur l'aide apportée aux associations caritatives

Les associations caritatives concourent, aux côtés de nos services, à apporter une aide aux personnes en difficultés, en mobilisant des bénévoles.

Dans le cadre de la crise sanitaire, plusieurs associations nous ont sollicité pour une aide complémentaire exceptionnelle afin de faire face à une situation financière dégradée :

Secours populaire : 30 000 €

Secours catholique : 10 000 €

Communauté Emmaüs – Pays de Vannes : 100 000 €

ADIE (accompagnement des travailleurs indépendants) : 50 000 €

ATES (mise à disposition de personnel en insertion) : 5 000 €



Prestations rSa

Le rSa est mis en œuvre en coopération étroite avec les organismes de sécurité sociale de la branche famille (CAF et MSA), Pôle emploi et les Missions locales pour l'accompagnement.

L'accompagnement d'une partie des personnes est confié à des prestataires sélectionnés par la voie de marchés publics ou des opérateurs pour les appels à projets. Il s'appuie également sur une complémentarité avec l'ensemble des intervenants sociaux de notre territoire : c'est l'objet du pacte territorial pour le développement social et l'insertion.

L'année 2020 est marquée par une forte progression du nombre d'allocataires du rSa.

Ainsi, en décembre, on dénombrait 14 047 foyers allocataires, soit une augmentation de 10,8 % par rapport à l'année 2019. Les dépenses d'allocation progressent également fortement de près de 10 % par rapport à 2019 et sont arrêtées à 87 M€.

Principalement réparti entre Pôle emploi et les services du département, l'accompagnement concernait 12 540 personnes fin 2020 (38 % accompagnées par un conseiller de Pôle emploi, 31 % par un travailleur social et 31 % par un conseiller en insertion ou un prestataire).

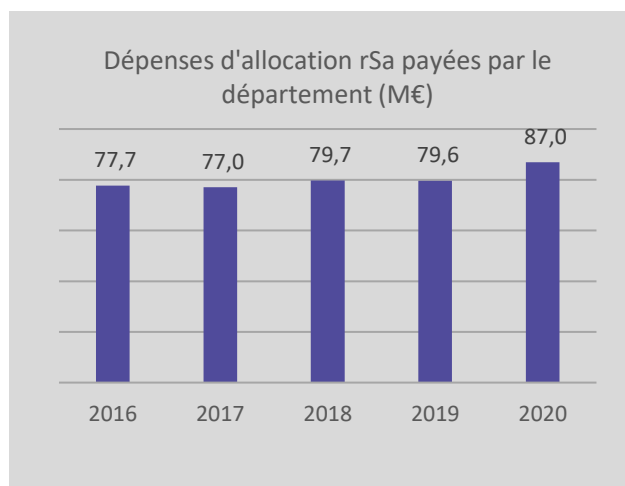
En 2020, l'activité du pôle accès aux droits et des coordonnateurs rSa a été impactée par la crise sanitaire :

- 638 décisions dites "d'opportunité" relatives à l'ouverture ou au maintien du droit (1 316 en 2019) ;
- 436 décisions faisant suite à un recours (contestations, demandes de dérogation) contre 408 en 2019, soit une hausse de 6,4 % ;

ZOOM sur l'entrée en parcours des allocataires dans le contexte sanitaire

Afin d'assurer l'entrée dans le rSa, répondre aux besoins d'information des allocataires et amorcer rapidement leur accompagnement après l'ouverture du droit, des séances d'amorçage de parcours sous forme de réunions collectives étaient organisées. Eu égard aux contraintes sanitaires et aux consignes gouvernementales, les différentes périodes de confinement ont amené les professionnels à associer des modalités à distance (via des entretiens téléphoniques) et en présence (séances d'amorçage de parcours avec un nombre de participants réduit à 10 personnes).

275 séances d'amorçage de parcours réalisées
2 552 personnes invitées
1 854 personnes présentes (taux de présence 73 %)
930 entretiens de pré-orientation réalisés



- 29 pénalités pour fraude au rSa ont été appliquées (45 en 2019), étant précisé qu'il n'y a pas eu de contrôle des organismes payeurs de mars à juillet 2020 ;
- 1 258 décisions de réduction-suspension du rSa contre 1 545 en 2019. Aucune décision de sanction n'a été prise entre mars et juin 2020 et une nouvelle procédure de sanction a été mise en œuvre à compter de septembre.

L'offre d'insertion

L'offre d'insertion finance les moyens d'accompagnement et l'intervention des opérateurs de services mobilisables dans les parcours d'insertion, (auto-école sociale, ateliers et chantiers d'insertion...).

L'accompagnement socio-professionnel

Cette modalité qui bénéficie du soutien du Fonds Social Européen (FSE) mobilise à la fois les conseillers en insertion sociale et professionnelle (CISP) du département et des prestataires retenus dans le cadre d'un marché public.

Les accompagnements confiés aux missions locales et autres intervenants

Une partie des jeunes bénéficiaires du rSa de moins de 26 ans sont orientés vers les missions locales et de la même manière des publics aux besoins spécifiques (agriculteurs, travailleurs indépendants) sont orientés vers des opérateurs dédiés.

Les actions d'insertion conventionnées dans le cadre de l'appel à projets « de l'insertion à l'emploi » 2019-2021

87 actions d'insertion (dont 44 chantiers d'insertion) ont été mises en œuvre par des organismes conventionnés à la suite de l'appel à projet ou, depuis lors, selon les critères de ce dernier.

Ces actions couvrent des domaines variés (mobilité, diagnostic socio-professionnel, mise en situation de travail, remobilisation sociale, parrainage...). Elles ont concerné plus de 3 962 personnes en 2020.

ZOOM ... sur l'action « parcours d'accès à l'emploi aide à domicile »

Il s'agit de la première mise en œuvre d'un dispositif original porté par l'association Locminé Formation et associant le département, la région Bretagne et les entreprises du secteur de l'aide à la personne. Cette action « Parcours d'accès à l'emploi d'aide à domicile » propose un accompagnement de 9 mois combinant :

- des mises en situation professionnelle dès la première semaine de formation,
- un accompagnement renforcé visant à trouver des solutions pour les freins à l'emploi,
- une pédagogie innovante se détachant d'un format scolaire,
- l'accès à un titre professionnel pour un métier en forte demande,
- une consolidation dans l'emploi avec un suivi durant les deux mois qui suivent l'obtention du titre professionnel.

A l'issue de la première session, nous constatons 100 % de réussite à la certification et un emploi pour l'ensemble des personnes ayant suivi la totalité du parcours.

Indicateurs

6 293 accompagnements réalisés à travers les différentes propositions de l'offre d'insertion

1 604 personnes accueillies au titre de l'accompagnement socio-professionnel

3 962 personnes bénéficiaires d'actions conventionnées issues de l'appel à projets 2019-2021 dont **585 jeunes** orientés vers les missions locales

2 685 personnes sorties de ces actions dont **767 sorties vers un emploi**, un projet professionnel ou une formation et **215 sur une activité indépendante**

Aides directes aux personnes en difficulté d'insertion

Les aides directes aux personnes en difficulté d'insertion regroupent le Fonds départemental d'aide aux jeunes (FDAJ) et les aides versées aux employeurs pour l'embauche des bénéficiaires du rSa (principalement sur les chantiers d'insertion).

Le Fonds départemental d'aide aux jeunes (FDAJ)

Le FDAJ dont la gestion est assurée par les missions locales permet la délivrance d'aides individuelles ou collectives aux jeunes en difficulté d'insertion.

Pour faire face aux demandes émanant des jeunes, il a été décidé en commission permanente, d'adapter le règlement du FDAJ du 1^{er} juillet 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

Les aides à l'embauche dans les chantiers d'insertion

L'aide au poste versée aux employeurs pour l'embauche des salariés en chantiers d'insertion (ACI) a concerné 888 personnes en 2020.

Cette aide, associée à la signature de Contrats de travail à durée déterminée d'insertion (CDDI), est pour partie financée par le département afin d'inciter les chantiers à recruter au moins 52 % de salariés issus du rSa.

Indicateurs

888 personnes embauchées en CDDI dans les chantiers d'insertion

35 périodes de mise en situation professionnelle

Les mises en situation professionnelle

Le département a signé en 2016 une convention avec Pôle emploi pour permettre des mises en situation en milieu professionnel (PMSMP).

Le département est donc habilité à signer des PMSMP pour les personnes accompagnées par un conseiller en insertion sociale et professionnelle du département ou par un de ses prestataires.

Les aides aux jeunes (FDAJ)

Le nombre d'aides individuelles accordées reste stable comparativement à 2019 :

- 2 902 demandes instruites au titre du FDAJ,
- 1 638 jeunes bénéficiaires,
- 54 % des bénéficiaires sont des hommes, 46 % des femmes,
- 56 % ont entre 18 et 21 ans,
- 48 % n'ont pas de diplôme,
- 2 792 aides attribuées majoritairement pour la recherche d'emploi, la subsistance et le transport.

Gestion du Fonds social européen

Le département assure, pour le compte de l'État, la gestion d'une subvention du FSE, dans le cadre d'un programme national visant plus particulièrement la lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale. Ces crédits permettent concrètement d'amplifier les moyens des opérateurs (associations, collectivités territoriales) par ailleurs soutenus au plan local ou régional.

Les chantiers d'insertion sont les premiers bénéficiaires de ces crédits (plus d'un tiers des fonds).

Le FSE soutient également des actions à destination de publics spécifiques (jeunes, personnes en difficultés psychiques) et le département est lui-même bénéficiaire d'une subvention pour la mise en œuvre de l'accompagnement socio-professionnel.

ZOOM sur le chantier d'insertion maraîchage biologique porté par l'association Envols56

Retrouver un emploi dans le domaine du maraîchage : c'est l'objectif de ce chantier d'insertion qui propose à une vingtaine de personnes en difficulté d'insertion un encadrement technique leur permettant d'acquérir les gestes professionnels de la culture des légumes.

Un accompagnement socio-professionnel permet en parallèle de lever les difficultés des bénéficiaires dans leur recherche d'emploi (garde d'enfant, mobilité, santé...).



Personnes âgées

6,64 M€ investissement
104,49 M€ fonctionnement

Soutien aux actions départementales et territoriales

Adopté en décembre 2017, le schéma autonomie témoigne de l'ambition d'agir sur l'ensemble des dispositifs permettant de favoriser une prise en charge adaptée et respectueuse des personnes âgées en perte d'autonomie

L'orientation n° 2 du schéma départemental de l'autonomie 2018-2022 « garantir une offre d'aide à domicile satisfaisante » vise notamment à soutenir les démarches de structuration et de modernisation des services d'aide à domicile (SAAD), portées par les personnes morales qui en sont gestionnaires.

En application de cette orientation, plusieurs mesures de soutien aux services ont été mises en œuvre en 2020.

Le tarif de référence départemental de 21,00 € de l'heure qui favorise l'attractivité des tarifs des SAAD signataires d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), en permettant d'augmenter le nombre d'heures finançables sur un même plan d'aides, de garantir l'équité pour le calcul de la participation financière des bénéficiaires de l'APA et de mieux financer les interventions dans le cadre des plans de compensation au titre de la PCH.

Par ailleurs, 14 nouveaux CPOM ont été signés en 2020. Ces contrats couvrent 60% de l'activité totale relevant du financement du département, pour un coût estimé à 300 000 €.

A ces mesures pérennes, s'ajoute 1,6 M€ versé aux SAAD au titre des primes COVID, dont 800 000 € financés sur des crédits départementaux. Cette prime est venue gratifier les personnels ayant maintenu leur activité professionnelle pendant la crise sanitaire du printemps 2020.

Zoom sur le Dispositif Part'Agés

Les salariés des structures de services à domicile sont particulièrement exposés aux risques professionnels.

Le dispositif mis en place en collaboration avec la CARSAT a démarré en septembre 2020 et permis d'accompagner 8 SAAD dans une démarche participative de prévention, par la formation d'un salarié référent par SAAD engagé dans le dispositif et par un accompagnement au déploiement des pratiques de prévention dans la structure.

Le département a subventionné ces actions à hauteur de 27 082 € en 2020.

Zoom sur le projet GEIQ

Pour aider les SAAD dans leurs difficultés de recrutement, le département pilote depuis 2020 une démarche visant à permettre de mutualiser entre employeurs SAAD, les coûts et les processus d'identification, de recrutement, de formation et d'accompagnement vers l'emploi de nouveaux personnels d'intervention.

Cela se traduit par un projet de constitution d'une plateforme intégrant des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ).

Dans le cadre du schéma de l'autonomie 2018-2022 et de l'accord-cadre signé en 2019 entre l'Agence régionale de santé et le département du Morbihan, les espaces autonomie désormais nommés « Espaces Autonomie Santé » se sont progressivement mis en place sur tout le territoire morbihannais.

Ces espaces répondent aux dispositions de la loi relative à l'organisation et à la transformation du système de santé du 24 juillet 2019 qui unifie les différents dispositifs de coordination au sein d'un seul et unique dispositif d'appui à la population et aux professionnels pour la coordination des parcours de santé complexes : les DAC (Dispositifs d'Appui à la Coordination).

Actuellement, trois des Espaces Autonomie Santé se sont structurés en DAC, le quatrième étant en cours de réflexion pour 2022.

Un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) conjoint avec l'ARS est signé avec chaque structure porteuse.

Zoom sur les espaces autonomie santé

Les structures porteuses des espaces autonomie santé intervenant sur les territoires autonomie sont :

- L'association « Espace autonomie Centre Bretagne », née de la fusion de l'association Pondi Clic et du Réseau de soins palliatifs au 01/01/2021, structurée en Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) pour le territoire autonomie centre ouest Morbihan ;
- L'association « Cap Autonomie Santé », DAC pour le territoire autonomie lorientais ;
- L'association « Appui aux parcours de Santé », DAC pour les territoires autonomie alréen et vannetais ;
- Redon Agglomération pour les 11 communes morbihannaises du pays de Redon ;
- Le PETR du pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne pour les territoires autonomie Ploërmelais et sud est Morbihan

Actions collectives de prévention de la perte d'autonomie

La conférence des financeurs (CFPPA) instaurée par la loi ASV (adaptation de la société au vieillissement) est mise en place dans le département depuis 2017 dans un objectif d'harmonisation des politiques de prévention menées par chacun des membres de la conférence (Département, caisses de retraite, inter-régimes, Agence régionale de santé, caisses de retraite complémentaires, ANAH).

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) apporte une enveloppe annuelle aux départements pour la mise en œuvre d'une politique de prévention concertée entre tous les membres de la conférence des financeurs.

Cette enveloppe permet de financer les différents axes du périmètre d'intervention de la CFPPA :

Axe 1- aides techniques individuelles

Axe 2- forfait autonomie pour les résidences autonomie

Axe 4- actions menées par les SPASAD

Axe 5-6- actions collectives de prévention et soutien aux aidants

Zoom...

Depuis 2019, le département, l'inter-régimes (Pour Bien Vieillir Bretagne) et l'ARS lancent un appel à projets commun, afin de financer des actions collectives de prévention à destinations des personnes âgées de 60 ans et plus, et leurs aidants.

En 2020, 80 actions de prévention ont été financées pour un montant total de 728 179 €, dont 535 179 € alloués par la conférence des financeurs.

Les résidences autonomie ont bénéficié du versement d'un forfait autonomie d'un montant total de 456 907€.

Prestations individuelles à domicile

Les dépenses au titre de ces prestations se sont élevées globalement à 43,66 M€ dont :

APA : 42,14 M€

aide sociale : 1,52 M€

Ces prestations ont été versées à 10 622 personnes âgées (soit une augmentation de 1,35 %). Certaines d'entre elles peuvent cumuler différents droits au titre de ces différentes aides individuelles :

- 10 189 au titre de l'APA (9 983 en 2019) ;
- 590 au titre de l'aide sociale dont 486 pour l'aide-ménagère par services prestataires (495 en 2019) et 104 pour le portage de repas et les repas en foyer restaurant (86 en 2019).

Indicateurs

42,14 M€ d'aides versées au titre de l'APA

10 189 bénéficiaires de l'APA

1,52 M€ d'aides financières versées au titre de l'aide sociale

590 personnes ayant bénéficié de l'aide sociale

Zoom...

La loi ASV a introduit une nouvelle modalité d'évaluation des besoins de compensation de la perte d'autonomie des allocataires de l'APA.

Cette évolution entraîne un temps d'évaluation supérieur de 20 à 30 % pour les équipes du département.

En dépit de la période de confinement, les usagers ont bénéficié d'évaluations téléphoniques permettant de traiter les situations, y compris les plus urgentes.

L'année 2020 a été mise à profit pour simplifier les procédures légales permettant un gain de temps dans la réponse faite aux bénéficiaires (notification directe du plan d'aide). Cette période et des campagnes de communication par nos services départementaux a été propice au dépôt des dossiers sur télé service APA.

Concernant l'aide au répit, l'accent a été porté sur l'évaluation des proches aidants et la mise en application des mesures réglementaires telle que l'aide à l'hospitalisation du proche aidant.

Prestations d'accueil

Les prestations d'accueil en établissement

Les dépenses relatives aux prestations d'accueil se sont élevées à 54,49 M€ (+ 1,62 %) dont :

- Allocation personnalisée d'autonomie en établissement : 41,76 M€ (augmentation de 2,8 %) ;
- Aide sociale à l'hébergement : 13,99 M€ (augmentation de 1,45 %) ;
- Accueil familial : 78,08 K€ (baisse de 16,58 %).

Ces prestations d'accueil ont permis d'apporter des aides en faveur de 9 442 personnes âgées dont :

- 8 173 au titre de l'APA en établissement ;
- 1 269 au titre de l'aide sociale (hors accueil temporaire).

Le tarif journalier plafond de référence pour l'hébergement permanent en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes habilités à l'aide sociale a été fixé à 62,05 € pour 2020.

Indicateurs

106 EHPAD-USLD

2 EHPA

29 résidences autonomie

16 petites unités de vie (PUV)

10 665 places (+18)

L'accueil familial social

En 2020, 13 personnes âgées ont bénéficié d'une allocation d'accueil familial, contre 19 en 2019. Le montant des dépenses correspondant est de 78 k€.

Le nombre de personnes âgées accueillies en accueil permanent est passée de 23 en 2019 à 15 en 2020.

Les allocations d'accueil familial restent stables. Le financement d'un mode séquentiel d'accueil en familles agréées s'est peu développé du fait du contexte sanitaire.

Indicateurs

1 972 € Coût moyen mensuel 2020 à charge du résident EHPAD-USLD (hébergement et dépendance) (augmentation de 1,57 %)

APA établissement : **41,76 M€** versés aux établissements, dont **2,8 M€** pour les résidents morbihannais accueillis dans les établissements extérieurs

Aides à l'investissement

L'autorisation de programme (AP) pour 2020 s'est élevée à 5,2 M€ se répartissant en trois types d'aides :

- la modernisation d'établissements par extension-restructuration ou reconstruction pour un montant de 5,063 M€ (98 % de l'AP) concernant l'EHPAD du CH de Josselin et les résidences autonomie d'Arzon et Saint-Marcel ;
- les équipements et travaux d'accessibilité dans les EHPAD et résidences autonomie pour un montant de 89 305 € ;
- le soutien à un service de portage de repas pour un montant de 2 896 € au CCAS de Grand-Champ.

Les crédits consacrés aux débloqués des premiers acomptes et au financement des opérations antérieures représentent 6,6 M€.

Zoom...

191 places en EHPAD seront reconstruites d'ici deux années dans le cadre du projet de reconstruction du centre hospitalier de Josselin

56 places en Résidences autonomie seront construites avec la création d'une extension de 6 nouvelles places sur la commune d'Arzon et de 4 nouvelles places à Saint-Marcel.



Personnes handicapées

1,22 M€ investissement
86,05 M€ fonctionnement

Soutien aux actions départementales et territoriales

Pour mettre en œuvre la politique départementale de soutien aux personnes en situation de handicap, un concours financier est apporté par le département :

- aux organismes contribuant à l'évaluation des besoins et attentes des personnes handicapées sur le département (ALCAT 56, COSEHPSY56, service ISI) ;
- aux organismes mettant en œuvre des actions d'intégrations sociales et professionnelles pour les personnes handicapées (AIMET, ADIEPH) ;
- aux organismes favorisant le lien social entre pairs ou pour une meilleure intégration dans son territoire de vie. L'objectif est de favoriser le projet de vie à domicile des personnes handicapées concernées (Club pour personnes handicapées, groupes d'entraide mutuelle GEM, etc...) ;
- aux organismes gérant ou intervenant sur des habitats intermédiaires permettant aux personnes handicapées de vivre à domicile comme tout citoyen et entre pairs avec un accompagnement social permettant de préserver le lien social (domiciles groupés accompagnés, logement groupés accompagnés...).

Zoom sur les domiciles groupés accompagnés (DGA)

Il s'agit d'un dispositif non institutionnel qui vise à permettre à des personnes en situation de handicap de vivre dans un environnement adapté et sécurisé qui garantit l'inclusion en milieu ordinaire.

En 2020, 9 DGA pour 6 personnes chacun ont été ouverts.

La participation financière du département pour l'accompagnement facilitant la vie à domicile est de 6 295 € par an et par personne.

Indicateurs

Montant total du concours financier du département : **4,06 M€**

Montant de la participation directe à la MDA : **0,81 M€**

Montant des crédits versés par la CNSA : **0,79 M€**

Prestations individuelles à domicile

Les prestations versées en 2020 représentent 24,35 M€ (contre 23,60 M€ en 2019).

Elles ont permis d'apporter des aides en faveur de 3 556 personnes handicapées (contre 3 576 bénéficiaires en 2019).

La progression des dépenses est liée à la part de plus en plus déterminante des bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap :

- allocation compensatrice de tierce personne (ACTP) : 3,26 M€, soit une diminution de 6,07 % ;
- prestation de compensation du handicap (PCH) : 19,98 M€, soit une augmentation de 5,41 % ;
- aide-ménagère, y compris ARSM et frais de gestion services mandataires : 949,04 K€, soit une augmentation de 16,09 % ;
- frais de repas : 98,73 K€, soit une augmentation de 4,02 %.

ZOOM...

L'année 2020 a été marquée par un allègement des démarches de facturation ; le département réglant directement les factures aux prestataires. Ce nouveau fonctionnement permet un meilleur contrôle des interventions des prestataires et facilite la gestion pour les bénéficiaires qui n'ont plus à gérer les CESU.

La nouvelle procédure d'attribution de l'aide-ménagère pour les personnes handicapées permet de répondre au besoin en concertation avec les SAAD.

Indicateurs

Coût moyen mensuel d'un plan d'aide PCH pour le département : **721,26 €**

2 065 bénéficiaires de la PCH en décembre 2020

Prestations d'accompagnement et d'accueil

L'accueil familial social

Les dépenses relatives aux prestations d'accueil se sont élevées à 290 750 € en 2020.

Depuis 2018, le nombre de personnes prises en charge en accueil familial progresse (augmentation de 9 personnes accueillies).

Le département met en place une aide complémentaire afin de permettre aux personnes accueillies de s'acquitter des indemnités d'accueil auprès des accueillants. En 2020, 32 personnes handicapées ont bénéficié de cette allocation de placement familial.

Indicateurs

70 familles agréées pour l'accueil à leur domicile à titre onéreux de personnes âgées ou handicapées

88 personnes handicapées accueillies en 2020

L'accueil en établissements

Le nombre de places ouvertes et financées en établissements ou services médico-sociaux (ESMS) pour adultes handicapés est de 2 502,5 places (au 29 mai 2020), relevant de la compétence exclusive du département ou de la compétence conjointe ARS/Département.

- ESMS de la compétence exclusive du département :
 - 957,5 places en établissement d'accueil non médicalisé (EANM) en internat ou accueil de jour, dont 612 en foyer de vie (internat, accueil de jour, foyer pour personnes handicapées vieillissantes), 228 en foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés, 17 en accompagnement de journée pour personnes handicapées vieillissantes, 100,5 en unité d'accueil à temps partiel,
 - 928 places en services d'accompagnement à la vie sociale dont 716 en service d'accompagnement à la vie sociale et 212 en unité de vie extérieure.
- ESMS sous compétence conjointe ARS/Département :
 - 458 places en établissement d'accueil médicalisé (internat ou en accueil de jour de foyer d'accueil médicalisé),
 - 159 places en service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH).

Transformation de l'offre médico-sociale

L'ensemble des gestionnaires d'établissements et services a été réuni le 11 février 2020 pour partager les constats sur l'offre de prestations en direction des adultes handicapés. Il s'agissait également de les inviter à proposer des projets d'évolution de l'offre existante visant notamment à réduire le nombre de jeunes en situation d'aménagement Creton et à accompagner le virage inclusif. Malgré l'impact chronophage de la gestion de la crise sanitaire dans les établissements, les opérateurs ont proposé une trentaine de projets qui sont actuellement à l'étude.

Indicateurs

2 502,5 places en ESMS réparties suivant la nouvelle nomenclature comme suit :

- **957,5** places en établissement d'accueil non médicalisé (EANM)
- **928** places en services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)
- **458** places en établissement d'accueil médicalisé (EAM)
- **159** places en service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)

Construction et restructuration des établissements pour personnes handicapées

L'autorisation de programme (AP) pour 2020 s'est élevée à 1,2 M€.

Elle a bénéficié à la réhabilitation complète du foyer d'accueil médicalisé Kerdonis à Vannes (25 places dont 4 en hébergement temporaire) avec la création de trois appartements tremplins à proximité gérés par l'APF ainsi qu'à la reconstruction du foyer d'hébergement géré par l'AMISEP à La Gacilly (19 places reconstruites et 8 places pour retraités d'ESAT) et une extension de 6 places au foyer de vie d'Allaire pour un montant de 1 113 905 € (94 % de l'AP).

Les travaux d'accessibilité et d'aménagement du parc du FAM de Gwen Ran à Bréhan géré par l'Association Kervihan ont été aidés pour un montant de 62 340 €.

Indicateurs

44 places reconstruites ou réhabilitées

6 places créées répondant à l'appel à projets relatif aux places Creton

8 places créées d'hébergement pour retraités d'ESAT

Enfin, une subvention d'un montant de 4 410 € a été versée à l'ETA Le Bois Jumel de Carentoir pour l'équipement des parties communes d'un domicile groupé accompagné.

Transports scolaires des élèves handicapés

Sur l'année scolaire 2020/2021, le transport des élèves et étudiants en situation de handicap concernait 568 élèves (contre 535 en 2019/2020) relevant d'un avis de la maison départementale de l'autonomie, qui précise les modalités de ce transport, de leur domicile aux établissements d'enseignement.

Depuis 2018, le nombre d'élèves pris en charge a augmenté de plus de 10 %. Par ailleurs, l'effort de solidarité départementale en faveur du transport des élèves handicapés s'est traduite par une augmentation de 860 000 € du budget qui y est consacré (augmentation de 66 %).

La grande majorité des élèves handicapés est transportée en taxis mutualisés entre plusieurs élèves, soit 465 élèves pour un coût d'un peu plus d'1,8 M€.

Seules une vingtaine de familles bénéficient du remboursement de leurs frais de transport par véhicules personnels, pour un coût de 22 000 €.

Zoom...

L'année scolaire 2020 a été marquée par la période de confinement entraînant une réglementation complexe pour le transport des élèves handicapés.

Grâce au soutien du département, les compagnies de transport ont pu recevoir une indemnisation à 50 % des jours d'activités « perdus ».

Le soutien à l'inclusion scolaire

Le principe d'inclusion scolaire favorise la scolarisation des élèves sur tout le territoire ; il nécessite la compensation des kilomètres effectués pour permettre aux élèves de se déplacer vers des classes adaptées (ULIS), kilomètres qu'ils n'auraient pas eu à faire s'ils avaient fréquenté l'école du secteur scolaire de leur domicile.



Habitat et logement

5,31 M€ investissement

3,49 M€ fonctionnement

Fonds de solidarité logement

Principal outil du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées, le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) a pour objet d'aider les personnes en difficulté à accéder et à se maintenir dans un logement décent et d'y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de téléphone.

Placé sous la responsabilité administrative et financière du département, le FSL est abondé par plusieurs partenaires qui participent activement à la politique de solidarité pour le logement du département.

Morbihan Solidarité Energie (MSE)

Morbihan Solidarité Energie est un dispositif proposé par le département pour aider les morbihannais en difficulté à lutter contre la précarité énergétique. Depuis le 1^{er} septembre 2017, il permet aux ménages en difficulté de bénéficier d'une visite gratuite et d'un accompagnement personnalisé pour réduire les dépenses énergétiques ou améliorer le confort. C'est un dispositif gratuit, simple et personnalisé, dont l'animation a été confiée à l'ADIL (agence départementale d'information sur le logement).

Prévention des expulsions

Dans le cadre de la commission départementale de prévention des expulsions locatives, les territoires d'intervention sociale rencontrent les ménages en difficulté et produisent une évaluation sociale à destination du tribunal dans le cadre des assignations en résiliation de bail ou de la préfecture en cas de concours à la force publique.

ZOOM....

La charte de prévention des expulsions locatives a été révisée avec les services de l'Etat, les représentants des bailleurs sociaux, des huissiers de justice, des tribunaux d'instance, les associations représentant les locataires et l'ensemble des acteurs contribuant à cette politique afin de coordonner l'action des acteurs et de mettre en place des actions nouvelles dès 2020, dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

Après avoir élaboré des outils permettant une meilleure analyse liée aux expulsions locatives, le département et la DDETS ont ainsi développé de nouvelles modalités de travail pour « aller-vers » les publics concernés le plus en amont possible, comme avec la proposition systématique d'un rendez-vous avec une assistante sociale dès le stade du commandement de payer.

Indicateurs

1 273 aides financières accordées pour l'accès ou le maintien dans le logement pour un montant de 0,57 M€

728 évaluations sociales de personnes en procédure d'expulsion locative

443 situations de précarité énergétique accompagnées dans le cadre de Morbihan Solidarité Energie (diminution de 17 % par rapport à 2019)

2 791 aides financières au titre des impayés d'énergie eau pour un montant de 0,51 M€ d'aides

350 mesures d'accompagnement social liées au logement mises en place (diminution de 23 % par rapport à 2019)

Accompagnement social pour le logement

L'accompagnement social lié au logement a pour objet de permettre à des personnes ou à des familles en difficulté d'accéder à un logement ou de s'y maintenir. Il s'appuie en priorité sur les éléments de la vie quotidienne dans le domaine du logement.

Habitat privé – Maintien dans le logement

Aides aux travaux de sortie d'insalubrité

Ce dispositif permet de réaliser les travaux visant à sortir le logement de l'insalubrité, en complément des aides de l'ANAH. Il est adossé à un programme d'intérêt général qui permet de diagnostiquer et d'accompagner les situations.

Aide aux travaux en faveur du maintien à domicile

Ce dispositif accompagne financièrement les ménages modestes, propriétaires occupants, à réaliser les travaux nécessaires à l'adaptation de leur logement en lien avec une perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap.

Afin de favoriser la réalisation de ces travaux, un programme d'intérêt général a été déployé au premier trimestre, proposant de nouvelles aides financières.

Habitat public

Logement locatif social

Le département finance la construction, la réhabilitation, la démolition, la rénovation thermique et l'adaptation des logements sociaux et participe ainsi à la création et au maintien d'offre de logement à bas coût pour les personnes modestes.

Aide aux travaux d'économie d'énergie

Cette aide permet de financer une partie des travaux d'économies d'énergie réalisés par des personnes très modestes dans le cadre du programme "habiter mieux".

Indicateurs

0,80 M€ engagés en faveur du maintien dans le logement

17 dossiers d'aide aux travaux de sortie d'insalubrité (stable par rapport à 2019)

385 dossiers d'aide d'adaptation des logements privés à l'âge ou au handicap (diminution de 6 % par rapport à 2019)

200 dossiers d'aide à la rénovation thermique des logements privés

5,96 M€ engagés en faveur du logement locatif social

567 constructions de logements locatifs sociaux très sociaux financés par un Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI)

1 012 logements sociaux rénovés (augmentation de 2,9 % par rapport à 2019)

Infrastructures et mobilité



Infrastructures routières

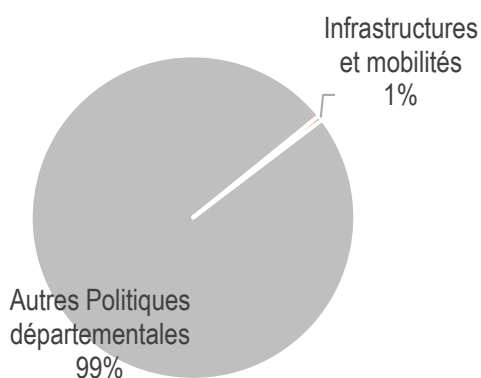


Infrastructures portuaires

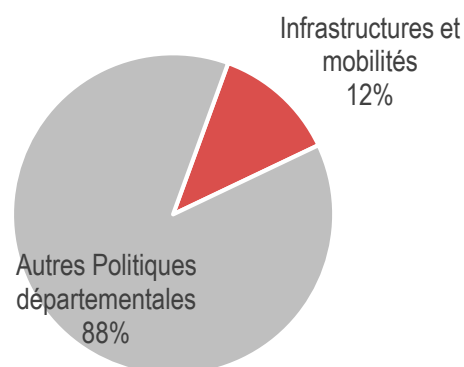


Mobilité

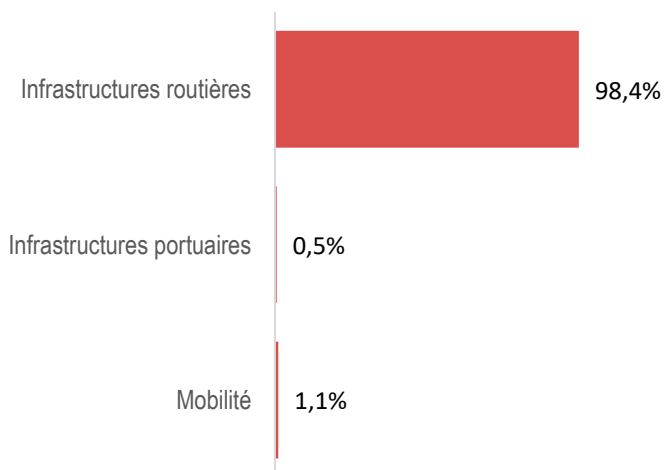
Dépenses de fonctionnement



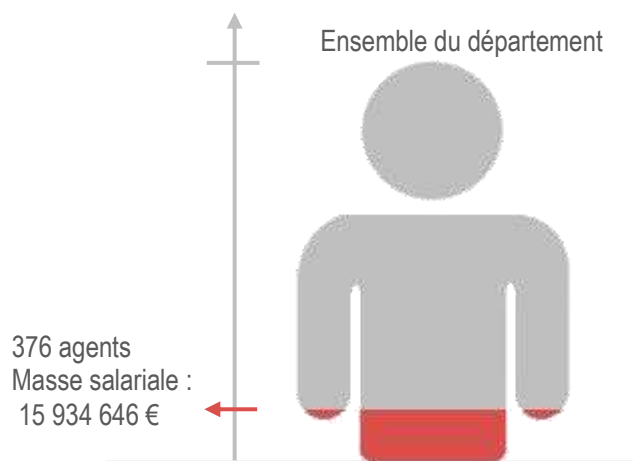
Dépenses d'investissement



Répartition des dépenses (investissement + fonctionnement)



Ressources humaines





Infrastructures routières

32,9 M€ investissement
2,8 M€ fonctionnement

Programmes routiers départementaux – Acquisitions foncières et études

Le département gère un patrimoine de plus de 1 000 ouvrages d'art sur un réseau routier long de 4 100 km. En 2020, une vingtaine d'opérations ont été menées, dont les plus marquantes sont :

- La liaison Vannes-Pontivy avec la poursuite des travaux de rétablissements comprenant des ouvrages d'art sur le contournement de Locminé, la section Locminé Siviac à 2x2 voies et le démarrage des travaux de terrassement : 6,4 M€ ont été investis en 2020 ;
- La finalisation des travaux sur le pont du Bonhomme RD194 à Lanester ;
- Le démarrage des travaux de desserte du château de Suscinio RD 198A sur Sarzeau ;
- La finalisation des travaux sur le contournement de Guidel RD 306B ;
- Le démarrage des travaux sur l'échangeur de Kerblanquet RD 780 à Sarzeau.

Les acquisitions foncières ont représenté un budget de 0,237 M€ pour 53 actes notariés et 26 actes administratifs.

Dans le même temps, une trentaine de dossiers d'études techniques, environnementales et d'impact a été suivie pour un montant total de 0,820 M€.

Les projets subissent des contraintes de plus en plus fortes au regard de la réglementation (environnement, archéologie...), ce qui allonge les délais d'études.

ZOOM...

L'évaluation environnementale est un processus permettant d'intégrer l'environnement dans l'élaboration d'un projet, et ce dès la phase amont des projets. Elle a également pour objectif d'éclairer le décideur, d'informer le public et de faciliter sa participation.

De multiples thématiques sont évaluées spécifiquement, de façon coordonnée et progressive.

De manière simplifiée, l'ensemble des études d'un projet se décompose en 3 grandes phases :

- les études d'opportunité, en vue de dégager les grandes options de l'aménagement projeté, les thèmes environnementaux à enjeux forts et les sensibilités des territoires ;

- les études préalables à la déclaration de projet ou déclaration d'utilité publique qui précisent l'environnement, justifient les choix, déterminent les effets et mesures prises ;

- Les études de projet qui précisent les caractéristiques et dimensions des différents ouvrages de la solution retenue et approfondissent les mesures environnementales.

Par de multiples itérations, les études cherchent à éviter et réduire les impacts potentiels du projet ; en dernier lieu il devra compenser les impacts résiduels.

Entretien et exploitation du réseau - Sécurité routière - Signalisation

Entretien du réseau

Le département entretient son patrimoine routier départemental en programmant pluriannuellement 10,5 M€ pour les grosses réparations. Ce montant a été porté à 13,5 M€ en 2020, tout comme en 2019.

La politique d'entretien et d'exploitation "optimisée" a été confortée, avec un objectif d'homogénéité des pratiques sur l'ensemble du territoire.

Les travaux d'entretien ont été aussi l'occasion de développer la création de bandes dérasées multifonctionnelles concourant à l'amélioration de la sécurité des usagers.

Exploitation courante du réseau départemental

Près de 300 agents, dont 210 agents d'exploitation répartis sur 16 sites, entretiennent les routes départementales au quotidien. Ils interviennent également lors de gestion de crises telles que les tempêtes et inondations.

Le département a décidé d'être réactif et de faire reprendre l'ensemble des chantiers au plus vite après leur arrêt lié à la pandémie COVID 19, par la mise en place de nouvelles procédures pour adapter les conditions de travail sur chantier aux contraintes sanitaires.

ZOOM...la gestion patrimoniale des ouvrages d'art

Le patrimoine Ouvrage d'art départemental est constitué de 950 franchissements, dont 10 ouvrages d'art non courants ou exceptionnels, et près de 300 murs de soutènement.

La gestion et la maintenance des ponts constituent un enjeu particulièrement important, pour la sécurité des usagers, et par les conséquences que peuvent avoir sur l'économie régionale, départementale ou locale, les fermetures d'ouvrages ou la réduction de leur niveau de service

Plus de 2 M€ sont investis chaque année.



Direction des routes et de l'aménagement – Sites et agences techniques départementales



Infrastructures portuaires

178,7 K€ investissement
5,6 K€ fonctionnement

Aménagements portuaires

Après le transfert de 6 « ports-cales » en 2019, l'année 2020 a été marquée par le transfert de la cale de Kérisper à la commune de la Trinité sur Mer, après des travaux de remise en état réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du département.

Le marché de nettoyage des cales départementales de mise à l'eau a fait l'objet d'un avenant pour prendre en compte ces modifications.

Une réparation d'urgence du petit môle de Lomener (Ploemeur) a également été réalisée au cours de l'automne 2020, parallèlement à une réflexion sur une opération de réparation globale pour la sécurisation de l'ensemble du môle de protection du port.

Gouvernance portuaire

Les prérogatives que lui confère sa qualité d'autorité portuaire sur 32 ports de sa compétence, demandent au département d'organiser leur gouvernance en lien avec les concessionnaires. Il dispose, à cet effet, de deux instances de concertation : les conseils portuaires et les comités locaux des usagers permanents des installations portuaires de plaisance.

A ce titre, 29 réunions ont été organisées en 2020, au lieu des 50 habituelles, en raison du contexte particulier lié au COVID 19.

L'exercice de la police portuaire se traduit, en 2020, par une demande de plus en plus importante des concessionnaires pour une aide à la gestion optimisée du domaine public maritime et pour faire face à une augmentation des procédures « navires abandonnés ».

Indicateurs

32 ports départementaux totalisant **12 700** places.

7 ports-cales transférés à l'échelon communal en 2020 et janvier 2021

ZOOM...

Après la finalisation des règlements particuliers de police des ports exploités par la Compagnie des ports du Morbihan, des règlements de service conformes au traité de concession unique ont été créés en 2020 en concertation avec la Compagnie des ports du Morbihan.

Ils ont été soumis à l'avis des conseils portuaires en novembre 2020.



Mobilité

398,9 K€ investissement

Ferroviaire

En 2020, dans le respect de ses engagements antérieurs, le département a contribué à l'opération "Bretagne à Grande Vitesse" qui concerne la participation au financement de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) entre Le Mans et Rennes. Il a participé également au nouveau dimensionnement des gares TGV qui deviennent des pôles d'échanges multimodaux (PEM) avec une intermodalité améliorée.

Cette année aura été marquée par la poursuite des travaux du pôle d'échange multimodal d'Auray.

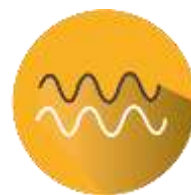
Développement des territoires



Accompagnement du développement territorial



Aménagement numérique



Eau



Espaces naturels et activités de nature



Aménagement foncier

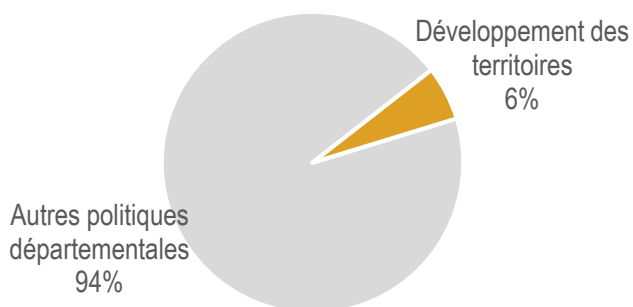


Développement touristique

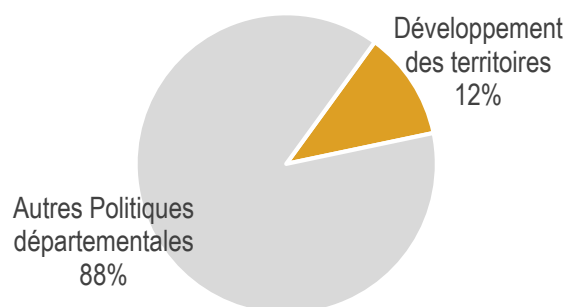


Prévention et sécurité

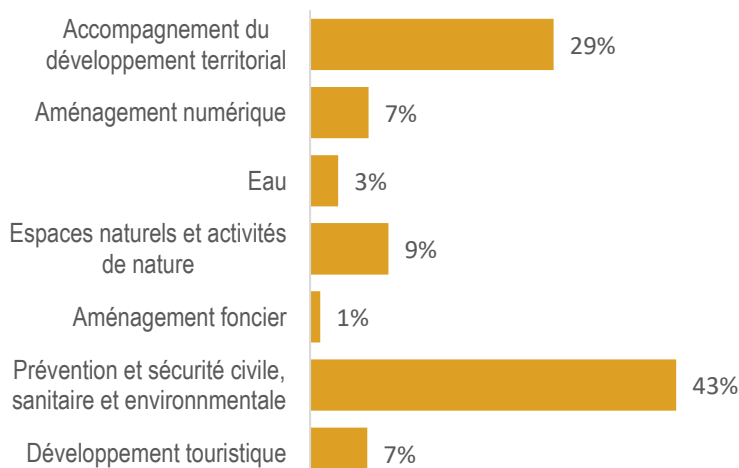
Dépenses de fonctionnement



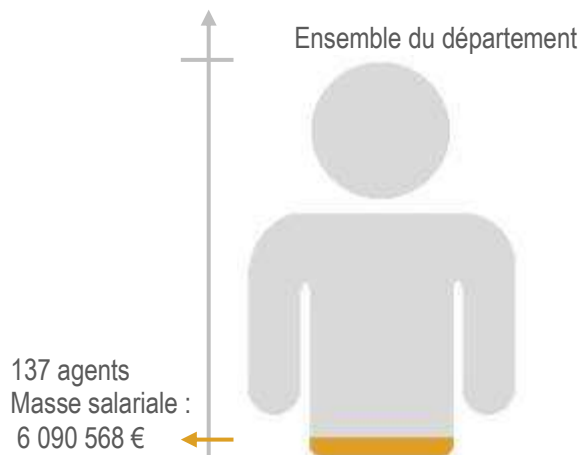
Dépenses d'investissement



Répartition des dépenses (investissement + fonctionnement)



Ressources humaines





Accompagnement du développement territorial

17,97 M€ investissement
0,52 M€ fonctionnement

Aides aux investissements des territoires

En 2020, 265 projets ont été accompagnés au titre du programme de solidarité territoriale (aménagement de bourg, maison de santé, ALSH, médiathèques, écoles, équipements sportifs...).

110 projets de soutien aux travaux de voirie communale (entretien de la voirie hors agglomération et voirie dans les îles) ont été accompagnés. Il s'agit d'un enjeu de mobilité croissante, élément de la qualité du cadre de vie et de l'attractivité du territoire.

Depuis juin 2020, le département soutient aussi les projets de mobilités douces par son nouveau dispositif « Itinéraires cyclables ». En moins de six mois, ce sont 22 projets structurants qui ont pu être soutenus.

L'accessibilité demeure, quant à elle, une composante majeure de la lutte contre la discrimination et favorise l'inclusion de tous les citoyens. Plus de 30 projets ont été soutenus au titre de la « mise en accessibilité des bâtiments et des lieux publics ».

Par ailleurs, le département a accompagné 17 associations sportives et socio-éducatives dans leurs projets d'investissement.

Enfin, 4 opérations de rayonnement départemental ont bénéficié d'un soutien exceptionnel du département, du fait de leur caractère innovant et singulier et des enjeux en termes d'aménagement du territoire.

ZOOM : le complexe sportif du Gouerch à Le Palais

Depuis 2014, la communauté de commune de Belle-Ile-en-Mer (CCBI) assume la gestion du complexe sportif du Gouerch. Dès l'origine du transfert, la réhabilitation de cet équipement était identifiée comme prioritaire.

En 2017, le CCBI a engagé un travail de définition du préprogramme de réhabilitation, selon un programme pluriannuel de 3 tranches :

- 1° - Travaux sur la salle omnisport, les vestiaires et la gestion des flux,*
- 2° - Extension des équipements de football,*
- 3° - Ouverture à de nouvelles activités sportives.*

En 2020, cet équipement d'un coût de 5,6 M€ HT a bénéficié, d'une subvention départementale de 1,2 M€ dans le cadre de sa politique de soutien renforcé aux communes îliennes.

Indicateurs

22,46 M€ HT d'aides ont été accordées au titre de l'aide aux investissements des territoires, soit 99,8 % de l'autorisation de programme.

Agriculture

En 2020, le département a maintenu son soutien financier auprès des producteurs agricoles pour des projets portant majoritairement sur l'extension de leurs réseaux d'irrigation.

Ce dispositif d'aide vient en complément des soutiens financiers accordés par la Région Bretagne. Ce programme sera prorogé jusqu'à la fin de l'année 2022 au regard de la crise sanitaire.

ZOOM : la SCEA du Grand Borne

La société civile d'exploitation agricole du Grand Borne située à Ambon, spécialisée dans la culture maraîchère, a bénéficié d'un soutien du département de 40 000 € pour la création d'une réserve d'irrigation.

Cet investissement important a porté essentiellement sur des travaux de réserve (extraction de la terre végétale), de réseaux et de matériel de pompage.

Partenariats, animation et ingénierie territoriale

Notre collectivité participe au fonctionnement de plusieurs organismes de développement local qui, par leurs missions, contribuent à la mise en œuvre des différentes politiques départementales (association des Îles du Ponant, programme France Manche Angleterre).

Travaux et sécurité maritime

Le département a poursuivi son soutien aux missions de la Société Nationale de Sauvetage en Mer, à travers une aide au fonctionnement de 35 000 €, et à l'investissement de 95 400 € pour le carénage de la vedette d'Arzon - SNS 145.

Le fonctionnement du sémaphore d'Étel, outil de sécurisation de l'accès à la ria d'Étel, et équipement complémentaire du port départemental concédé à la SPL Compagnie des ports du Morbihan est aussi soutenu par le département.

Enfin, le département accompagne la SPL Compagnie des ports du Morbihan dans la poursuite de son programme d'investissements (près de 10 M€ HT) au profit des plaisanciers (près de 2 M€ pour les travaux de port Folleux, Hoedic, Quiberon, Etel, Locmiquélic, et la Trinité-sur-Mer).

ZOOM : les ports de Pen Mané et Sainte-Catherine à Locmiquélic

La Compagnie des ports du Morbihan souhaite à la fois renforcer l'attractivité des espaces portuaires de Pen-Mané et de Sainte-Catherine, développer les services aux usagers, et accroître la capacité de stockage des bateaux à terre.

Pour ce faire, une opération globale d'aménagement est en cours (débutée dès 2018) :

- à Pen Mané : rétablissement des profondeurs (dragages) ;
- à Sainte-Catherine : aménagement d'un terre-plein technique, restructuration et modernisation des équipements à flots – pontons et restructuration du bâtiment du môle destiné à la SNSM et au club de plongée.



Aménagement numérique

4,30 M€ investissement
0,10 M€ fonctionnement

Haut et très haut débit

La politique départementale d'aménagement numérique vise, d'une part, à accompagner le développement des technologies de communications fixes et mobiles à très haut débit sur le territoire afin de conforter son attractivité, et d'autre part, à doter les différents sites départementaux d'une connexion au très haut débit en adéquation avec le développement des usages numériques.

Pour mener à bien les objectifs découlant de cette politique, le département s'appuie à la fois sur des partenariats avec les EPCI morbihannais, la région Bretagne et le syndicat mixte Mégalis Bretagne mais aussi sur des opérations de travaux de pose de fibre optique menées en maîtrise d'ouvrage directe par le département.

Déploiement du projet "Bretagne très haut débit"

Afin d'assurer le financement de la 2ème phase du projet Bretagne Très Haut Débit, le département a mis en place en 2019 deux conventions en lien avec le syndicat mixte Mégalis Bretagne. Ces financements permettront d'assurer le déploiement des réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) pour 96 000 foyers.

Le financement apporté par le département au titre de l'année 2020 pour les déploiements FTTH s'est élevé à 4,2 M€.

En parallèle, le département a participé au financement d'une quarantaine d'opérations visant à améliorer le débit ADSL sur des secteurs bénéficiant d'un débit internet limité. Ces déploiements concerneront environ 11 000 foyers ou entreprises et seront finalisés en 2021.

ZOOM...

Le département assure le cofinancement, avec le FEDER, l'Etat, la Région et les EPCI, de 39 opérations de Montée En Débit (MED).

Les équipements MED installés sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte Mégalis Bretagne permettent d'améliorer les débits internet dans les zones mal desservies par le réseau cuivre (ADSL).

Indicateurs

19 000 prises éligibles à la fibre dans le cadre de la phase 1 du projet "Bretagne très haut débit"

96 000 prises prévues dans le cadre de la phase 2 du projet "Bretagne très haut débit"

Mise en œuvre du plan national France Mobile

Le plan "France Mobile" a pour objectif d'assurer une couverture mobile de qualité dans des zones non ou mal couvertes dans le cadre du dispositif de "couverture ciblée". En 2020, le département a assuré le copilotage de l'équipe projet "France Mobile" en lien avec la préfecture du Morbihan.

Au terme des études menées par cette équipe et les opérateurs de téléphonie mobile, 16 nouveaux projets d'implantation de nouveaux pylônes 4G ont pu être validés à l'échelle du Morbihan par un arrêté ministériel.

La construction des pylônes sera réalisée par les opérateurs sous le contrôle des collectivités.

Raccordement des sites départementaux à la fibre optique

En 2020, le département a poursuivi la mise en œuvre du plan de raccordement des sites départementaux à la fibre optique dans le cadre d'un nouveau programme. Ce dernier vise à équiper le plus rapidement possible l'ensemble des sites du département d'une connexion en fibre optique afin de pouvoir accompagner le développement des usages numériques.

Pour ce faire, le département s'appuie à la fois sur des partenariats avec les EPCI ou Mégalis Bretagne et sur des déploiements de fibres opérés en propre qui permettent de prolonger les réseaux des partenaires pour raccorder les collèges, les centres médico-sociaux ou les sites en charge de l'entretien des routes.

Ce programme va permettre de raccorder 34 nouveaux sites sur la période de 2021 – 2024. Ces travaux concerneront au total 13 collèges.

Indicateurs

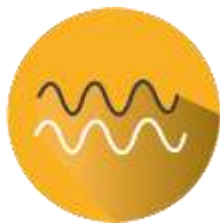
50 % des sites départementaux disposent d'une connexion en fibre optique

25 collèges publics disposent d'une connexion en fibre optique

Partenariat avec le SDIS du Morbihan en matière de réseaux de télécommunications

Le département a mis en place un partenariat avec le SDIS du Morbihan qui a permis à ce dernier de bénéficier des liaisons de fibre optique réalisées par le département pour ses besoins propres entre les agglomérations de Vannes et Lorient et entre Vannes et Auray.

Ce partenariat a d'ores et déjà permis d'améliorer considérablement la connexion des centres de secours principaux de Lorient, Ploemeur, Hennebont et Auray.



L'eau

1,84 M€ investissement
0,31 M€ fonctionnement

Qualité des milieux aquatiques

Restauration des milieux aquatiques et lutte contre les pollutions diffuses

Le département apporte son soutien financier prioritairement aux études, aux travaux et aux opérations destinées à la restauration des milieux aquatiques (entretien, reconquête de la qualité morphologique...) et à la lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole ou urbaine.

Il soutient également la planification des politiques de l'eau, en participant à l'élaboration et à la mise en œuvre des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Le département est membre des commissions locales de l'eau (CLE).

Pour la mise en œuvre de l'ensemble de ses missions techniques, le département bénéficie du soutien financier de l'Agence de l'eau, selon des conditions arrêtées dans une convention cadre de partenariat pour la période 2019-2021. En 2020, 158 K€ de subventions lui ont été versées à ce titre.

Appui technique – SATESE - ASTER

En assainissement collectif, le **SATESE** (service d'appui technique à l'épuration et au suivi des eaux) accompagne les collectivités dites "éligibles" à l'assistance technique départementale. Ce service est très sollicité par ses adhérents, pour faire face à leurs obligations réglementaires ou pour un accompagnement méthodologique de projet (construction ou réhabilitation de station d'épuration par exemple).

En milieux aquatiques, l'**ASTER** (animation et suivi des travaux en rivières et milieux aquatiques) accompagne les porteurs de projets pour la programmation et le suivi des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau et des zones humides, ou de rétablissement de la continuité écologique. Une journée annuelle d'échange a été organisée avec les techniciens de rivière du Morbihan et les partenaires institutionnels.

Indicateurs

1 structure de SAGE bénéficie d'un appui financier de **14 K€** au titre des participations statutaires (retrait du Département en 2020)

37 projets de lutte contre les pollutions diffuses aidés pour un montant de **1,49 M€**

29 projets de restauration des milieux aquatiques aidés pour un montant de **2,41 M€**

ZOOM...

Le département intervient au titre de la 2^{ème} année de mise en œuvre de la convention cadre de partenariat avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne (période 2019-2021). Cette convention nécessitera un avenant pour la période 2022-2024.

L'année 2020 a été marquée par la reconfiguration des Commissions locales de l'eau de trois SAGE où des conseillers départementaux siègent régulièrement.

Le département a également participé à plusieurs reprises aux réunions du comité de bassin Loire-Bretagne et sa commission planification mobilisés pour l'élaboration du projet de Schéma directeur de gestion et d'aménagement des eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne pour la période 2022-2027.

Le département appuie également ces porteurs de projets dans leurs actions de lutte contre les pollutions diffuses.

Pour compléter cet appui technique, le département a mis en place des **observatoires départementaux** : l'observatoire départemental de l'assainissement (ODA) et l'observatoire départemental des milieux aquatiques (ODMA). Ils constituent des lieux d'échanges, de mise en réseau des acteurs, d'acquisition de données, de bilans et d'expertise. Les observatoires sont de véritables outils de suivi et de pilotage en interne et d'aide à la planification et à la décision en externe.

Les services départementaux s'appuient également sur l'expertise du **Conseil scientifique de l'environnement du Morbihan** (CSEM). En 2020, les travaux suivis par le CSEM ont porté en particulier sur les suivis environnementaux post-arasement du barrage de Pont-Sal.

Indicateurs

503 visites sur des stations d'épuration et/ou réseau de collecte réalisées dans le cadre du SATESE

5 contrats territoriaux de bassin versant accompagnés et 1 en cours d'élaboration

7 inventaires participatifs communaux « érosion » initiés

63 actions en faveur de la restauration des cours d'eau, représentant plusieurs dizaines de km

41 actions en faveur de l'ouverture de cours d'eau à la circulation piscicole représentant plusieurs dizaines de km

Soutien en eau potable et assainissement

Le FIEA

2020 est la cinquième année de mise en œuvre du fonds spécifique dédié aux projets présentant un intérêt majeur pour le territoire départemental en matière d'eau potable et d'assainissement (FIEA).

26 projets relatifs à l'assainissement collectif ont été les principaux bénéficiaires de ce fonds, pour un montant d'investissement de 13 M€. Les priorités d'action ont été identifiées par l'ODA et le SATESE, en collaboration avec les services de l'État et de l'Agence de l'eau.

L'année 2020 est également une année particulière qui fait suite à des crises sanitaires en lien avec les enjeux de qualité des eaux littorales. Un appui financier conséquent pour relancer l'économie dans le domaine de l'eau et l'assainissement s'est traduit au travers d'appels à projets et de plans de relance.

En complément des outils financiers déployés par l'Etat et par l'agence de l'eau, le département a apporté son soutien financier pour permettre aux collectivités de bénéficier de taux d'aide attractifs maximums tout en maintenant son soutien aux collectivités rurales dans leurs investissements.

ZOOM : l'assainissement collectif des eaux usées

L'année 2020 est une année marquée par des transferts de compétence assainissement vers les communautés de communes et d'agglomération.

Pour accompagner ces transferts exigés par la loi NOTRe, l'ODA et le SATESE assurent également des échanges techniques et une transmission de données de fonctionnement des systèmes d'assainissement vers les EPCI demandeurs.

L'année 2020 signe également le début de la mise en œuvre du nouveau décret relatif à l'assistance technique départementale (juin 2019). Il redéfinit le périmètre d'éligibilité et élargit le champ d'intervention technique du SATESE.

L'arrêté du 31 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 21 Juillet 2015 précise et renforce les obligations des maîtres d'ouvrages sur leurs systèmes d'assainissement (exigence de réalisation d'un diagnostic périodique...), générant un accompagnement technique du SATESE plus important.



Espaces naturels et activités de nature

3,32 M€ investissement
2,52 M€ fonctionnement

Espaces naturels sensibles

En 2020, le département a poursuivi la mise en œuvre du schéma départemental des espaces naturels sensibles.

Pour conforter 11 de ses sites, le département a acquis 41 ha de nouveaux terrains portant la surface totale de ses propriétés ENS à 3 626 ha.

Connaissance

Les études naturalistes permettent d'adapter la gestion et de mieux comprendre l'évolution des sites à l'image de l'étude des végétations des prairies de Belle-Île réalisée par le Conservatoire Botanique National, étude mise en place pour proposer une gestion adaptée de ces milieux naturels restant peu connus en Bretagne.

Protection

Une extension de la zone de préemption de Pénestin a été délimitée en lien avec Cap atlantique pour aider au recul des activités conchylicoles et permettre la renaturation de milieux dunaires dans un contexte de changement climatique. 3 zones de préemption ont également été créées à Brech, Marzan et Gourin

Gestion

De nombreuses actions de gestion sont mise en œuvre chaque année sur les sites ENS. L'aménagement du bois de la Villeneuve à Séné en est un exemple (travaux pour favoriser la régénération naturelle dans un contexte d'interrogation sur le devenir des pins et cyprès du Golfe du Morbihan), tout comme la restauration des landes du Crano ou la mise en pâturage de la lande du Téo à Pluneret.

Indicateurs

3 626 ha de sites ENS

61 communes dotées d'une zone de préemption

ZOOM : les landes du Crano à Pluméliau - Bieuzy

Ce site ENS de 55 ha donne un point de vue remarquable sur la vallée du Blavet.

En lien avec la commune, Centre Morbihan communauté et la Fédération de chasse, gestionnaire du site, un programme de restauration des landes sur 5 ans a débuté en 2020 via des actions de roulage des fougères afin de les épuiser pour les faire en partie disparaître, et petit à petit retrouver les caractéristiques des landes bretonnes.

Valorisation

Des panneaux d'information ont été installés notamment pour découvrir les oiseaux présents sur les salines de Kervillen à la Trinité-sur-Mer.

Randonnées

L'inscription d'itinéraires au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) assure la continuité des cheminements et permet aux porteurs de projets de bénéficier d'aides départementales.

En 2020, le département a poursuivi l'aménagement du GR 34, en particulier sur les communes de Surzur et Le Tour du Parc en réalisant les travaux de liaison entre les 2 communes.

Pour réaliser le chemin de randonnée qui permettra le tour de l'étang de Pen Mur à Muzillac, un assistant à maîtrise d'ouvrage a été choisi afin de mettre en œuvre les permis d'aménager nécessaires.

Sur la commune de Carnac, au nord des alignements mégalithiques, les projets de cheminements piétonniers ont été validés en lien avec le centre des monuments historiques (CMN) et les experts archéologiques.

Les travaux de réalisation de l'itinéraire de randonnée entre Vannes et Saint-Anne-d'Auray se sont prolongés en 2020 (3^{ème} tranche).

Les aménagements de restauration du tour de l'île d'Arz ont été finalisés et chaque année, des travaux de restauration du sentier littoral, soumis à l'érosion, sont mis en œuvre.

Enfin, le développement de l'application numérique d'inscriptions des itinéraires de randonnées, en lien avec les EPCI s'est poursuivi en 2020. Elle sera opérationnelle en 2021.

Bocage et forêt

Le département conduit une politique en faveur du bocage depuis le début des années 1990. Depuis 2007, ses actions s'insèrent dans le cadre des programmes régionaux Breizh Bocage I et II, qui bénéficient des fonds européens agricoles pour le développement rural (FEADER).

Aux côtés d'autres financeurs (région, agence de l'eau), il apporte un appui aux maîtres d'ouvrage (collectivités territoriales, syndicats mixtes) qui entreprennent des travaux de création et de restauration de haies et talus.

ZOOM : Le GR® de Pays Scorff – Blavet- Océan

En partenariat avec la fédération française de randonnée du Morbihan, des travaux sont en cours pour permettre la création d'une itinérance de l'océan aux sources du Scorff en parcourant la Vallée du Blavet, la ria d'Étel et se terminant aux abords de la rade de Lorient. Ce GRp sera constitué à terme de 5 boucles traversant 42 communes avec 5 points de départs/arrivées possibles sur 405 km.

Indicateurs

24 km de GR nouvellement ouverts en 2020

28 collectivités aidées pour l'entretien des sentiers

Plus globalement, il influe sur le cadre de vie morbihannais.

En 2020, 56 km de haies ont été plantés et 47 km de talus ont été créés. Outre sa contribution à cette restauration bocagère, le département a également participé à l'évaluation du dispositif Breizh Bocage 2015-2020 (prolongé jusqu'en 2022). Les résultats devraient venir alimenter la future construction de la politique bocagère bretonne au sein du Programme de développement rural breton (PDRB, émanation de la PAC 2023-2027). »

Programme d'amélioration des forêts et boisements

Le département apporte une aide aux groupements forestiers pour favoriser la productivité forestière, la qualité et la pérennité des boisements. Les interventions aidées concernent les plantations et les travaux de gestion sylvicoles (élagage, dépressage, taille).

En parallèle, il participe au fonctionnement des organismes professionnels de la filière forêt-bois, tels le centre régional de la propriété forestière, le centre d'études techniques et économiques forestières et le syndicat des propriétaires forestiers du Morbihan.

Partenariats

Le syndicat mixte du Grand site Gâvres Quiberon

Depuis 2012, le département est membre du syndicat, qui a en charge la préservation, la gestion et la mise en valeur des paysages et espaces naturels exceptionnels du littoral de Gâvres à Quiberon.

Depuis l'obtention du label Grand site de France "Dunes sauvages de Gâvres à Quiberon" en fin d'année 2018, le département poursuit ses participations statutaires et intervient comme membre actif pour appuyer et faciliter la déclinaison du plan d'actions, compatible avec les principes du développement durable, validé par l'Etat.

A titre d'exemple, département et syndicat œuvrent conjointement à la gestion des 400 ha de propriétés départementales classées ENS sur le massif dunaire d'Erdeven.

Le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR du Golfe du Morbihan

Le 2 octobre 2014, le territoire du golfe du Morbihan a été classé en Parc naturel régional (PNR) par décret. Membre du syndicat, le département participe au financement des actions du syndicat mixte. Il contribue également à plusieurs groupes de travail animés par le PNR (arbres remarquables sur le littoral ou enjeux de submersion marine).

ZOOM : la convention partenariale avec l'Office Nationale des Forêts

Au titre des ENS, le département possède plus de 1700 ha de boisements regroupés en 23 forêts et 53 sites classés Espace naturel sensible (ENS) répartis sur l'ensemble du département.

Dans le cadre de la gestion de ces sites, le département confie, par convention, à l'Office national des forêts certaines missions permettant la préservation du patrimoine forestier en termes de surveillance, de suivi des travaux forestiers ainsi que de commercialisation et de gestion des coupes de bois.

L'ensemble des propriétés forestières du département relève du régime forestier et la forêt départementale dispose d'un document d'aménagement, validé par arrêté préfectoral en date du 8 août 2017, définissant sa gestion sur la période 2016-2030.

La régulation des moustiques

Depuis le 1er janvier 2020, le département a repris en régie directe les activités de régulation des moustiques dans le cadre d'une lutte dite « de confort » (il n'intervient pas pour les actions de régulation des moustiques dans le cadre d'enjeux sanitaires). Jusqu'à cette date, l'entente interdépartementale pour la démoustication du littoral Atlantique (EID Atlantique), désormais dissoute, réalisait cette mission.

Le département intervient à la demande de 22 communes littorales pour l'essentiel dans des zones de marais saumâtres, afin de surveiller 1 800 ha et intervenir pour des traitements sur environ 870 ha.

Ces interventions sont entreprises tout en minimisant autant que possible les impacts sur les milieux naturels, en évitant par exemple le dérangement de l'avifaune. Dans la continuité de cet objectif, le département souhaite diminuer les quantités de produit utilisées pour la régulation (un bacille qui bénéficie d'une certification en agriculture biologique) et, quand cela est possible, mobiliser la gestion hydraulique des zones de marais. Ce dernier mode de régulation est très efficace et peut être compatible avec les enjeux environnementaux, notamment de libre circulation des espèces piscicoles.



Aménagement foncier

0,78 M€ investissement

Procédures d'aménagement foncier

Les objectifs du département en matière d'aménagement foncier sont rappelés dans une charte départementale adoptée en 2008, qui en précise les orientations. La finalité essentiellement agricole des remembrements anciens s'ouvre ainsi à une démarche d'aménagement global de l'espace rural. L'outil AFAFE (Aménagement foncier agricole, forestier et environnemental) est utilisé par le département du Morbihan depuis le transfert de la compétence de l'Etat aux départements en 2005 (loi DTR).

Le département porte en tant que maître d'ouvrage les procédures et les différentes dépenses inhérentes à ce processus. La commune devient maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux connexes, qui consistent notamment à viabiliser le parcellaire nouvellement créé lors des procédures d'aménagement. A ce titre, 1,5 M€ sont en moyenne consacrés annuellement à cette politique.

En raison du nombre important de procédures déjà engagées, l'assemblée départementale a décidé fin 2020 de ne pas engager de nouvelle procédure ni de lancer de nouvelle pré-étude.

ZOOM...

Dans la continuité de l'année 2019, cette année 2020 a été plus particulièrement marquée par :

- *La consultation publique sur les avant-projets d'aménagement foncier à Elven et Lanvaudan ;*
- *l'étude et l'instruction de demande de dérogation espèces protégées pour les travaux connexes liés au projet de déviation de Locminé ;*
- *l'attribution d'un marché de géomètre à l'automne 2020 pour l'engagement de la commune de St Gildas de Rhuys (procédure ordonnée en 2019) ;*
- *la validation du périmètre et du mode d'aménagement sur la commune de St Noff, suite à l'enquête publique qui s'est déroulée en 2019.*

Indicateurs

13 pré-études en cours

7 procédures d'aménagement foncier

en cours sur les communes d'Arzal, Elven, Lanvaudan, Lanvénegen, Séglien, Saint Gildas de Rhuys et l'ensemble Evellys-Moréac-Bignan pour l'aménagement foncier de la déviation de Locminé

Soutien aux outils d'aménagement foncier

L'essentiel du soutien aux outils d'aménagement foncier réside dans la participation du département au financement des travaux connexes, qui consistent à viabiliser le parcellaire nouvellement créé lors des procédures d'aménagement.

Depuis 2017, une procédure est achevée, menée en lien avec la déviation de Locminé, pour une superficie de 3 770 ha. Après une actualisation du dossier pour l'autorisation sollicitée au titre de la « loi sur l'eau » et une demande de dérogation pour les espèces protégées, le démarrage des travaux connexes est envisagé au 2^{ème} semestre 2021.

Indicateurs

6 procédures au stade des travaux connexes sur les communes de Guiscriff, Noyal-Muzillac, Pénestin, Quistinic, Sarzeau et Theix-Noyalo.

Etat d'avancement des procédures d'aménagement foncier au 31 décembre 2020
Le département porte 26 procédures touchant 29 communes, engagées à des stades différents





Développement touristique

1,29 M€ investissement

3,06 M€ fonctionnement

Promotion et animation touristiques

Le tourisme est un enjeu clé pour le Morbihan. En effet, classé cinquième département touristique français (source ADT), notre département dispose de nombreux atouts (plus de 200 équipements culturels et de loisirs, 900 kms de côte, 19 000 places de port, près de 1 500 kms de sentiers côtiers), qu'il convient de valoriser, dans un contexte sanitaire inédit et face à une concurrence toujours vive.

En 2020, la politique volontariste du département s'est poursuivie, en vue de renforcer l'attractivité de la destination « Morbihan ».

Avec 34 millions de nuitées et 1,6 milliard d'euros de retombées économiques, le tourisme contribue fortement à l'activité économique de notre département, qui cible son intervention sur deux thématiques : l'animation et la promotion touristique et le cyclotourisme.

Bilan de la saison 2020

On constate un décrochage net de la fréquentation touristique (en nuitées) de l'année 2020 du fait de la crise sanitaire (diminution de 21% par rapport à l'année 2019). Les deux tendances caractérisant cette saison singulière sont le tourisme de proximité et des réservations de toute dernière minute.

En 2020, le département a poursuivi son soutien au développement du tourisme pour renforcer le rayonnement de la destination « Morbihan » :

- 2 050 000 € pour l'agence du développement du tourisme,
- 130 000 € pour l'association « Paysages de mégalithes de Carnac et du sud Morbihan »,
- 125 000 € pour le syndicat mixte du haras national d'Hennebont,
- 30 000 € pour l'agritourisme,

ZOOM : le haras national d'Hennebont

Lieu culturel et touristique proposant plus de 120 spectacles par an et accueillant 70 000 visiteurs par an, le Haras d'Hennebont est aussi un patrimoine à sauvegarder (parc arboré de 23 ha) et le théâtre d'évènements sportifs.

L'activité du haras comporte deux volets : l'un, touristique (spectacles, marché de Noël...), l'autre, sportif (compétitions, formations etc.). Ce second volet est porté par le Syndicat mixte du haras, dont est membre le département du Morbihan.

Ainsi en 2020, le département a contribué à son financement, à hauteur de 125 000 €. Ce soutien vise à accompagner les missions du syndicat : gestion et la préservation du patrimoine, développement des activités économiques, touristiques, culturelles et sportives en lien avec le cheval, promotion du site auprès de publics larges etc.

Indicateurs

Près de **9 visiteurs sur 10** sont Français

Les primo-visiteurs en diminution de **17%**

Pendant la saison estivale la fréquentation a évolué favorablement enregistrant une baisse de seulement **5 %** pour la période du 2 juin au 29 octobre par rapport à 2019

- 425 000 € pour l'association « semaine du Golfe » pour préparer l'édition 2021 qui a malheureusement été annulée,
- 300 000 € pour l'organisation de manifestations d'animation et de promotion touristique.



Prévention et sécurité

1,64 M€ investissement
26,18 M€ fonctionnement

Service départemental d'incendie et de secours

Le département est le principal financeur du service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Ce partenariat se fait dans le cadre d'une convention triennale garantissant l'allocation des moyens nécessaires à la sécurité des personnes et des biens.

L'engagement du département s'est traduit en 2020 par une contribution de 24,4 M€ (soit une augmentation de 1,2 % par rapport à l'année précédente) et d'une subvention d'investissement égale à 1 M€.

Aide au financement des casernements de sapeurs-pompiers

Le département poursuit son soutien à l'effort d'investissement des communes et de leurs groupements qui reconstruisent, réhabilitent ou agrandissent leurs centres d'incendie et de secours (CIS).

Ces opérations sont essentielles afin d'améliorer la qualité des services rendus à la population (secours aux victimes, lutte contre les incendies...).

ZOOM : le centre de secours de l'île d'Hoëdic

Le réaménagement du centre d'incendie et de secours d'Hoëdic répond aux besoins du corps des sapeurs-pompiers.

Il permet désormais d'accueillir un nouveau véhicule incendie et un espace destiné à l'administration. A l'étage, un espace détente et un bureau ont été aménagés.

Indicateurs

1 centre d'incendie et de secours a été soutenu en 2020

Sécurité sanitaire et environnementale : le laboratoire départemental d'analyses

Le laboratoire départemental d'analyses (LDA) intervient en tant que laboratoire officiel pour le compte des services de l'État, mais également pour réaliser des contrôles sanitaires auprès des divers acteurs économiques du Morbihan.

En 2020, l'activité du LDA 56 a été très fortement impactée par la crise sanitaire. Du fait de sa forte mobilisation à la réalisation des analyses virologiques RT PCR pour la détection de la Covid 19 auprès des laboratoires de biologie médicale du Morbihan. Son chiffre d'affaires facturé a été doublé par rapport à l'année précédente.

En dehors de cette activité exceptionnelle, les activités habituelles du laboratoire ont connu globalement une baisse de l'ordre de 7 % par rapport à l'année précédente.

Le laboratoire est partie prenante **du dispositif départemental d'alerte sanitaire** dans le domaine de la santé animale (influenza aviaire et fièvre catarrhale ovine par exemple) mais également pour le contrôle de denrées et de coquillages et pour le contrôle sanitaire de l'eau.

Le LDA a poursuivi en 2020, conformément aux objectifs fixés, la démarche de rapprochement avec le **GIP INOVALYS** qui regroupe les laboratoires publics d'analyses des départements de Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, de la Sarthe et de l'Indre-et-Loire. Ce GIP est déjà partenaire du LDA pour le contrôle sanitaire de l'eau dans le Morbihan depuis de nombreuses années.

Le département est intervenu à hauteur de 2,3 M€ dans le budget annexe du LDA

ZOOM ...

Conformément au décret n° 2020-400 et à l'arrêté du 5 avril 2020, la mobilisation d'autres laboratoires que les laboratoires hospitaliers ou de biologie médicale a été rendue possible pour les diagnostics RT-PCR du SARS-CoV-2. Suivant ces textes, au vu des capacités dans le département, le Préfet du Morbihan a autorisé le 17 avril 2020 le LDA à réaliser la phase d'analyse. Au 31 décembre 2020, le LDA avait réalisé 130 000 tests, soit 60 à 80 % selon les périodes du total des prélèvements effectués dans le Morbihan.

Le LDA a poursuivi l'ensemble de ses missions de contrôle sanitaire sans discontinuité pendant toute l'année, malgré la pandémie.

Indicateurs

3300 clients, 965 contrats renouvelés, 50 nouveaux contrats et 350 devis proposés

11 000 prélèvements d'eau effectués

368 analyses de qualité de l'air intérieur dans des établissements recevant du jeune public (crèches, écoles, collèges)

40 000 échantillons analysés en microbiologie alimentaire

77 000 paramètres analysés en santé animale, hors échantillons COVID

Education, culture et sport



Collèges



Partenariats éducatifs

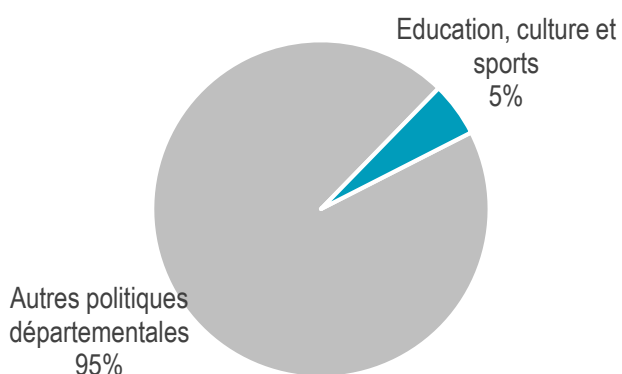


Culture

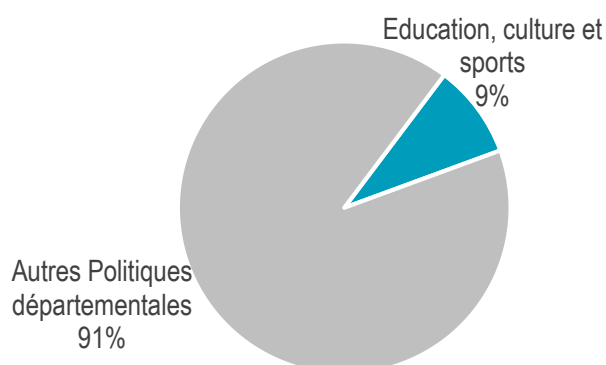


Sport

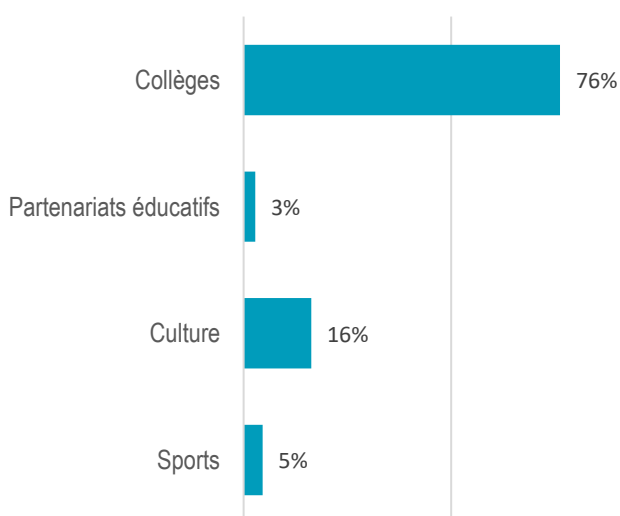
Dépenses de fonctionnement



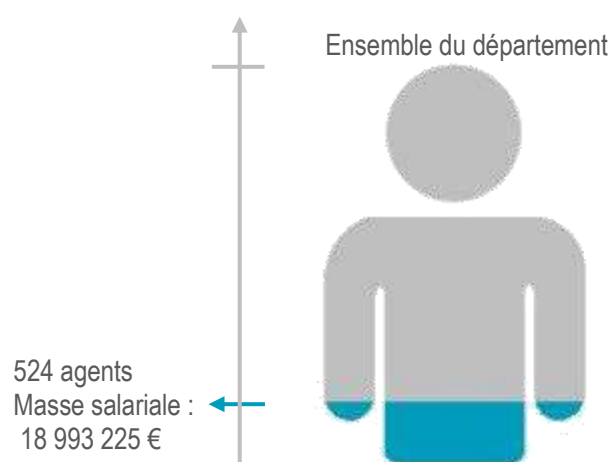
Dépenses d'investissement



Répartition des dépenses (investissement + fonctionnement)



Ressources humaines





Collèges

20,40 M€ investissement
18,63 M€ fonctionnement

Dotations aux collèges publics

Ces dotations permettent aux collèges publics morbihannais d'assurer leur fonctionnement et équipement courants, d'accéder aux équipements sportifs ou de financer des besoins particuliers tels qu'un internat, une classe SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté) ou ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire).

Par ailleurs, les personnels techniques sont affectés dans les collèges pour assurer les missions d'hébergement, de restauration, d'entretien, de maintenance et d'accueil.

Ces agents, au nombre de 330 en personnel titulaire et 50 en non titulaire, travaillent dans les collèges sous l'autorité fonctionnelle des chefs d'établissement et des gestionnaires. Particulièrement sollicités en raison du protocole sanitaire, leur professionnalisme a largement contribué à la réouverture et à la qualité du fonctionnement des collèges.

Enfin, le département équipe les collèges publics en mobilier adapté aux nouvelles pratiques pédagogiques ou à l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Dotations aux collèges privés

Les collèges privés morbihannais, sous contrat d'association avec l'État, bénéficient de dotations équivalentes à celles versées aux collèges publics pour leurs dépenses de fonctionnement et d'équipement courants affectées à l'externat, y compris en dépenses de personnel technique ou en charges de fonctionnement supporté directement par le département, conformément à la loi.

ZOOM ...

Depuis plusieurs années, les niveaux de fonds de roulement des collèges publics du département étaient en constante augmentation. Au terme de l'exercice 2019, le fonds de roulement net mobilisable des collèges s'élevait à 5,22 M€ (contre 4,50 M€ en 2016).

Suite à de nombreux échanges avec les établissements et grâce à l'animation de groupes de travail avec les principaux et gestionnaires, le département a décidé de réguler ce niveau de fonds de roulement à travers le versement des dotations de fonctionnement.

L'hypothèse de régulation des dotations qui a été choisie est celle de la fixation d'un niveau de fonds de roulement cible.

Pour satisfaire aux besoins d'investissement mobilier et matériel des établissements, sans qu'ils soient obligés de thésauriser sur plusieurs années, un fonds commun départemental a été créé, doté de près de 500 000 € pour l'année 2020.

ZOOM ...

Le département a choisi de soutenir la réalisation des projets immobiliers des collèges privés, dans la limite de ce qui est autorisé par la réglementation (loi Falloux).

En 2020, 2,30 M€ ont été versés dans le cadre de ce dispositif.

Comme pour les établissements publics, ces dotations leur permettent d'assurer leur fonctionnement et équipement courants, d'accéder aux équipements sportifs ou de financer des besoins particuliers, tels qu'une classe SEGPA ou ULIS.

Par ailleurs, un dispositif de soutien à l'immobilier des collèges privés permet au département d'accompagner les projets d'investissement.

Indicateurs

19 397 élèves scolarisés à la rentrée 2020 dans les collèges privés sous contrat d'association

17 508 élèves scolarisés à la rentrée 2020 dans les collèges publics

Actions à destination des collégiens

Le département soutient, sous condition de ressources, les familles morbihannaises dont les enfants collégiens sont demi-pensionnaires ou internes, par le dispositif Rest'o collège 56. Pendant le confinement, pour aider ces familles qui avait la charge entière de la restauration de leurs enfants, le département a doté chaque bénéficiaire d'un chèque alimentation de 100 €.

Pour contribuer aux enjeux éducatifs actuels, le département propose aux équipes enseignantes une boîte à outils variée, qui leur permet de porter un projet sur l'année scolaire ou de bénéficier d'interventions ponctuelles de la part de personnes qualifiées.

Ce dispositif soutient le dynamisme et la créativité des équipes pédagogiques en abordant des thématiques diverses comme la prévention à la santé, la citoyenneté et la persévérance scolaire, la réalisation de projets culturels, l'éducation au développement durable ou la découverte des métiers.

Par ailleurs, le plan quinquennal se poursuit et développe la politique ambitieuse du département en matière d'équipement numérique au bénéfice des collégiens.

Il est composé de trois programmes complémentaires :

- acquisition d'équipements numériques ;
- soutien à l'élaboration d'une culture numérique au sein des établissements ;
- prêt gracieux de matériel par le biais de la "ticothèque" départementale.

ZOOM ...

Pendant les périodes de confinement, le département a facilité le prêt aux familles d'équipements numériques afin d'éviter le décrochage scolaire des élèves dépourvus de matériel.

Les agents du dispositif « collège numérique 56 » se sont mis à disposition des enseignants, notamment pour favoriser l'usage du cloud éducatif fourni par le département.

Indicateurs

1,56 M€ consacrés à l'équipement en matériel numérique des collèges publics et privés

350 matériels disponibles en prêt à la ticothèque

198 conventions de prêts (incluant plusieurs matériels) réalisés en 2020

150 demi-journées de formations réalisées auprès des équipes enseignantes

Travaux dans les collèges

Ce programme d'intervention porte sur la construction, les grosses réparations, l'entretien et la maintenance des collèges. Il vise à répondre à des objectifs réglementaires (santé du bâtiment, accessibilité, efficacité énergétique), des besoins nouveaux (évolution des effectifs, besoins pédagogiques,) et à maintenir le parc en état.

L'activité de construction a été ralentie et même stoppée quelques semaines du fait de la pandémie. Les plannings des opérations (études et travaux) ont été impactés et adaptés en conséquence. Le nouveau service de restauration du collège de Ploërmel a néanmoins été livré et les travaux de restructuration des collèges de Séné et Plouay achevés. Enfin, comme chaque année le programme de travaux de gros entretien a été mis en œuvre.

En 2020, les travaux d'investissement dans les collèges s'élèvent à 16 M€ et représentent 80 % des dépenses réalisées dans les bâtiments départementaux.

ZOOM ...

Le service de restauration du collège de Ploërmel a été totalement restructuré pendant près de 20 mois de travaux (extension de la salle de restaurant et restructuration totale de la partie production).

Cout des travaux : 2 300 000 €TTC

Indicateurs

77 opérations d'investissement validées

290 bons de commandes

27 diagnostics amiante avant travaux réalisés

1 548 interventions prises en charge par les 7 unités territoriales bâtiments et espaces verts du service maintenance



Partenariats éducatifs

1,42 M€ fonctionnement

Jeunesse (autonomie, initiatives, loisirs)

Aide à la formation et aux études

Soucieux de rendre accessibles les formations au plus grand nombre de jeunes morbihannais, le département octroie des aides individuelles pour le transport scolaire des élèves internes, les formations BAFA et les études supérieures.

Information – orientation – initiatives

Le département accompagne les associations à caractère socio-éducatif œuvrant au service des jeunes morbihannais, prioritairement sur la tranche d'âge 11-18 ans, en leur accordant des subventions pour la réalisation d'un projet.

Ouverture au monde des jeunes morbihannais

À travers son dispositif de mobilité internationale, le département permet à de nombreux étudiants de bénéficier d'un appui financier (Campus Trotter 56) leur permettant de vivre une expérience à l'étranger pendant leurs études.

En 2020, le département a consacré un budget de 93,50 K€ à ce dispositif pour 149 bourses attribuées.

Le département soutient également les programmes d'échanges organisés par les collèges dans le cadre scolaire au titre du dispositif Collège Trotter 56.

Ces projets s'inscrivent dans des thématiques ciblées : promotion de la santé, découverte des métiers et des formations, valorisation de la participation, des initiatives et de l'engagement, relations intergénérationnelles.

Accueil de loisirs sans hébergement

Afin de favoriser l'accès aux loisirs dans des structures habilitées, le département aide les communes, CCAS et associations organisateurs d'accueil de loisirs sans hébergement grâce à une dotation de fonctionnement prenant en compte le nombre d'enfants accueillis annuellement.

Indicateurs

149 bourses Campus Trotter

Aucune subvention Collège Trotter en raison de la crise sanitaire

ZOOM...

Les confinements liés à la crise sanitaire ont eu des effets très conséquents sur les voyages scolaires, qui se concrétisent habituellement entre avril et juin.

De la même manière les échanges entre pays ayant été freinés, seule la moitié des projets instruits dans le cadre du dispositif Campus Trotter 56 a pu se réaliser.



Culture

4,27 M€ investissement
4,07 M€ fonctionnement

Lecture publique

La crise sanitaire a profondément impacté l'activité de la médiathèque départementale et celle de l'ensemble des bibliothèques de son réseau.

Le nombre de documents prêtés aux bibliothèques a ainsi chuté de 40 %, celui des formations proposées aux équipes des bibliothèques a été amputé des deux tiers et de nombreuses actions à destination du public ont dû être ajournées (mois du film documentaire, book&d'artistes, artothèque...).

Toutefois, la médiathèque a su s'adapter aux changements imposés par la crise, en proposant des formations à distance, en poursuivant l'accompagnement des projets de création de bibliothèques ou la mise en réseau des équipements.

Grâce à son service de navettes, la médiathèque départementale a pu accompagner les bibliothèques ayant mis en place un « click and collect » pour acheminer les documents demandés par leurs usagers.

ZOOM : Des livres dans les centres médicaux sociaux

Issues des tris effectués chaque année dans les collections départementales, des centaines d'ouvrages en très bon état ont fait l'objet de dépôts dans plusieurs CMS. Cette opération a comme objectif de proposer aux familles qui le souhaitent d'emprunter gratuitement et sans condition des livres pour enfants ou adultes.

Indicateurs

Plus de 230 communes desservies par la médiathèque départementale

+ de 40 journées de formation proposées chaque année par le département

320 000 documents composent les collections de la médiathèque départementale

Enseignement artistique et soutien à l'offre culturelle

Le programme de soutien aux écoles de musique, danse, théâtre et arts plastiques s'est poursuivi dans le cadre du schéma de développement des enseignements artistiques.

Les formations et les rencontres professionnelles des enseignants et dirigeants des établissements d'enseignement artistique ont pu être maintenues malgré les difficultés liées à la crise sanitaire.

En matière de diffusion culturelle, la priorité a été donnée au soutien apporté aux structures pérennes du territoire. L'accent a été mis sur les actions culturelles et la virtualisation de nombreux événements. Plus de 1,6 millions d'euros ont été consacrés à cette politique en 2020.

Dans le domaine de la solidarité, des actions permettant aux personnes les plus éloignées de l'offre culturelle d'avoir accès aux œuvres ont pu se poursuivre. Un projet associant les usagers et les professionnels a pu être mis en place afin de réfléchir à l'accueil du public au nouveau CMS de Lorient.

Enfin, le département a poursuivi son soutien à la diffusion de la langue et la culture bretonnes.

ZOOM ...

Le bilan du schéma départemental des enseignements artistiques a pointé la vitalité du réseau morbihannais avec une progression des effectifs de près de 7 % en 4 ans, un bon niveau d'équipement et l'utilité des dispositifs départementaux pour la professionnalisation des acteurs, le développement pédagogique et l'accueil de résidences d'artistes professionnels dans les établissements.

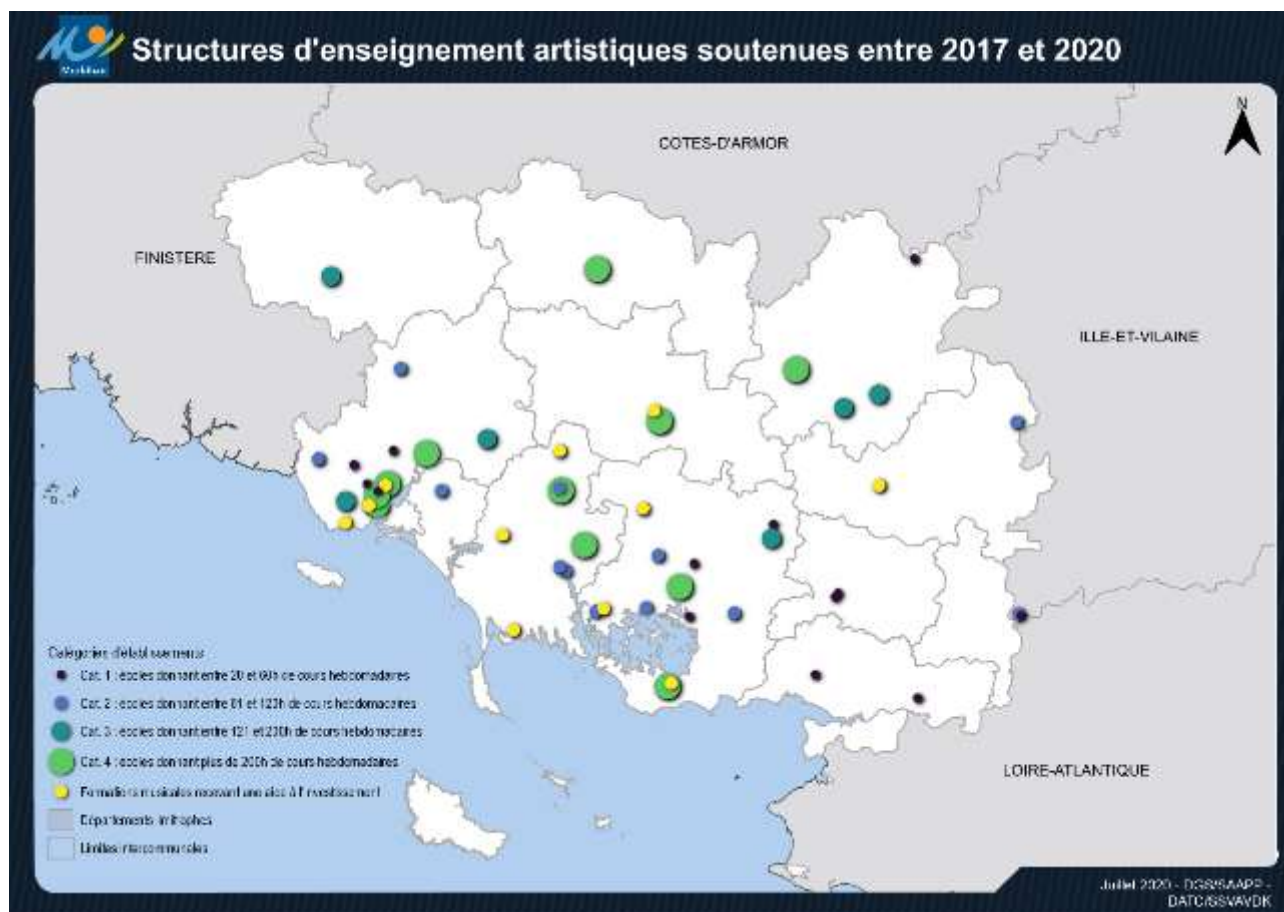
Depuis 2017, 64 résidences d'artistes se sont tenues en collège ou en établissement artistique, avec 2 800 élèves. 70 % des projets ont été réalisés en zone prioritaire.

Indicateurs

42 établissements soutenus au titre du schéma de développement des enseignements artistiques

840 K€ consacrés aux enseignements artistiques

140 structures et projets culturels soutenus au titre de l'aide à la diffusion



Domaine de Kerguéhennec

L'année 2020 aura été marquée par la crise sanitaire entraînant la fermeture du Domaine du 16 mars au 9 juin ainsi qu'à partir du 28 octobre. Les expositions prévues pour le printemps ont été présentées durant la saison estivale : Cathryn Boch aux écuries, Anne-Lise Broyer, Julie Bonnaud et Fabien Leplae à la bergerie. Plusieurs pièces de Marc Didou ont été présentées dans le parc, qui a également accueilli les œuvres d'Edouard Sautai et des designers Nicolas Barreau et Jules Charbonnet. La réouverture du Domaine à partir du 9 juin a répondu aux attentes du public.

En octobre, le Voyage Sonore a été l'occasion, pour les musiciens invités, d'investir les espaces patrimoniaux et de donner à entendre leurs créations sonores de manière inédite. L'accent a été mis, cette année, sur la médiation et l'accompagnement des publics, dans le cadre de visites accompagnées, d'ateliers de pratique artistique et de rencontres avec les artistes. Les résidences d'artistes ont été maintenues en partie, ce qui a permis de poursuivre les projets de création engagés en début d'année.

De même, les projets d'éducation artistique et culturelle ont continué grâce à la créativité des artistes et aux liens numériques qu'ils ont su rapidement créer et nourrir avec les enseignants et les scolaires.

Patrimoine culturel

Archives départementales

Malgré le contexte sanitaire, l'activité des archives départementales s'est maintenue à un niveau presque normal, que ce soit en matière de classement (402 mètres linéaires), d'éliminations (près de 7 800 mètres linéaires) ou de visites de conseil dans les services (72).

2020 a vu la création de l'unité archives, dont la vocation est intervenir dans les services du département pour faciliter l'archivage. Elle a vu également la montée en puissance des ateliers "cleaning days" qui permettent de traiter les données à éliminer sur les serveurs, de mieux organiser les arborescences et de se mettre en conformité avec le règlement général de protection des données.

ZOOM : Le Voyage sonore

Un nouvel événement consacré à la création musicale et sonore a pu rassembler fin octobre et malgré sa durée écourtée, un millier de personnes dans les espaces du château et des communs.

Investi à cette occasion par les compositeurs et plasticiens sous la forme d'installations sonores et visuelles, le Domaine a proposé au public une approche ludique et sensorielle de la création artistique contemporaine.

Indicateurs

1000 m² d'exposition proposés au public au Domaine de Kerguéhennec

5500 visiteurs accueillis en groupes (scolaires et centres de vacances contre plus de 15 000 en 2019)

En moyenne **4600 visiteurs par mois** dans le parc du domaine de Kerguéhennec

6 584 personnes accueillies lors des manifestations ou sur le site des archives départementales (dynamique arrêtée par la crise sanitaire)

704 mètres linéaires et **1 Go** d'accroissement des collections

33 kilomètres linéaires d'archives conservées

16 hectares ont fait l'objet de diagnostics archéologiques

Plus de **107 projets** de restauration et de valorisation aidés, pour un total de 3,1 M €

Médiation et valorisation

Face à l'impossibilité d'ouvrir l'exposition *Portraits de châteaux* depuis mars et de recevoir des groupes scolaires, l'accent a été mis sur la valorisation numérique des collections patrimoniales. Outre la numérisation et la mise en ligne presque intégrale des instruments de recherches pour les fonds d'archives, les publications ont été développées sous plusieurs formats numériques.

Ceci a été réalisé sur l'ensemble du champ patrimonial sur le site internet patrimoine et archives et sur la page Facebook du Département. Ces nouveaux supports permettent de toucher un public encore plus large.

Archéologie

En matière d'archéologie la situation sanitaire a entraîné la suspension de nombreux chantiers. Un diagnostic préalable à la construction de logements a été réalisé sur la commune de Plescop. Au total, 16 hectares ont été investigués.

Le projet triennal concernant l'étude de la vallée du Blavet à l'époque préhistorique a cependant pu être engagé avec des sessions de prospections et de prélèvements sur le terrain à Saint-Barthélemy, Cléguérec et Neulliac.

Indicateurs

113 398 visiteurs au Domaine de Suscinio

16 026 visiteurs au cairn de Petit Mont

18 674 visiteurs au cairn de Gavrinis

ZOOM sur la Conservation et valorisation du patrimoine

En 2020, le département a soutenu près de 90 opérations de conservation du patrimoine avec des aides cumulées de 3,1 M€.. Les projets publics, et notamment communaux, restent les principaux bénéficiaires des aides départementales, avec 71 % du total.

Malgré la situation sanitaire, le domaine du Suscinio a pu accueillir 113 398 visiteurs. Un vaste chantier routier destiné à requalifier l'accès et le parking autour du château a été mené et un projet de réhabilitation et de mise aux normes du logis Est a été lancé.

ZOOM...

Afin de toucher et sensibiliser un public plus large, le nombre de publications notamment numériques a été accru en 2020 (148 contre 61 en 2019) avec des publications sur tous les patrimoines du Morbihan (archives, archéologie, patrimoine architectural et mobilier).

Actualités de format court, chaque post sur la page Facebook du Département est consulté en moyenne par 5 347 personnes. Certains posts ont connu un succès certain tel celui consacré au pont du Bonhomme, à l'occasion des travaux en 2019, avec plus de 30 000 personnes touchées.

Travaux dans les bâtiments culturels et le patrimoine historique départemental

Ce programme d'intervention concerne les travaux réalisés dans les sites historiques et les bâtiments culturels (médiathèque et archives). S'agissant des sites historiques, outre les dépenses de gros entretien, le département a poursuivi les études de plusieurs opérations engagées en 2019 (aménagement du logis ducal à Suscinio, aménagement de nouveaux sanitaires au château de Kerguéhennec, construction d'un bâtiment d'accueil sur le site de petit mont à Arzon).

ZOOM ...

Le bâtiment des archives a été livré en 1993. Il a quasiment atteint sa capacité d'accueil maximale (environ 34 km). L'extension débutée en 2020 crée 12 magasins qui permettront d'accueillir un linéaire de stockage supplémentaire de 17 km.

Coût des travaux : 5 M€ TTC (livraison prévue février 2022)

La réfection complète de la toiture de la médiathèque de Vannes a été réalisée et des travaux de mise en accessibilité du rez-de-chaussée engagés.

Globalement, un peu plus 1,2 M€ € ont été consacrés à ce programme en 2020.

Patrimoine mégalithique

Dans le cadre du projet de construction du futur bâtiment d'accueil sur le site de Petit Mont à Arzon, une étude paysagère a été lancée. Elle a pour but de proposer un parcours de visite qui intègre à la fois le monument, les espaces naturels remarquables et le futur bâtiment d'accueil.

Des projets de mise en valeur ont également débuté sur les sites de Pen Hap (Île aux Moines) et de Coët er Blei (Erdeven).

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du projet de classement des mégalithes des rives du Morbihan au patrimoine mondial de l'UNESCO, projet soutenu par le département.

ZOOM...

En 2020, le service archéologie a obtenu auprès de l'Etat son habilitation en tant qu'opérateur d'archéologie préventive. Ce dispositif, qui prend la suite de l'agrément, donne la possibilité de réaliser des diagnostics et des fouilles préventives sur l'ensemble du territoire de la collectivité.

L'habilitation est attribuée par période chronologique en fonction des compétences scientifiques réunies au sein du service. Le service départemental est ainsi habilité à intervenir sur des sites de la période Néolithique à l'époque moderne.



Sport

2,35 M€ fonctionnement

Pratiques sportives amateurs

Le soutien aux pratiques sportives amateurs s'articule autour de 3 axes principaux.

Le soutien aux comités départementaux sportifs

38 conventions de partenariat ont été signées en 2020 qui ont permis de soutenir des actions ciblées en faveur de la pratique sportive des jeunes et/ou d'accompagner les initiatives de mutualisation à l'échelle des territoires.

Le soutien aux associations

67 associations, représentant 20 disciplines, ont bénéficié de subventions pour la réalisation de leurs projets. Le soutien du département vise, là aussi, à favoriser la pratique sportive des jeunes et à encourager les logiques de mutualisation.

Le soutien aux manifestations sportives

Le département soutient les manifestations sportives de niveau régional, national ou international, ainsi que des épreuves engageant de très nombreux participants. Ces manifestations ont d'indéniables effets en termes de retombées touristiques et économiques.

ZOOM ...

La crise sanitaire a stoppé les pratiques sportives, et particulièrement les manifestations, les efforts déployés par les organisateurs ne suffisant souvent pas assez pour dépasser les contraintes des protocoles sanitaires.

Le département a poursuivi son aide aux comités départementaux et aux clubs, en maintenant les subventions malgré l'annulation de certains projets.

Ce soutien a permis de relancer dès que possible les activités, en donnant les moyens aux clubs et aux comités départementaux de communiquer vers leurs adhérents et de faire la promotion de leur sport, notamment auprès des jeunes publics.

Sport de haut niveau

Pour développer l'image et conforter l'attractivité du Morbihan, le département soutient les clubs sportifs de haut niveau. L'impact médiatique et populaire qu'ils génèrent contribue au rayonnement du territoire à l'échelle départementale, mais aussi nationale voire internationale.

Le sport de haut niveau est également un élément représentatif du dynamisme d'un territoire et de la qualité des structures de formations existantes.

Par ailleurs, un soutien spécifique est accordé aux centres de formation de ces clubs. Les plus représentatifs de ces clubs sont :

- le Football Club de Lorient ;
- le Rugby Club de Vannes ;
- la Garde du Vœu d'Hennebont ;
- le Lanester Handball ;
- le CEP Lorient.

Des manifestations à caractère emblématique sont également soutenues comme les épreuves cyclistes de Plouay ou le Grand Prix du Morbihan. Elles réunissent à la fois de nombreux amateurs et des cyclistes professionnels, hommes ou femmes.

Indicateurs

5 clubs de haut niveau ont été soutenus en 2020
pour **670 K€**

Ressources et transferts



Ressources humaines

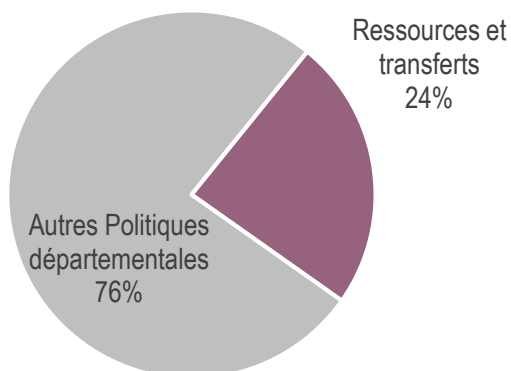


Moyens logistiques et
gestion du patrimoine

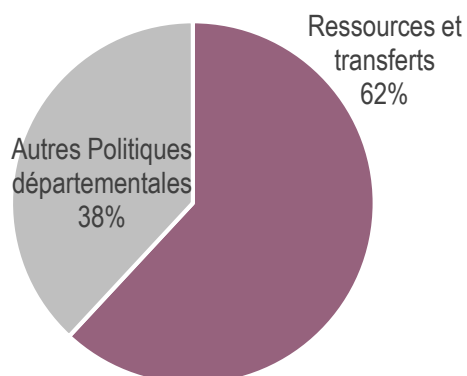


Dette et autres
mouvements financiers

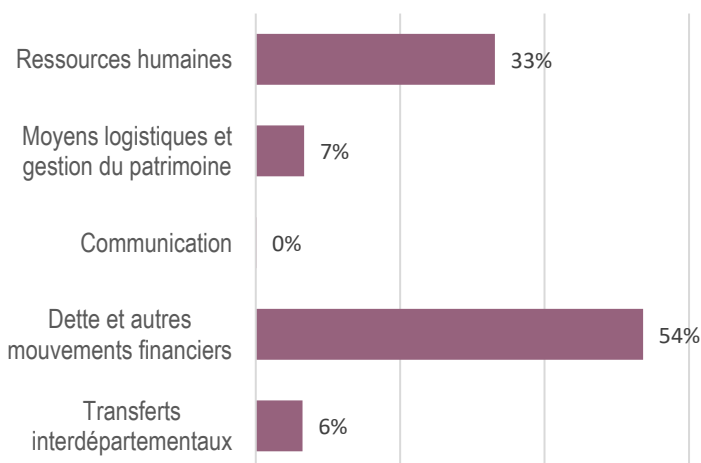
Dépenses de fonctionnement



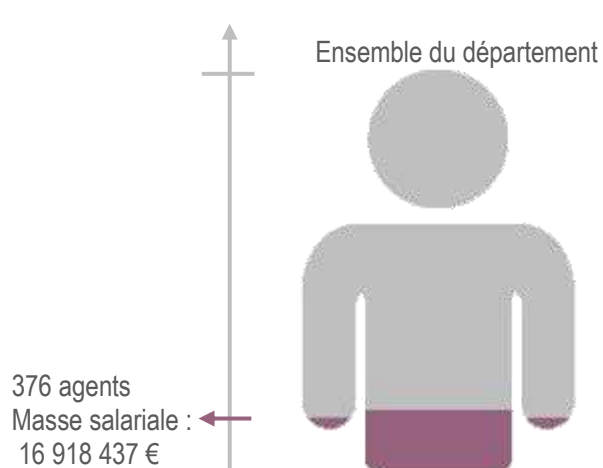
Dépenses d'investissement



Répartition des dépenses (investissement + fonctionnement)



Ressources humaines





Ressources humaines

0,13 M€ investissement
100,17 € fonctionnement

Un nouveau système d'information des ressources humaines

La refonte du système d'information des ressources humaines (SIRH) a constitué un projet majeur de la collectivité en 2020. Les outils composant le système d'information sont essentiels pour garantir le déroulement des composantes RH : la gestion de la paie, de la carrière, de la formation, des compétences, du temps de travail, de la prévention et de la santé au travail. Il s'agit de disposer d'un SIRH unique, fiable, performant et sécurisé, de bénéficier de fonctionnalités innovantes pour simplifier les tâches administratives et disposer d'indicateurs de gestion.

Malgré la crise sanitaire COVID-19, la conduite de ce projet majeur a permis de réaliser l'ensemble des pré-requis techniques, fonctionnels et interfaces informatiques pour permettre au 1^{er} janvier 2021, d'intégrer la gestion de la paie dans ce nouvel outil. Les autres fonctionnalités seront intégrées dans le courant de l'année 2021.

Administration du personnel et des relations sociales

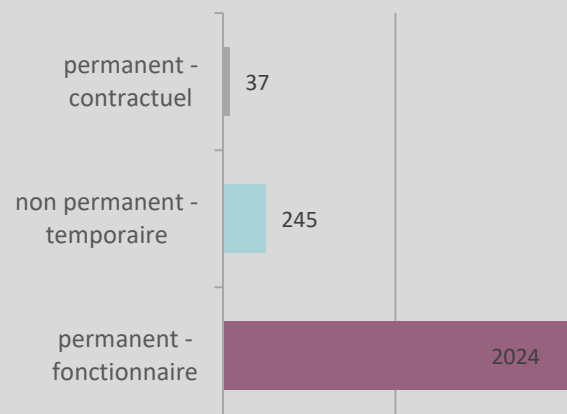
Les lignes directrices de gestion constituent un nouvel outil de pilotage des ressources humaines. Elles ont été adoptées en décembre 2020 pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Elles s'articulent autour des trois axes suivants :

- développer les compétences pour assurer les missions confiées au département avec efficacité ;
- accompagner de manière dynamique les carrières des agents ;
- poursuivre l'appui aux encadrants dans leurs fonctions managériales et de pilotage.

Indicateurs

Nombre d'agents selon le statut



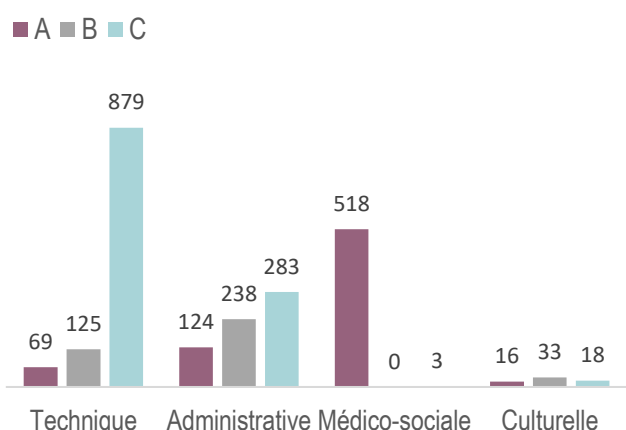
66 % de femmes et 34 % d'hommes

Age moyen 47 ans et 2 mois

ZOOM sur le partage avec les encadrants de données RH

Lors des échanges avec les encadrants, la question des données est très présente. La dialogue de gestion, mené à partir de données partagées, permet d'échanger de manière argumentée sur l'adaptation des moyens à anticiper au regard des politiques publiques et l'évolution des métiers. L'ensemble de ces actions contribuent ainsi à anticiper au mieux les changements à venir.

Répartition des agents selon la filière



Poursuivre l'informatisation et l'adaptation des règles et pratiques

Le déploiement de la **carte Apétiz** (titres restaurant sous la forme dématérialisée), débuté en 2019, s'est poursuivi en 2020 au bénéfice de :

- 107 agents du LDA de Vannes et Lorient ;
- 84 agents des CMS de Ménémur et des Vénètes ;
- 18 agents des médiathèques de Noyal-Pontivy, la Chapelle Caro et Caudan ;
- 15 agents du Domaine de Kerguéhennec.

La prochaine "tranche" de déploiement a été validée en décembre 2020 et concernera près de 150 agents.

La collectivité avait entrepris une expérimentation du **télétravail** en 2019 qui a été généralisée en 2020 avec 150 contrats de télétravail réguliers.

Le 17 mars 2020, les mesures gouvernementales de confinement strict et du télétravail systématisé a porté le nombre de télétravailleurs à plus de 1 000.

Indicateurs

51% d'agents en catégorie C

17% d'agents en catégorie B

32% en catégorie A (impact de l'intégration des assistants socio-éducatifs en catégorie A)

Taux d'absentéisme de **7,2%** en 2020 (7% en 2019)

17,3% d'agents à temps partiel

Salaire net moyen : **2 078 €**

Taux des personnes en situation d'handicap : **7,59%**

ZOOM ...

La loi de transformation de la fonction publique du 6/8/2019 rend possible les départs dans le cadre des **ruptures conventionnelles** à partir du 1^{er} janvier 2020.

15 entretiens se sont déroulés sur l'année 2020, 14 agents ont bénéficié d'un départ dans ce cadre avec une indemnité et le versement d'une allocation de retour à l'emploi.

Indicateurs

Instances paritaires : **2** commissions administratives et **2** commissions consultatives

1 conseil de discipline

6 comités techniques

5 comité d'hygiène et sécurité et des conditions de travail

2 comités techniques MDA

5 réunions agenda social entre la collectivité et les représentants du personnel (hors instances)

2 dispositifs instaurés :

- Dispositif de signalement des actes de violences, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes
- Dispositif de recueil des alertes éthiques

Prévention et santé au travail

En 2020, l'activité de prévention et santé au travail s'est articulée autour de 3 objectifs.

Contribuer à la gestion de la crise sanitaire due au COVID par la mise en place de différentes actions :

- Conseiller les collectifs de travail sur les conduites à tenir et élaborer des consignes de travail en partenariat avec les directions / services pour diffusion aux équipes ;
- Répondre aux demandes des agents en lien avec l'épidémie ;
- Traiter les situations individuelles COVID (agent symptomatique, cas contact, ...), contacter les agents concernés, expliquer la conduite à tenir et l'articuler avec le suivi du temps de travail ;
- Suivre les agents vulnérables et proposer d'aménager leur poste ;
- Gérer les équipements de protection individuelle : effectuer les premiers achats (masques), donner des avis techniques, recenser les besoins des services, ...
- Assurer une veille technique et réglementaire ;
- Proposer une communication régulière (intranet, ...).

Poursuivre l'accompagnement médico-social des agents

Une écoute et un soutien psychologique, avec une attention particulière vers les personnels ayant travaillé sur site en présentiel et les agents isolés n'ayant pas pu travailler, a été mise en place par le service prévention et santé au travail.

Une convention avec le SAMPS (service d'actions médico psycho sociales) et l'adhésion à la plateforme d'écoute Pros consulte ont complété ce dispositif d'écoute.

Mettre en œuvre le programme de prévention

Même si des actions du programme de prévention ont été retardées, en raison du contexte sanitaire, d'autres ont poursuivi leur mise en œuvre, telles que le déploiement de la démarche incendie sur 5 sites ou la réalisation d'évaluations des risques pour certains métiers.

Indicateurs

Dans le cadre de la crise COVID :

704 contacts auprès du SPST en 2020

221 agents cas contacts ou symptomatiques

140 à 180 agents vulnérables (selon les critères)

De mi-mars à mi-mai 2020 pendant le confinement :

1050 agents en autorisation spéciale d'absence

1129 agents en télétravail

Pour l'accompagnement médico-social des agents :

694 consultations médicales par le SPST

20 études de postes

868 entretiens menés par les assistantes sociales du personnel et **308** agents reçus

Dans le cadre du programme de prévention :

9 groupes de travail paritaires hygiène sécurité

4 réunions du CHSCT et aucune visite du CHSCT

12 visites de prévention

5 exercices d'évacuation incendie

Communication interne

La communication interne a pour enjeux de répondre aux besoins d'informations des collaborateurs, d'accompagner les changements, de favoriser les temps de convivialité et développer le sens du collectif, dans le but final de donner une image positive de l'institution.

Répondre aux besoins d'informations

Lors de la pandémie de 2020, cet axe a été particulièrement investi en multipliant les supports, notices, actualités pour informer de l'état sanitaire et des modalités organisationnelles à mettre en œuvre.

Le marché du magazine TiMorbihan a pris fin. L'Intranet devient le pilier central et incontournable de l'information interne. L'éditorial a évolué vers des actualités sur la stratégie de l'institution, les discours introductifs du Président lors des réunions du conseil départemental, les principales décisions du CT ou CHSCT, la communication sur les projets...

Accompagner les agents, les parcours, les projets dans un contexte d'évolution

Pour valoriser les métiers mobilisés lors de la pandémie, des reportages et des podcasts ont été produits. Plus d'une quinzaine au total.

Tout au long de l'année la communication interne a été en appui de la démarche Manager pour demain. Elle a co-créé un webinaire d'une heure sur « le management à distance et dans la confiance ».

Emplois et compétences

Accompagner la transformation

La formation permet notamment d'accompagner la transition numérique dans tous les métiers et à chaque étape des évolutions (ex : ateliers individualisés, formation aux nouveaux outils et aux changements de logiciels). De plus pour favoriser la baisse de l'illectronisme, sont mises en place des formations spécifiques de prise en main pour les publics les plus éloignés.

Indicateurs

- 15 podcasts métiers
- 1 webinaire interne sur le management à distance
- 14 actualités par mois en moyenne sur l'intranet

La communication interne a également accompagné la direction générale des ressources humaines et numériques dans ses dispositifs de communication autour du maintien dans l'emploi, du télétravail, du SIRH ou dans son projet de direction.

Un accompagnement spécifique a été proposé à la direction de protection maternelle et infantile pour les aider dans la mise en place de leur newsletter sur le quotidien des assistants familiaux.

Favoriser les temps de convivialité et développer le sens du collectif

Les événementiels organisés annuellement, se sont poursuivis selon des modalités compatibles avec le contexte sanitaire : événement en ligne, envoi de tickets de cinéma pour l'arbre de Noël...

Indicateurs recrutement et mobilité

- 3590 candidatures traitées
- 175 recrutements sur postes permanents : 41 % par mobilité interne et 23 % par nomination stagiaire
- 433 recrutements temporaires
- 30 agents en immersion
- 5 reclassements réussis

Accompagner le développement des compétences en maintenant une dynamique volontaire des actions de formation

L'élaboration et la réalisation du plan de formation ont été impactées par les mesures sanitaires, même si la volonté de la collectivité a été de maintenir les actions prioritaires et de limiter la baisse. On a ainsi assisté à une diminution de 12 % du nombre de stages et de 35 % du nombre de participants, avec pour conséquence l'augmentation du coût moyen de la journée de formation (+ 57 %).

Le déploiement de la formation à distance est protéiforme, de la simple consultation de documents, au visionnage d'une vidéo de courte durée, à une classe virtuelle, à une formation longue, un MOOC ou une formation évolutive et personnalisée. Le télétravail a permis une forte augmentation de l'offre en 2020.

La gestion de la formation des 476 assistants familiaux est intégrée au plan de formation de la collectivité depuis janvier 2020. Les formations obligatoires de 240 heures ont pu être déployées avec un financement du CNFPT.

A compter de septembre 2020, un parcours spécifique a été créé pour accompagner la prise de poste des « infirmières en santé des enfants confiés et des majeurs vulnérables ». Parallèlement le parcours des chargés d'accueil social s'est poursuivi. De nouveaux parcours de formation sont également en cours d'élaboration.

Enfin des demandes individuelles conséquentes ont été validées dans la mesure où elles permettaient le transfert de compétences et d'assurer le rôle des personnes ressources.

ZOOM sur le déploiement d'une solution de dématérialisation des besoins de recrutement

La collectivité développe depuis mars 2019 avec un prestataire extérieur une solution de dématérialisation des demandes de recrutement des services.

En 2020, Kiosk emploi a été testé, puis lancé en production dans deux directions.

Pratique, ergonomique et de prise en main rapide (après une courte formation), les directions pilote ont confirmé que le logiciel répond aux objectifs fixés : traçabilité de la demande, fiabilisation du circuit de validation, partage de l'information entre service support et services métiers.

Cet outil de pilotage de la 1^{ère} phase du process de recrutement répond donc aux attentes de chacun des protagonistes et le déploiement à l'ensemble des services en 2021 a donc été validé.

De nouvelles fonctionnalités (suggérées lors de l'évaluation par les utilisateurs) pourront aussi être développées en 2021, telle que l'intégration de la procédure de prolongations des contrats de recrutement temporaire.

Indicateurs formation

5 749 jours de stages effectués

15 % des journées de formation ont été réalisés par **38** formateurs internes

152 assistants familiaux bénéficiaires de formation pour **259** stagiaires. 27 sessions réalisées pour **1 569** jours de stage effectués.

541 K€ de budget formation en 2020, dont :

334 K€ consacrés aux formations collectives,

25 K€ aux actions de formation relevant du CPF

94 € : coût moyen d'une journée de formation

829 stages réalisés avec 134 organismes

Compte personnel de formation :

20 demandes de formations personnelles acceptées

55 demandes de préparations aux concours ou examens professionnels acceptés



Moyens logistiques et gestion du patrimoine

9,41 M€ investissement
10,87 M€ fonctionnement

Systemes d'information

Un téléservice pour les demandes d'allocation personnalisée d'autonomie (APA)

En 2020, le téléservice mis en ligne en 2019 continue de faciliter les démarches des personnes âgées et leurs proches.

Ce service permet de déposer tout type de demande, qu'il s'agisse :

- d'une première demande ;
- d'un renouvellement ;
- d'une révision.

Il est accessible via le site institutionnel morbihan.fr

Suivi de l'avancement des demandes déposées APA

Le téléservice est connecté à l'application métier Solis, ce qui offre 2 avantages :

- éviter la saisie dans Solis et générer un gain de temps pour les agents du département ;
- permettre aux usagers de suivre l'avancement de leur demande en se connectant à leur espace personnel du portail.

Indicateurs

Téléservices APA :

852 demandes reçues grâce au téléservice APA

25 gestionnaires formés à l'utilisation du téléportail

Télégestion PCH :

250 usagers concernés

4 SAAD déployés

ZOOM...

Dans la continuité de la mise en œuvre de la télégestion sur l'Aide Personnalisée Autonomie (APA) en 2013, le dispositif de « Télégestion » a été expérimenté en 2020 avec le dispositif de prestation compensation handicap (PCH) pour 4 Services Aides et Accompagnement à Domicile (SAAD) pilotes

La plateforme « Télégestion » permet à l'agent du SAAD de signaler les horaires de son intervention quand il est chez l'utilisateur.

Cette dématérialisation, de l'instruction jusqu'à la facturation du prestataire, permet d'optimiser la chaîne de traitement dans un but d'améliorer le service aux usagers notamment par un meilleur suivi des plans de compensation.

Renforcement de la sécurité des systèmes d'information

Le développement des téléservices nécessite une ouverture du système d'information aux usagers et partenaires de la collectivité.

Afin de sécuriser les téléservices et garantir la protection des données personnelles, des actions ont été menées en conformité avec le règlement général sur la protection des données (RGPD) : renforcement de la complexité des mots de passe et de la gestion des comptes utilisateurs, protection accrue de l'accès aux applications externes et services en ligne de la collectivité, protocole de surveillance et de gestion des incidents.

La collectivité a également recruté un responsable sécurité des systèmes d'information en avril 2020 dont la mission est de coordonner et d'organiser la sécurité des systèmes d'information avec l'ensemble des acteurs de la Direction des Services Numériques.

Il sensibilise l'ensemble des élus et des agents du département aux bonnes pratiques sécurité liées à l'usage du numérique. Il élabore, diffuse et maintient à jour l'intégralité de la Politique Générale de Sécurité des SI et s'assure de son application par tous au sein de la collectivité territoriale. De plus, le RSSI appuie, accompagne, conseille et rappelle les bonnes pratiques en matière de sécurité informatique dans le dossier d'analyse des risques de chaque projet du département, qu'il soit métier ou numérique.

Déploiement d'un outil de communication et de collaboration d'entreprise

Pour permettre aux agents de travailler pendant les périodes de confinement, la collectivité a déployé un outil de communication et de collaboration permettant aux agents :

- d'échanger des messages (unitaire ou en groupe) ;
- de réaliser des réunions (avec une ou plusieurs personnes) en audio ou en visio ;
- de travailler de manière collaborative en partageant des documents.

Augmentation des usages des outils numériques pendant les périodes de confinement

La crise sanitaire a modifié les pratiques de travail des agents au niveau des outils numériques.

Indicateurs

Pour le logiciel de communication et de collaboration d'entreprise :

1 600 utilisateurs réguliers

+ de 200 conférences par jour en moyenne

+ de 2 000 messages échangés par jour en moyenne

Organisation informatique

770 ordinateurs portables achetés

+ de 600 contrats de télétravailleurs permanents

La collectivité a vu augmenter de manière importante l'utilisation des outils numériques comme la messagerie ou encore le logiciel d'accès à distance (VPN).

Pour exemple, le nombre de mails envoyés a dépassé 18 000 messages par jour et le nombre de mails reçus a dépassé les 50 000 messages par jour. Le système d'information a donc dû s'adapter et permettre des accès extérieurs plus importants que prévus initialement.

Pour les agents dotés d'ordinateurs portables, le VPN a été massivement déployé et les agents ont ainsi pu accéder à leurs ressources numériques sans difficulté.

Pour les agents n'ayant pas d'ordinateur portable, un système de connexion à distance a été ouvert pour leur permettre d'utiliser leurs équipements de manière totalement sécurisée.

En complément, le département a procédé à des achats importants d'ordinateurs portables afin de développer le télétravail. Celui-ci était déjà dans les usages mais sur des métiers ciblés. Le département a accéléré le projet afin de déployer les équipements le plus vite possible mais dans un cadre déjà défini et contrôlé permettant ainsi à un grand nombre d'agents de travailler depuis leur domicile.

Moyens des services

La réalisation des missions départementales nécessite des moyens indispensables au fonctionnement quotidien des services dans de bonnes conditions. Il s'agit notamment :

- de moyens matériels : fluides, fournitures administratives et spécifiques, matériel et mobilier, documentation et imprimés ;
- de services : réception, distribution et affranchissement du courrier, accueil physique et téléphonique, accompagnement de l'évènementiel, livraison et manutention, gestion du contrôle des accès, gardiennage du site de l'hôtel du département, hygiène et propreté des locaux, élimination des déchets.

En 2020, plusieurs procédures de marchés concourant à la vie quotidienne des agents ont été gérées. Ont ainsi été renouvelés l'approvisionnement des services départementaux en sacs poubelles attribué à un ESAT, le parc des machines à affranchir, ainsi que le marché de fourniture de vêtements de travail et de chaussures (hors périmètre DRA et CEMR).

La gestion de la crise sanitaire a eu des impacts considérables sur certaines activités comme le nettoyage et la désinfection des locaux, une mission indispensable à la continuité des services.

ZOOM sur l'approvisionnement en équipements de protection individuelle (EPI)

Les agents départementaux ont reçu 263 000 masques dont 162 000 masques en tissus au cours de l'année 2020. Ces livraisons et distributions ont surtout concerné les collégiens et services partenaires :

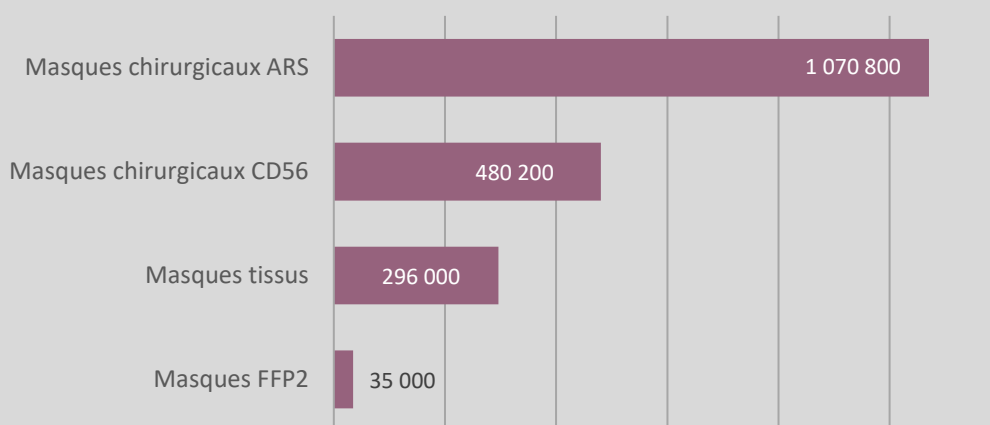
- les collégiens (259 000 masques),
- les services et partenaires de la direction des personnes âgées / personnes handicapées (1 070 000 masques chirurgicaux fournis par l'ARS),
- les services et partenaires de la direction de l'enfance et de la famille (188 000 masques principalement chirurgicaux).

55 commandes d'EPI, souvent dans des délais contraints, se sont concrétisées par des réceptions de volumes importants d'équipements puis par un énorme travail de préparation et de coordination de livraison complété par la mise en place de « drive » sur le site de la DGISS à Laroiseau.

L'année 2020 s'est terminée avec près d'un million de masques en stock.

Indicateurs

1 882 000 masques distribués en 2020



Gestion du patrimoine immobilier

Ce programme d'intervention concerne les travaux réalisés dans les CMS, les SERD et l'ensemble des bâtiments administratifs.

Concernant les CMS, les travaux d'aménagement du nouveau CMS de Lorient « gare » ont été engagés. Il a été livré en mai 2021. La deuxième phase de rénovation du CMS de la Roche-Bernard a également été réalisée en 2020.

L'aménagement de plusieurs SERD (aménagement de silos à sels à St-Avé et Locminé) et installation de portes sectionnelles supplémentaires sur les centres de Muzillac, Baud, Le Faouët ont été poursuivis.

Enfin, le nouveau bâtiment accueillant les équipes des 2 unités territoriales du service maintenance de la direction des bâtiments a été livré fin 2020 sur le site de l'hôtel du département.

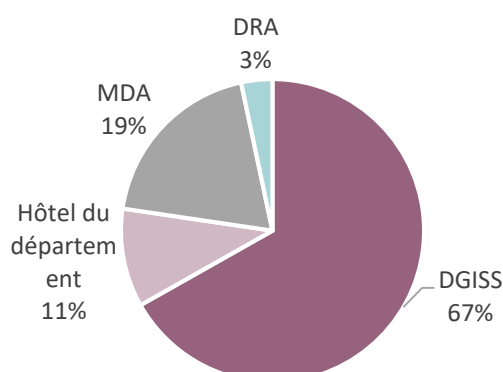
Globalement, un peu plus de 3 M€ ont été consacrés à ce programme en 2020.

Par ailleurs, la gestion active du patrimoine départemental engagée depuis plusieurs années se poursuit.

La connaissance précise des implantations, l'actualisation régulière des besoins en services et la gestion du patrimoine départemental ont pour objectif d'adapter régulièrement le parc immobilier mis à disposition du personnel départemental et du public.

Cette démarche est mise en œuvre sur l'ensemble des implantations et est complétée par un suivi régulier des dépenses d'énergie et de fluides afin d'optimiser les coûts patrimoniaux associés et de réduire au maximum l'empreinte environnementale du parc immobilier départemental.

Part du nombre de plis affranchis par site



ZOOM sur l'aménagement du CMS de la Roche-Bernard

Après une première phase de travaux réalisés en 2017 (restructuration du rez-de-chaussée), la rénovation du CMS de La Roche-Bernard s'est poursuivie. Les niveaux 1 et 2 ont été aménagés, les menuiseries extérieures changées, et le bâtiment entièrement ravalé.

Les travaux ont été livrés en décembre 2020 après 8 mois de chantier.

Coût des travaux : 360 000 € TTC

Indicateurs

548 K€ de loyers générés par les propriétés départementales

897 K€ de dépenses de fluides

2,7 M€ d'investissement

60 500 m² entretenus sur **79** sites de travail au 31 décembre 2020

64 agents d'entretien assurent le nettoyage de 44 sites entretenus en régie (76 agents pour 50 sites en 2019)

30 contrats pour des prestations de nettoyage des locaux dont 12 avec Atout Services sur la base d'un accord-cadre réservé à une entreprise d'insertion et 18 contrats passés avec l'UGAP

4 650 interventions ponctuelles des équipes de logistiques (livraisons, transferts, SAV mobilier, versements ou destructions pré archivage) hors opération globale d'envergure planifiée.

325 225 plis affranchis pour une dépense de 376 K€ (hors contrats collecte, BP, lettre T, Inverso)

62 % des envois postaux sont réalisés en Ecopli

27 % en lettre verte ; **9 %** en lettre prioritaire ; **2 %** en divers (lettre recommandée...)

Gestion du patrimoine mobilier

Le centre d'entretien des matériels roulants (CEMR) gère la flotte automobile départementale et assure l'entretien des véhicules.

Le CEMR est ainsi chargé :

- de la définition des modalités d'utilisation des véhicules mis à disposition des services ;
- de la configuration de la flotte et des modalités de renouvellement des véhicules ;
- de la maintenance technique des véhicules, soit par l'atelier intégré du CEMR, soit en externalisant l'entretien dans les garages du secteur commercial.

ZOOM ...

A la suite de l'étude menée sur les modalités de gestion et d'entretien des véhicules départementaux qui intègrent une analyse comparative de la politique de gestion des véhicules d'une dizaine de collectivités de taille équivalente à la nôtre, notre politique a évolué.

Un recentrage sur l'entretien des véhicules spéciaux de la direction des routes a été engagé. Cette spécialisation a permis également de déterminer un plan de maintenance précis et de fixer le plan de charge de l'atelier intégré.

Indicateurs

512 véhicules légers et utilitaires

95 véhicules lourds (camions + tracteurs)

44 saleuses

2,2 M€ de budget en fonctionnement (dont 1,12 M€ en carburant)

2,3 M€ de budget en investissement



Dette et autres mouvements financiers – Ressources financières

157,62 M€ investissement
4,57 M€ fonctionnement

Dette et autres mouvements financiers

Les missions de gestion budgétaire et comptable se sont traduites par la consolidation de la dématérialisation de la chaîne financière et comptable.

Comment se concrétise-t-elle au sein de notre collectivité ?

En matière de dépenses :

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la configuration organisationnelle de la fonction comptable, repose sur quatre entités comptables (DGFIM - direction des bâtiments - direction des routes et de l'aménagement - DGISS).

Toute la chaîne financière et comptable est organisée de façon totalement dématérialisée ; de la commande, initiée par un service et traitée comptablement par l'entité comptable, au paiement par le payeur départemental, en passant par le traitement de la facture (contrôle, service fait, liquidation et mandatement).

Au cours de l'année 2020, le processus a été achevé et la dématérialisation de la chaîne financière et comptable a été déployée pour l'ensemble des activités de la collectivité.

Exécution comptable en 2020

58 011 mandats de paiement

16 350 titres

MDA : **427** mandats et **94** titres

En 2020, **24 238** factures (contre 13 609 en 2019) reçues par le département ont été déposées via le portail « Chorus pro »

Taux de factures « chorus pro » : **84 %** contre 35 % en 2019

Taux de respect de la comptabilité d'engagement : **95 %**

6 006 demandes d'achat traitées au cours de l'exercice

5 385 tiers créés ou modifiés

2 539 fiches d'immobilisations créées ou modifiées

Mise en place du protocole « **Pes retour** » avec la paierie départementale qui permet de récupérer quotidiennement les dates de paiement des mandats et d'encaissement des titres.

A titre d'exemple, le portail national « Chorus », permet désormais aux entreprises intervenant dans le cadre de marchés de travaux de déposer leurs factures ou situations de travaux, aux maîtres d'œuvre d'en assurer le contrôle et d'élaborer le certificat de paiement et aux services du département d'en assurer la validation puis le traitement comptable.

En matière de recettes, les « avis des sommes à payer » à l'encontre des débiteurs du département sont également dématérialisés.

3 600 demandes d'assistance dans le cadre de la dématérialisation de la chaîne financière et comptable (principalement auprès des utilisateurs et des fournisseurs).

La configuration de la chaîne financière et comptable a montré toute son efficacité pendant la période de confinement. La collectivité a assuré pleinement ses missions « à distance » permettant même l'amélioration de 2 jours du délai global de paiement puisqu'il s'affiche à 17 jours en 2020 contre 19 jours en 2019

Mise à disposition de référentiels

Actualisation du référentiel des pièces justificatives et des règles de nommage des dépenses

Actualisation du référentiel des pièces justificatives et des règles de nommage des recettes

Guides internes

Règlement des frais de déplacement à compter du 1^{er} décembre 2020

ZOOM sur la dette

Pas d'emprunt souscrit en 2020

*Encours de la dette départementale au 1^{er} janvier 2021 : **162,90 M€** contre 185,84 M€ au 1^{er} janvier 2020*

73 % de l'encours est à taux fixe

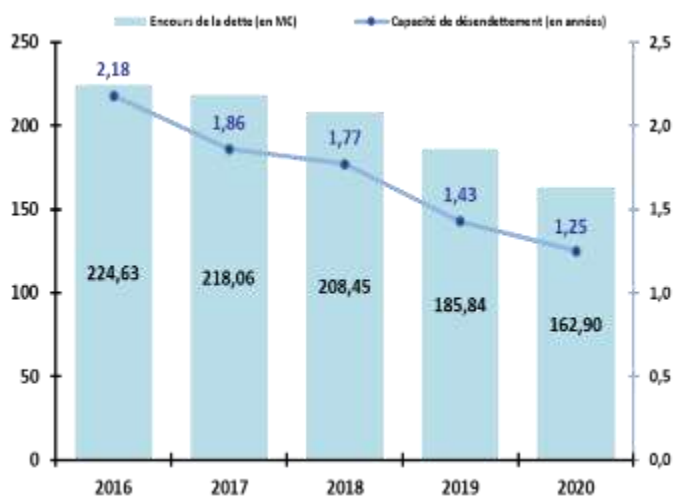
Durée résiduelle de l'encours : 8 ans et 6 mois

*Taux moyen payé en 2020 : **1,98 %***

*Encours de la dette/habitant au 31 décembre 2020 : **215,80 €***

*Capacité de désendettement : **1,22 années** contre 1,43 fin 2019*

*Encours de la dette garantie au 1^{er} janvier 2021 : **251,4 M€***





RAPPORT D'ACTIVITÉ

ANNEXE FINANCIÈRE

SOMMAIRE

| | |
|---|-------------|
| Le budget réalisé en 2020..... | page 2 |
| ▶ Résultat de l'exercice 2020..... | page 2 |
| ▶ Origine des recettes en 2020..... | page 2 |
| ▶ Destination des dépenses en 2020..... | page 2 |
| Les grands équilibres financiers..... | page 3 |
| Les dépenses..... | page 4 et 5 |
| ▶ Evolution de la répartition des dépenses entre section..... | page 4 |
| ▶ Evolution des dépenses d'investissement (hors dette)..... | page 4 |
| ▶ Dépenses de solidarités, d'action sociale et de santé (fonctionnement)..... | page 5 |
| Les recettes de fonctionnement..... | page 6 |
| ▶ Evolution des principales recettes de fonctionnement..... | page 6 |
| L'autofinancement..... | page 7 |
| ▶ Evolution de l'épargne brute et de l'épargne nette..... | page 7 |
| ▶ Financement des dépenses d'investissement..... | page 7 |
| La dette..... | page 8 |
| ▶ Encours de la dette et capacité de désendettement..... | page 8 |
| ▶ Répartition de la dette par prêteurs..... | page 8 |
| Les ratios légaux..... | page 9 |

Le budget réalisé en 2020

► RESULTAT DE L'EXERCICE 2020

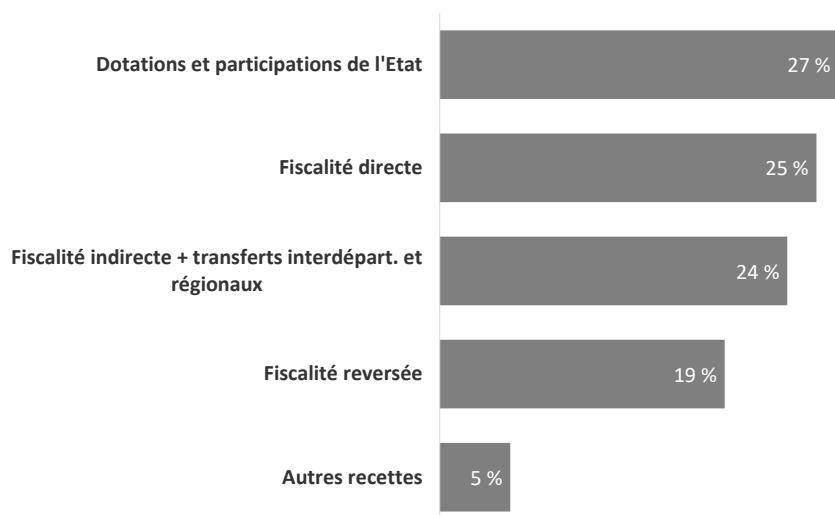
(mouvements réels en millions d'euros)

| | Dépenses | Recettes |
|-------------------------------|------------------|------------------|
| Fonctionnement | 563,79 M€ | 697,66 M€ |
| Investissement | 147,37 M€ | 20,66 M€ |
| Total | 711,16 M€ | 718,32 M€ |
| Résultats antérieurs reportés | 123,10 M€ | 170,93 M€ |
| Total général | 834,26 M€ | 889,25 M€ |

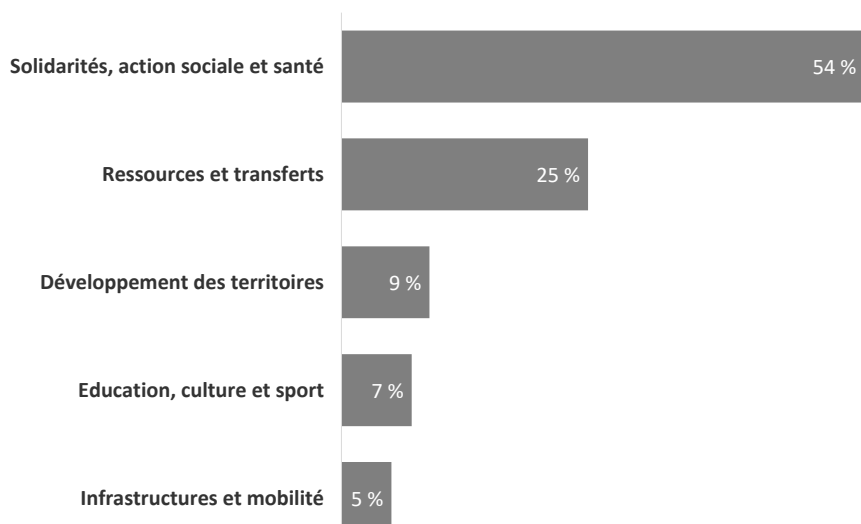
L'exécution du budget 2020 se traduit par un niveau global de réalisation des dépenses de 94,27 % (95,18 % en 2019) dont 96,91 % pour le fonctionnement (98,45 % en 2019) et 81,83 % pour l'investissement (82,59 % en 2019).

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement a été de 109,47 % en 2020 (107,52 % en 2019). Le résultat de l'exercice 2020, qui correspond à la différence entre les recettes et les dépenses, se solde par un excédent brut de 54,99 M€.

► Origine des recettes en 2020



► Destination des dépenses en 2020



Les grands équilibres financiers

(en millions d'euros, hors résultats antérieurs reportés)

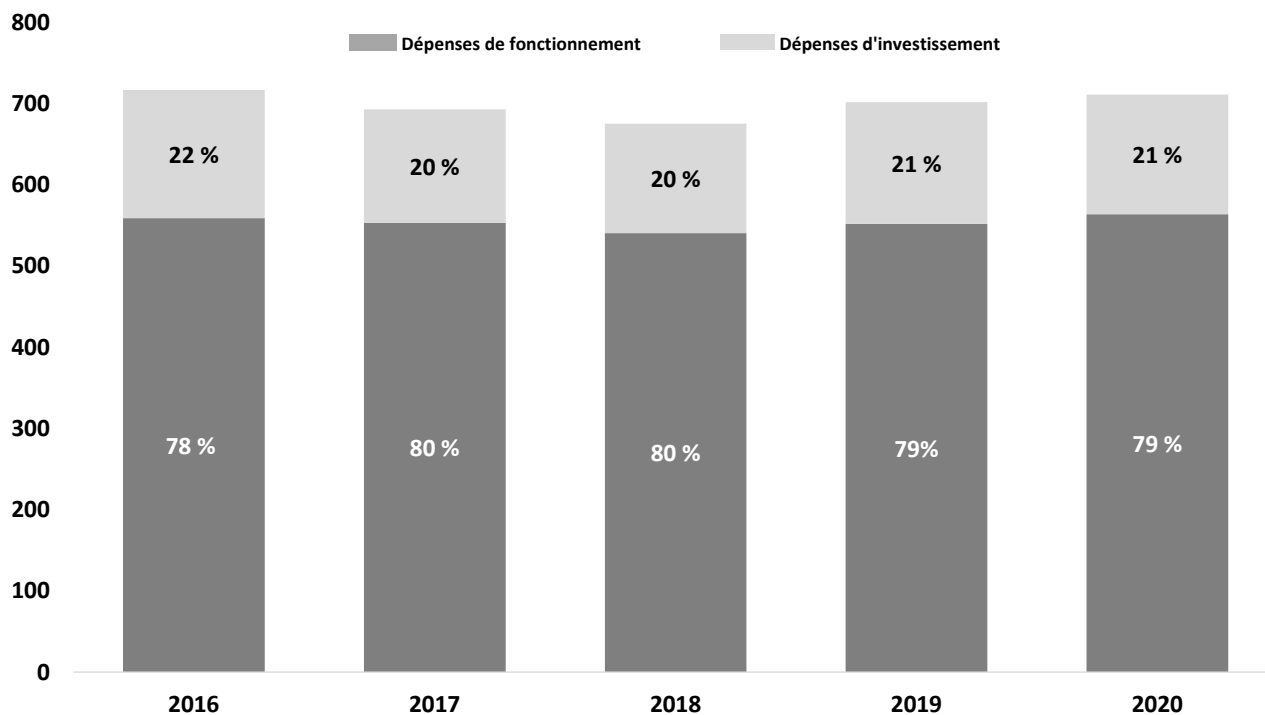
| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | évolution 2020/2019 | évolution annuelle moyenne |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|------------------------|----------------------------------|
| Recettes totales | 712,70 | 709,38 | 694,21 | 702,57 | 718,32 | 2,2% | 0,2% |
| Dépenses totales | 716,85 | 692,89 | 675,40 | 701,80 | 711,16 | 1,3% | -0,2% |
| Section de fonctionnement | | | | | | | |
| Recettes réelles de fonctionnement | | | | | | | |
| <i>Les produits des cessions d'immobilisations ont été retirés des recettes de fonctionnement</i> | 662,03 | 670,19 | 658,05 | 682,29 | 692,77 | 1,5% | 1,1% |
| dont : | | | | | | | |
| fiscalité directe | 205,77 | 175,65 | 175,74 | 179,69 | 183,03 | 1,9% | -2,9% |
| fiscalité indirecte + transferts interdépartementaux et régionaux | 117,47 | 159,60 | 145,85 | 166,46 | 168,86 | 1,4% | 9,5% |
| fiscalité reversée | 126,19 | 135,93 | 134,64 | 136,49 | 138,45 | 1,4% | 2,3% |
| dotations de l'État | 152,20 | 137,08 | 137,28 | 137,00 | 136,89 | -0,1% | -2,6% |
| caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) | 37,10 | 40,06 | 40,54 | 39,75 | 42,04 | 5,8% | 3,2% |
| Dépenses réelles de fonctionnement | 558,91 | 553,06 | 540,38 | 552,13 | 563,79 | 2,1% | 0,2% |
| solidarité, action sociale et santé | 328,40 | 337,57 | 344,30 | 351,73 | 367,11 | 4,4% | 2,8% |
| ressources et transferts | 134,71 | 130,70 | 130,26 | 137,16 | 135,00 | -1,6% | 0,1% |
| dont frais de personnel | 96,52 | 96,82 | 95,89 | 95,63 | 94,66 | -1,0% | -0,5% |
| dont intérêts de la dette (hors ICNE) | 5,67 | 5,22 | 4,72 | 4,29 | 3,81 | -11,2% | -9,5% |
| éducation, culture et sports | 57,39 | 47,45 | 29,68 | 28,39 | 26,48 | -6,7% | -17,6% |
| dont transports scolaires | 25,42 | 17,85 | - | - | - | - | - |
| dont collèges | 19,15 | 19,69 | 19,72 | 19,35 | 18,63 | -3,7% | -0,7% |
| développement des territoires | 33,08 | 32,43 | 33,31 | 32,20 | 32,34 | 0,4% | -0,6% |
| dont service départemental d'incendie et de secours | 23,38 | 23,57 | 23,81 | 24,09 | 24,38 | 1,2% | 1,1% |
| développement économique | 1,39 | 0,06 | 0,03 | 0,02 | 0,01 | -55,0% | -71,6% |
| infrastructures et mobilité | 6,94 | 4,85 | 2,80 | 2,63 | 2,85 | 8,4% | -19,9% |
| Section d'investissement | | | | | | | |
| Recettes réelles d'investissement | 49,65 | 38,06 | 33,85 | 20,00 | 20,66 | 3,3% | -19,7% |
| fonds de compensation de la TVA | 10,06 | 10,71 | 9,57 | 9,92 | 10,95 | 10,4% | 2,1% |
| autres recettes d'investissement * | 20,59 | 11,35 | 9,28 | 10,08 | 9,71 | -3,7% | -17,1% |
| emprunts | 19,00 | 16,00 | 15,00 | - | - | - | - |
| Dépenses réelles d'investissement | 157,94 | 139,83 | 135,02 | 149,67 | 147,37 | -1,5% | -1,7% |
| investissement direct | 81,83 | 65,51 | 65,41 | 74,98 | 75,26 | 0,4% | -2,1% |
| investissement indirect | 53,33 | 51,75 | 45,00 | 52,08 | 48,56 | -6,8% | -2,3% |
| capital de la dette | 22,79 | 22,57 | 24,61 | 22,61 | 23,55 | 4,2% | 0,8% |
| remboursement anticipé d'emprunt | | | | | | | |
| Soldes financiers | | | | | | | |
| Epargne brute | 103,12 | 117,13 | 117,67 | 130,16 | 128,98 | -0,9% | 5,8% |
| Epargne nette | 80,33 | 94,56 | 93,06 | 107,55 | 105,43 | -2,0% | 7,0% |
| Résultat de l'exercice | 11,39 | 27,88 | 46,69 | 47,47 | 54,99 | 15,8% | 48,2% |
| Encours de la dette au 31 décembre | 224,63 | 218,06 | 208,45 | 185,84 | 162,90 | -12,3% | -7,7% |

* dont la subvention de la Région au titre du navire roulier de Groix (6,25 M€) en 2016

Les dépenses

(en millions d'euros)

► Evolution de la répartition des dépenses entre section



► Evolution des dépenses d'investissement (hors dette)

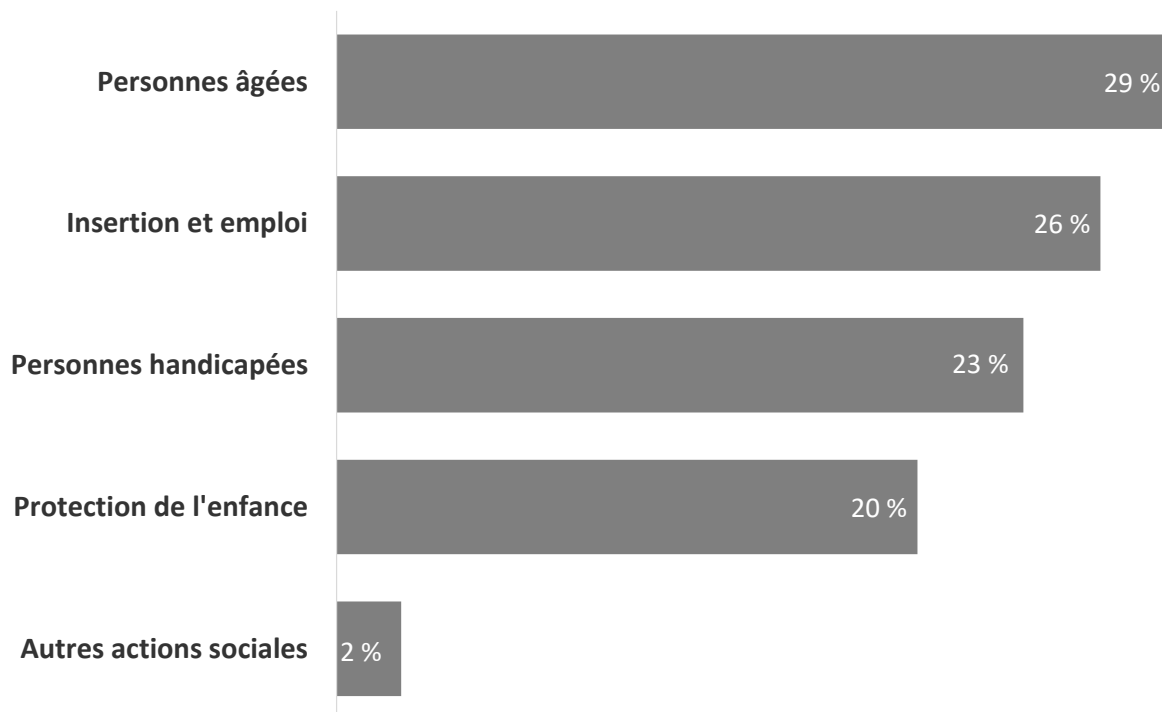
Présentation par politiques publiques GEODE

| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | évolution 2020/2019 | évolution annuelle moyenne |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------------|----------------------------|
| Dépenses d'investissement direct | 81,83 | 65,51 | 65,41 | 74,98 | 75,26 | 0,4% | -2,1% |
| infrastructures et mobilité | 42,15 | 26,68 | 28,84 | 33,56 | 32,60 | -2,9% | -6,2% |
| dont routes | 33,57 | 26,51 | 28,59 | 33,44 | 32,42 | -3,1% | -0,9% |
| éducation, culture et sports | 28,49 | 22,42 | 20,26 | 21,36 | 18,80 | -12,0% | -9,9% |
| ressources et transferts | 7,53 | 12,68 | 11,23 | 15,05 | 19,19 | 27,5% | 26,3% |
| développement des territoires | 3,67 | 3,73 | 5,08 | 5,01 | 4,67 | -6,8% | 6,2% |
| Dépenses d'investissement indirect | 53,33 | 51,75 | 45,00 | 52,08 | 48,56 | -6,8% | -2,3% |
| développement des territoires | 33,35 | 30,17 | 27,36 | 33,67 | 26,98 | -19,9% | -5,2% |
| développement économique | 6,02 | 2,67 | 1,06 | 0,42 | 0,01 | -97,9% | -80,3% |
| solidarité, action sociale et santé | 3,73 | 9,55 | 8,70 | 10,82 | 13,18 | 21,8% | 37,1% |
| infrastructures et mobilité | 5,11 | 3,26 | 1,50 | 0,75 | 0,88 | 17,3% | -35,6% |
| éducation, culture et sports | 4,65 | 5,40 | 5,00 | 4,83 | 5,88 | 21,7% | 6,0% |
| autres équipements | 0,47 | 0,70 | 1,38 | 1,59 | 1,63 | 2,5% | 36,5% |
| Total dépenses d'investissement hors dette | 135,16 | 117,26 | 110,41 | 127,06 | 123,82 | -2,6% | -2,2% |

Les dépenses d'équipement en faveur des communes, groupements de communes et établissements publics locaux représentent 35,9 M€ en 2020, soit 74,1 % de l'investissement indirect.

► Dépenses de fonctionnement de solidarités, d'action sociale et de santé

■ Répartition 2020 par politique sectorielle



■ Evolution des dépenses par politique sectorielle

(en millions d'euros)

| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | évolution 2020/2019 | évolution annuelle moyenne |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------------|----------------------------|
| Solidarité, action sociale et santé | 328,40 | 337,56 | 344,30 | 351,73 | 367,11 | 4,4% | 2,8% |
| personnes âgées | 93,23 | 95,74 | 97,19 | 98,61 | 104,49 | 6,0% | 2,9% |
| personnes handicapées | 77,27 | 80,74 | 81,13 | 82,97 | 86,05 | 3,7% | 2,7% |
| insertion et emploi | 86,60 | 85,62 | 89,06 | 88,11 | 95,70 | 8,6% | 2,5% |
| protection de l'enfance | 65,02 | 67,98 | 70,29 | 73,82 | 72,77 | -1,4% | 2,9% |
| autres actions sociales | 6,29 | 7,48 | 6,63 | 8,22 | 8,10 | -1,5% | 6,5% |

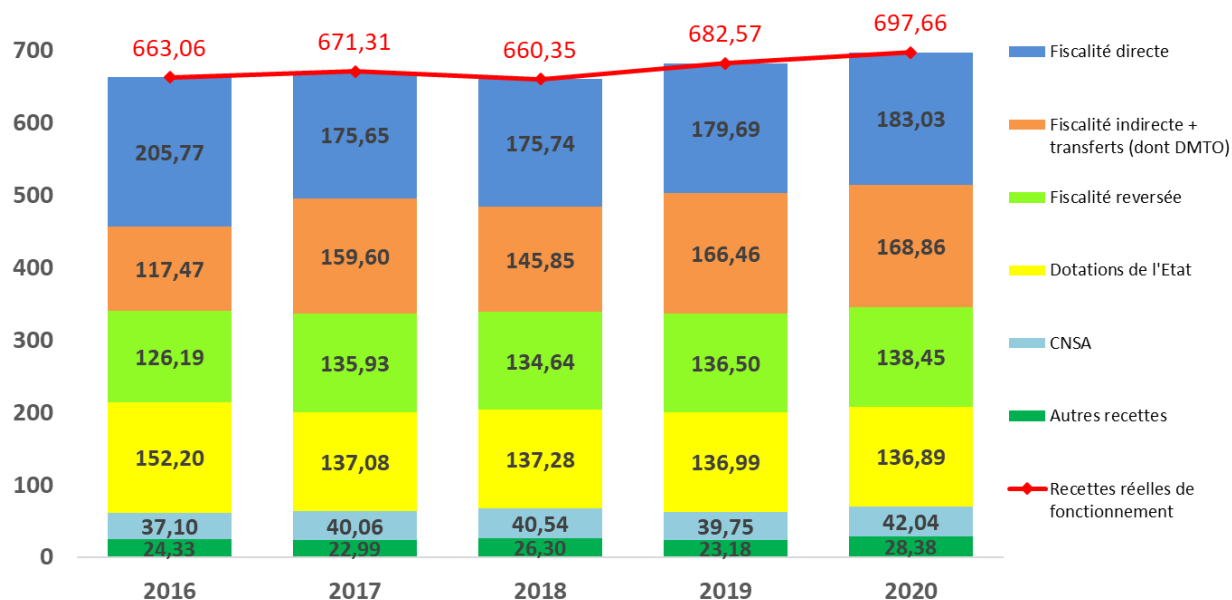
* En 2017, intégration de la politique sectorielle « Habitat » auparavant identifiée sous la politique publique « Développement des territoires »

Les dépenses de solidarité, d'action sociale et de santé ont connu une progression de 4,4 % en 2020. L'évolution significative de près de 9 % de la politique sectorielle « Insertion et emploi » constitue le reflet de la crise économique, en parallèle de la crise sanitaire.

Les recettes de fonctionnement

(en millions d'euros)

► Evolution des principales recettes de fonctionnement



| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | évolution 2020/2019 | évolution annuelle moyenne |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------------|----------------------------|
| Fiscalité directe | 205,77 | 175,65 | 175,74 | 179,68 | 183,03 | 1,9% | -2,9% |
| Taxe sur le foncier bâti | 140,72 | 142,42 | 142,01 | 142,59 | 144,48 | 1,3% | 0,7% |
| Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) | 62,85 | 30,90 | 32,02 | 35,17 | 36,78 | 4,6% | -12,5% |
| Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) | 1,41 | 1,51 | 1,48 | 1,53 | 1,56 | 2,0% | 2,6% |
| Rôles supplémentaires et complémentaires | 0,79 | 0,82 | 0,23 | 0,39 | 0,21 | -46,2% | -28,2% |
| Fiscalité indirecte + transferts interdépartementaux et régionaux | 117,47 | 159,60 | 145,85 | 166,46 | 168,86 | 1,4% | 9,5% |
| Droits de mutation | 94,32 | 111,59 | 117,77 | 137,52 | 138,77 | 0,9% | 10,1% |
| Autres taxes | 14,56 | 14,73 | 15,06 | 15,05 | 14,26 | -5,3% | -0,5% |
| Transferts interdépartementaux et régionaux : | 8,59 | 33,28 | 13,02 | 13,89 | 15,83 | 14,0% | 16,5% |
| <i>Transferts régionaux</i> | | 24,00 | 3,50 | 3,44 | 3,44 | 0,0% | - |
| <i>Fonds de péréquation des droits de mutation</i> | 7,54 | 8,24 | 8,39 | 9,09 | 12,40 | 18,6% | 13,2% |
| <i>Fonds de solidarité des droits de mutation</i> | 1,05 | 1,04 | 1,13 | 1,36 | | | |
| Fiscalité reversée | 126,19 | 135,93 | 134,64 | 136,49 | 138,45 | 1,4% | 2,3% |
| Taxe intérieure de consom ^o sur les produits énergétiques (TICPE) | 41,82 | 41,87 | 41,80 | 41,67 | 41,06 | -1,5% | -0,5% |
| Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) | 64,30 | 73,92 | 72,41 | 74,27 | 77,01 | 3,7% | 4,6% |
| Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) | 11,36 | 11,36 | 11,36 | 11,36 | 11,36 | 0,0% | 0,0% |
| Frais de gestion de la taxe foncière sur propriétés bâties | 8,71 | 8,78 | 9,07 | 9,19 | 9,02 | -1,9% | 0,9% |
| Dotations de l'Etat | 152,20 | 137,08 | 137,28 | 136,99 | 136,89 | -0,1% | -2,6% |
| Dotation globale de fonctionnement | 119,39 | 106,68 | 107,02 | 107,25 | 107,57 | 0,3% | -2,6% |
| Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP) | 14,64 | 13,07 | 13,04 | 12,72 | 12,72 | 0,0% | -3,5% |
| Autres dotations | 18,17 | 17,33 | 17,22 | 17,02 | 16,60 | -2,5% | -2,2% |
| Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie | 37,10 | 40,06 | 40,54 | 39,75 | 42,04 | 5,8% | 3,2% |

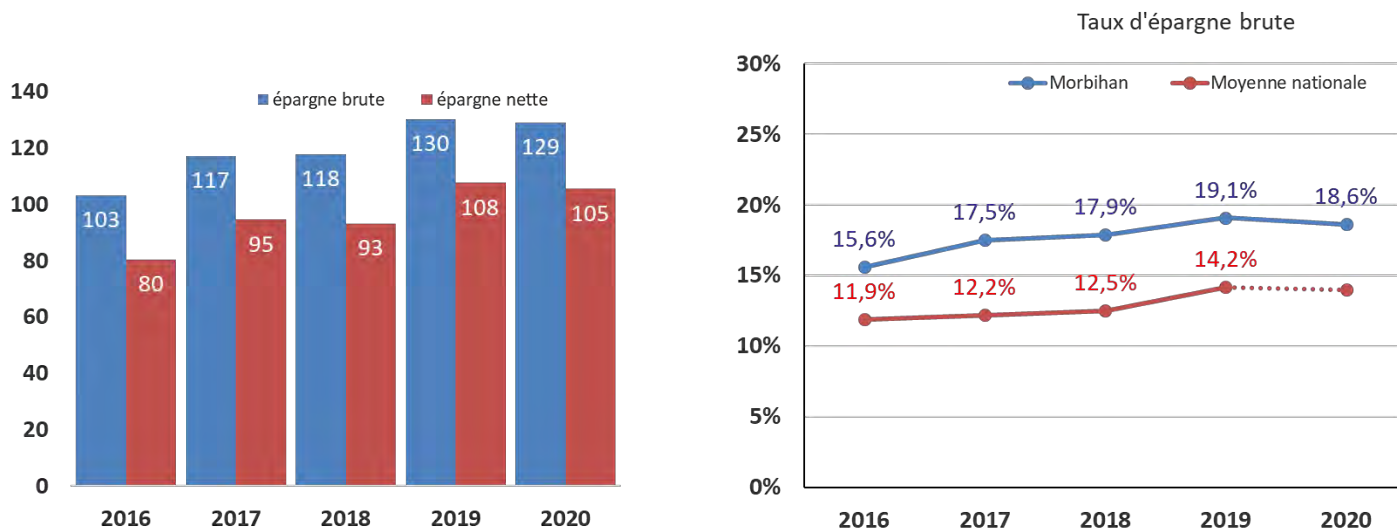
En 2020, le produit de la fiscalité directe a connu une croissance de 1,9 %. Cette progression s'explique par la croissance de la CVAE et de la taxe foncière sur les propriétés bâties, dont le taux a néanmoins été ramené de 15,45% à 15,26 % au 1^{er} janvier 2020. Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2021, le département ne perçoit plus cette dernière recette transférée à l'échelon communal.

Malgré les périodes de confinement consécutives à la crise sanitaire, les DMTO ont poursuivi leur progression pour s'établir à 138,77 M€ en 2020 contre 137,5 M€ en 2019.

L'autofinancement

(en millions d'euros)

► Evolution de l'épargne brute et de l'épargne nette



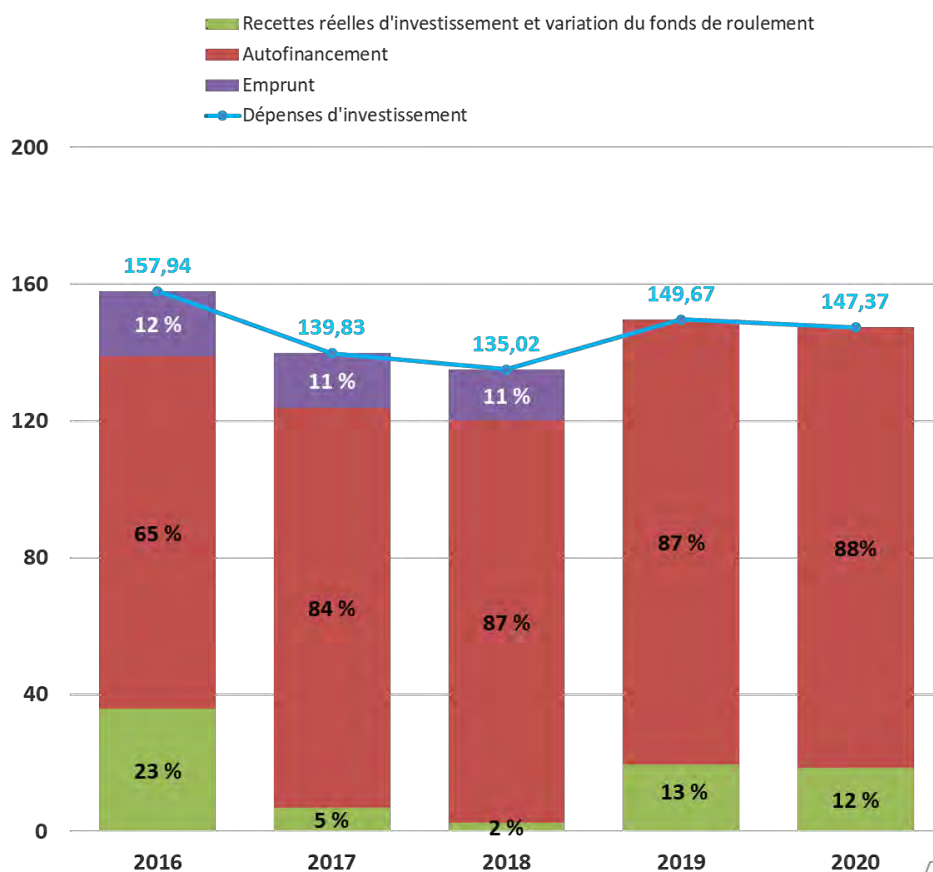
L'autofinancement brut (ou épargne brute) correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il permet de financer la section d'investissement.

L'épargne nette est la différence entre l'épargne brute et le remboursement en capital de la dette.

Le taux d'épargne brute est égal au rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement.

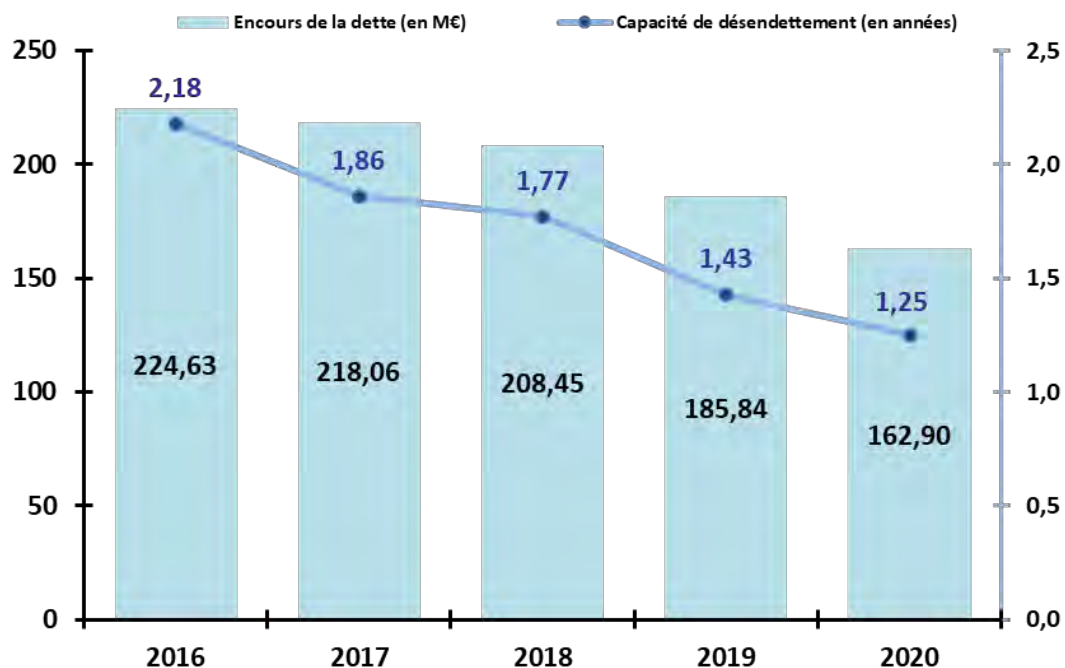
En 2020, il se situe à 18,6 % (moyenne nationale 2019 : 14,2 %)

► Financement des dépenses d'investissement



La dette

► Encours de la dette et capacité de désendettement



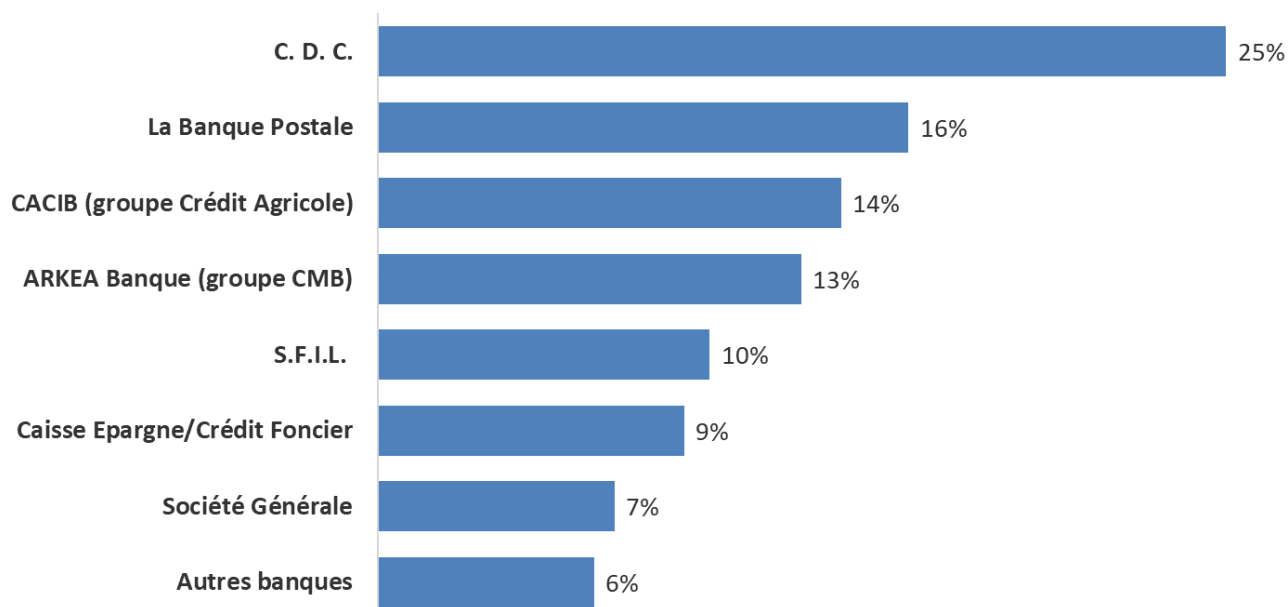
Au 31 décembre 2020, la dette se répartit à concurrence de 72,97 % à taux classique, 0,84 % à taux fixe structuré et de 26,19 % à taux indexé. Sa durée résiduelle est de 8 ans et 6 mois.

Le taux d'intérêt moyen de la dette s'établit à 1,98 %.

La capacité de désendettement qui correspond au ratio encours de la dette / épargne brute, mesure la durée théorique (en nombre d'années) du remboursement de l'encours par l'épargne dégagée.

Elle est de 1,25 an à fin 2020 (moyenne de la strate 2019 : 3,4 ans)

Répartition de l'encours par prêteurs au 31 décembre 2020



Les ratios légaux

(en euros par habitant)

► Ratios de la loi relative à l'administration territoriale de la République du 6 février 1992

Base population : population légale issue du décret du 24 décembre 2020 (754 867 habitants).

Les moyennes nationales sont celles des départements de métropole (hors Paris) et proviennent des données de la DGCL (Ministère de l'intérieur) au CA 2019.

| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Moyenne nationale (CA 2019) |
|--|--------|--------|--------|--------|---------------|-----------------------------|
| Coût et financement du service rendu | | | | | | |
| dépenses réelles de fonctionnement par habitant | 754,21 | 742,55 | 722,87 | 735,33 | 746,88 | 865,00 |
| recettes réelles de fonctionnement par habitant | 894,74 | 901,33 | 883,36 | 909,05 | 924,22 | 1 011,00 |
| dotation globale de fonctionnement par habitant | 161,11 | 143,23 | 143,16 | 142,83 | 142,50 | 124,00 |
| dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement | 20,83% | 21,48% | 21,86% | 21,42% | 21,38% | 21,20% |
| Effort d'équipement, son financement et marge de manœuvre | | | | | | |
| dépenses d'équipement brut par habitant | 110,42 | 87,83 | 86,69 | 99,64 | 99,70 | 102,00 |
| encours de la dette par habitant | 303,12 | 292,77 | 278,85 | 247,50 | 215,80 | 499,00 |
| dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement | 12,34% | 9,74% | 9,81% | 10,96% | 10,79% | 10,10% |
| encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement | 33,88% | 32,48% | 31,57% | 27,23% | 23,35% | 49,40% |
| Fiscalité et capacité d'épargne | | | | | | |
| produit des contributions directes par habitant | 277,67 | 235,83 | 235,09 | 239,31 | 242,47 | 290,00 |
| dépenses réelles fonct.+ remboursement en capital dette/recettes réelles de fonctionnement | 87,73% | 85,75% | 85,56% | 84,20% | 84,19% | 91,00% |